Ampuis | Chasse-sur-Rhône | Chonas-l'Amballan | Chuzelles | Condrieu | Échalas | Estrablin | Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Arey | Les Haies | Loire-sur-Rhône | Longes | Luzinay | Meyssiez | Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque | Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe | Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal | Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne | Septème | Serpaize | Seyssuel | Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne | Villette-de-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

Vienne Condrieu Agglomération

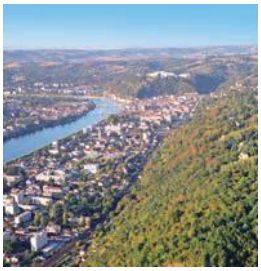

4 PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
10 SERVICES TRANSVERSAUX
20 ACCESSIBILITÉ
22 ÉCONOMIE
30 TOURISME
36 JAZZ À VIENNE
42 PETITE ENFANCE
46 TÉLÉALARME
48 COHÉSION SOCIALE
58 AMÉNAGEMENT URBAIN
64 ASSAINISSEMENT
70 VOIRIE
72 ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS
76 ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BIODIVERSITÉ
80 TRANSPORTS
84 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
88 COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE
92 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
94 RAPPORT FINANCIER
100 LEXIQUE

© Nadine Locroix

édito

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains le deuxième rapport d'activité de Vienne Condrieu Agglomération.

En seulement deux ans, c'est un travail particulièrement important qui a été fourni par les élus et les services communautaires pour installer cette nouvelle agglomération, intégrer de nouvelles compétences, définir de nouveaux schémas stratégiques, lancer de nouveaux projets tout en assurant la continuité des missions de service public de l'agglomération.

Après l'élaboration du projet d'agglomération en 2018, 2019 aura vu la rédaction de la stratégie agricole de l'agglomération, de son schéma de développement touristique ou encore l'élaboration du protocole d'accord de territoire d'industrie aux côtés de quatre intercommunalités voisines. Cette année aura également permis le lancement conjoint des démarches liées au Plan Climat Air Énergie Territorial, au Plan De Mobilité et au Programme Local de l'Habitat avec l'élaboration des diagnostics et leur présentation aux élus.

Du côté des projets, 2019 aura notamment vu l'inauguration de la voie verte dans la traversée de Vienne, celle de la zone d'activités d'Échalas, la livraison des nouveaux locaux de la pépinière d'entreprises à Saint-Germain ou encore la mise en service d'un bassin de stockage restitution à Septème.

Enfin, au niveau des compétences et des services au public, 2019 aura permis la mise en place d'un service de transports à la demande en rive droite, l'ouverture de la maison des services publics à Condrieu et la création d'un service commun jeunesse pour porter cette compétence sur les communes de la rive droite ainsi que la préparation de la prise de compétence eau au 1er janvier 2020.

Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus et des services pour le travail accompli au service du territoire.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
Directrice de la publication :
Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : Les services de l'Agglo
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : Imprimerie ZIMMERMAN
Imprimé à 200 exemplaires
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

- **Le territoire, son fonctionnement**
- **Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération**
  - **Compétences obligatoires**
  - **Compétences optionnelles**
  - **Compétences facultatives**
- **Les élus**

L'Agglo

© Les 4 Vents

L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de Meyssiez.
C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.
Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.
Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Le bureau communautaire est composé :

• du Président
Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

• de 15 Vice-Présidents et de 16 autres membres du bureau dont 14 conseillers délégués
Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commissions, en bureau et en conseil communautaire.

Les commissions thématiques :

• sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,

• ouvertes aux 568 conseillers municipaux, ce sont des instances de propositions et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 17 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Aménagement
- Habitat
- Petite enfance
- Insertion - Emploi - Réussite éducative
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...)
- Voirie
- Assainissement
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Environnement Air Énergie Climat
- Gestion des déchets
- Transports et déplacements
- Événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire
- Équipements sportifs

Info

1er janvier 2018
date de création

30 communes membres
18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

Vienne
Sous-préfecture : ville centre

407 km² superficie

90 000 habitants

Populations totale
en vigueur au 1er janvier 2019
(Millésime 2016)

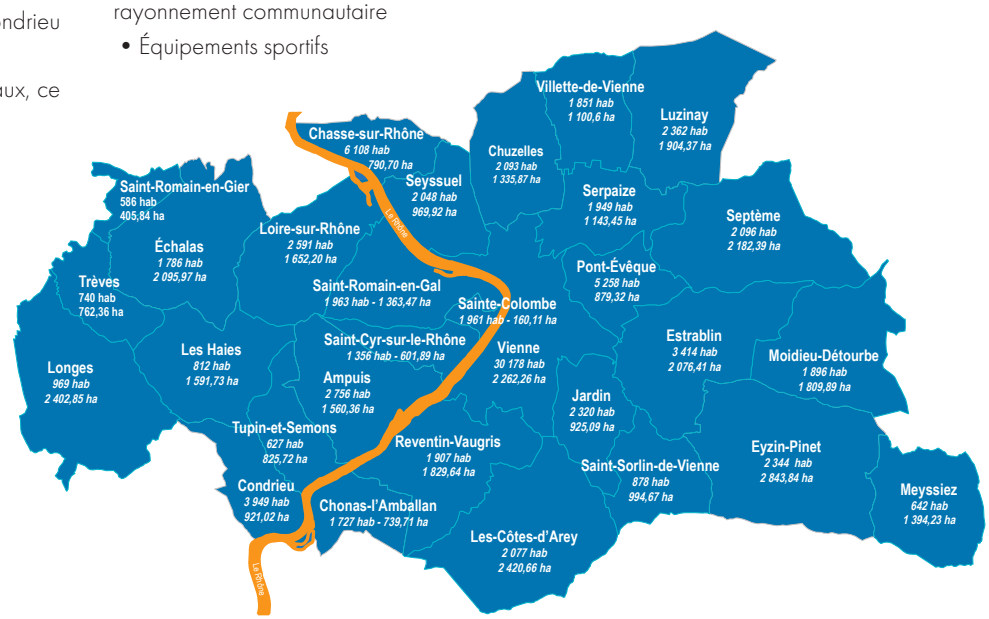

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

Compétences obligatoires

- **Développement économique**
  - > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
  - > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.
  - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
  - > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace communautaire**
  - > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
  - > Transports collectifs, Plan de Déplacements Urbains (PDU) et transports scolaires.
  - > Plan local d'urbanisme.
  - > Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- **Équilibre social de l'habitat**
  - > Politique en faveur du logement social, d'intérêt communautaire.
  - > Programme Local de l'Habitat.
  - > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
  - > Actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
  - > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville**
  - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.
  - > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
  - > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil**
- **Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**

Les structures communautaires de Vienne Condrieu Agglomération

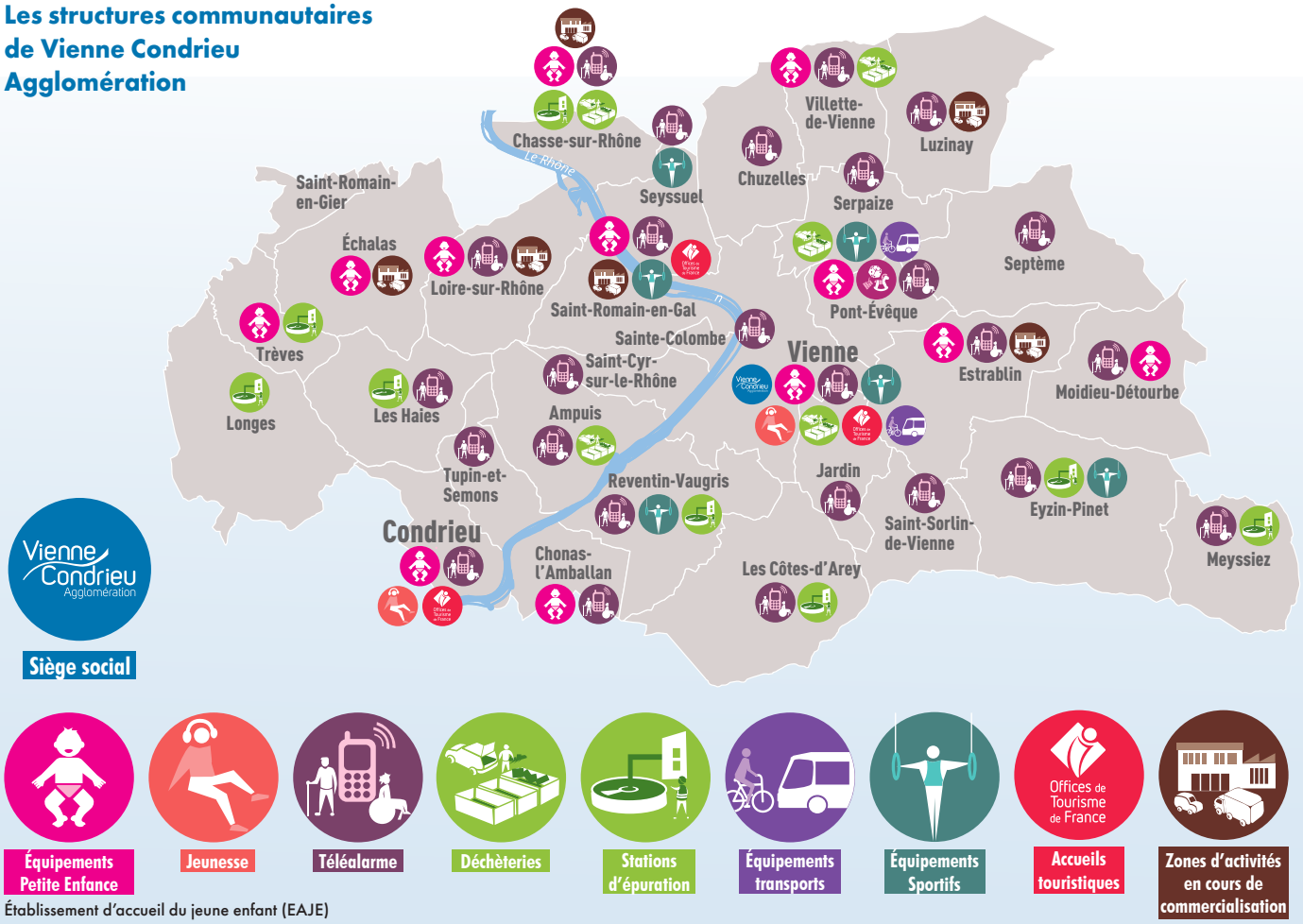

Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
Relais d'Assistantes Maternelles
Lieu d'accueil parents enfants
Ludothèque

Compétences optionnelles

• Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

• Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

• Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

> Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.

> Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

• Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

> Équipements sportifs des collèges et lycées.

> Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.

> Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.

> Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.

> Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.

> Aérodrome situé à Reventin-Vaugris.

> Boulodrome à Vienne.

> Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.

> Piste de bi-cross à Pont-Évêque.

> Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.

• Assainissement

• Action sociale d'intérêt communautaire

> Animation et gestion de l'ensemble des Relais d'Assistantes Maternelles situés sur le territoire du pays viennois.

> Financement et gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.

> Financement des ludothèques.

> Coordination du schéma d'organisation des services liés à l'enfance.

> Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.

> Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

Compétences facultatives

• Aménagement du territoire

> Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.

> Politiques contractuelles de développement local.

> Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération.

> Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

> Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.

> Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.

> La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

> La lutte contre la pollution.

> La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.

> La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

> L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

> Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

• Transports et déplacements

> Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants.

> Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

> Schéma de développement touristique.

> Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

> Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.

> Soutien et organisation de manifestations et évènements culturels et ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

> Participation financière à la lutte contre l'incendie et les secours.

> Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

> Soutien technique et /ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

> Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

> Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le Président

Les membres du bureau

Thierry Kovacs
Président
▸ Vienne

Les 15 Vice-présidents

Virginie Ostojic
1re vice-présidente en charge des transports
▸ Saint-Romain-en-Gier

Isidore Polo
2e vice-président en charge de l'environnement, de l'air, de l'énergie et du climat
▸ Saint-Sorlin-de-Vienne

Martine Faïta
3e vice-présidente en charge du développement économique
▸ Pont-Évêque

Gérard Banchet
4e vice-président en charge de l'administration générale et du personnel
▸ Ampuis

Marielle Morel
5e vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire
▸ Chuzelles

Sylvain Laignel
6e vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la réussite éducative
▸ Estrablin

Christiane Jury
7e vice-présidente en charge de la commande publique
▸ Échalas

André Masse
8e vice-président en charge des finances
▸ Sainte-Colombe

Lucette Girardon-Tournier
9e vice-présidente en charge de la petite enfance
▸ Chonas-l'Amballan

Alain Clerc
10e vice-président en charge de l'assainissement
▸ Septème

Thérèse Corompt
11e vice-présidente en charge de la politique sociale de l'habitat, de la jeunesse, de la santé et de la téléalarme
▸ Condrieu

Guy Martinet
12e vice-président en charge du haut débit et des grandes infrastructures
▸ Loire-sur-Rhône

Marie-Pierre Jaud-Sonnerat
13e vice-présidente en charge du tourisme
▸ Saint-Romain-en-Gal

Frédéric Belmonte
14e vice-président en charge de l'agriculture
▸ Seyssuel

Christian Janin
15e vice-président en charge de la voirie communautaire
▸ Eyzin-Pinet

Les conseillers communautaires

Manuel Belmonte
conseiller communautaire
▸ Vienne

Christophe Bouvier
conseiller communautaire
▸ Chasse-sur-Rhône

Jean-Yves Curtaud
conseiller communautaire
▸ Vienne

Alexandra Deruaz-Pepin
conseillère communautaire
▸ Vienne

Vienne Condrieu Agglomération

Daniel Paraire
conseiller communautaire
▸ Vienne

René Pasini
conseiller communautaire
▸ Pont-Évêque

Herminia Privas
conseillère communautaire
▸ Chasse-sur-Rhône

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau

Laurence Lemaître
conseillère déléguée en charge des modes doux de déplacements
▶ Les Haies

Bernard Louis
conseiller délégué en charge de la gestion des déchets
▶ Villette-de-Vienne

Christophe Charles
conseiller délégué en charge du développement et de la rénovation de l'habitat - gens du voyage
▶ Luzinay

Pascal Chaumartin
conseiller délégué en charge du commerce et de l'artisanat
▶ Vienne

Claudine Perrot-Berton
conseillère déléguée en charge de la communication institutionnelle
▶ Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Thierry Quintard
conseiller délégué en charge du handicap et de l'accessibilité
▶ Jardin

Michel Thommès
conseiller délégué en charge des espaces naturels, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'ambroisie
▶ Les Côtes d'Arey

Annick Guichard
conseillère déléguée en charge des évènements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
▶ Trèves

Gérard Lambert
conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
▶ Moidieu-Détourbe

Lucien Bruyas
conseiller délégué en charge des circuits courts en agriculture
▶ Longes

Stéphane Plantier
conseiller délégué en charge de l'informatique dans les écoles
▶ Meyssiez

Max Kéchichian
conseiller délégué en charge des équipements sportifs communautaires
▶ Serpaize

Pascal Gerin
conseiller délégué en charge de l'assainissement non collectif
▶ Tupin-et-Semons

Bernard Linage
conseiller délégué en charge des stations d'épuration
▶ Vienne

Claude Bosio
membre du bureau
▶ Chasse-sur-Rhône

Blandine Vidor
membre du bureau
▶ Reventin-Vaugris

Bernard Catelon
conseiller communautaire
▶ Condrieu

Michèle Cédrin
conseillère communautaire
▶ Vienne

Mari Carmen Conesa
conseillère communautaire
▶ Vienne

Patrick Curtaud
conseiller communautaire
▶ Vienne

Michèle Desestret-Fournet
conseillère communautaire
▶ Vienne

Annie Dutron
conseiller communautaire
▶ Vienne

Claire El Boukili-Mallein
conseillère communautaire
▶ Vienne

Jean-François Merle
conseiller communautaire
▶ Vienne

Adrien Rubagotti
conseiller communautaire
▶ Vienne

Maryline Silvestre
conseillère communautaire
▶ Vienne

Jacques Thoizet
conseiller communautaire
▶ Vienne

Jean-André Thomassy
conseiller communautaire
▶ Pont-Évêque

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Richard Bonnefoux
AMPUIS

Claude Bonnel
LES HAIES

Jean-Pierre Bouvier
MEYSSIEZ

Michel Charmet
TRÈVES

Virginie Couchoud
VILLETTE-DE-VIENNE

Janine Crivelli
SERPAIZE

Martin Daubrée
TUPIN-ET-SEMONS

Marcelle Delphis
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE

Patricia Desroches
SEPTÈME

Michel Douard
LOIRE-SUR-RHÔNE

Jean Fourdan
SAINTE-COLOMBE

Fernand Furst
ÉCHALAS

Roland Gasparini
REVENTIN-VAUGRIS

Alain Gerbaud
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Alain Granados
CHUZELLES

Sophie Guibouret
MOIDIEU-DETOURBE

Christèle Mention
LES-COTES-D'AREY

Virginie Novotny
SEYSSUEL

Anne Pellegri
LUZINAY

Jean-Jacques Plasson
CHONAS-L'AMBALLAN

Michèle Ponce
ESTRABLIN

Julien Rèze
SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Catherine Souchon
EYZIN-PINET

Didier Teste
LONGES

Gilbert Vaudaine
SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE

Evelyne Ziboura
JARDIN

Les services transversaux sont :

- **La direction des ressources humaines composée de 7 collaborateurs**
- **Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs**
- **Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs**
- **La direction des finances composée de 7 collaborateurs**
- **la direction maîtrise d'ouvrage composée de 2 collaborateurs,**
- **la direction maintenance et patrimoine composé de 4 collaborateurs,**
- **La direction commande publique composée de 5 collaborateurs**
- **La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 6 collaborateurs**
- **la direction politiques territoriales composée de 3 collaborateurs**
- **La direction de la communication composée de 5 collaborateurs**

Organigramme de l'Agglo novembre 2019

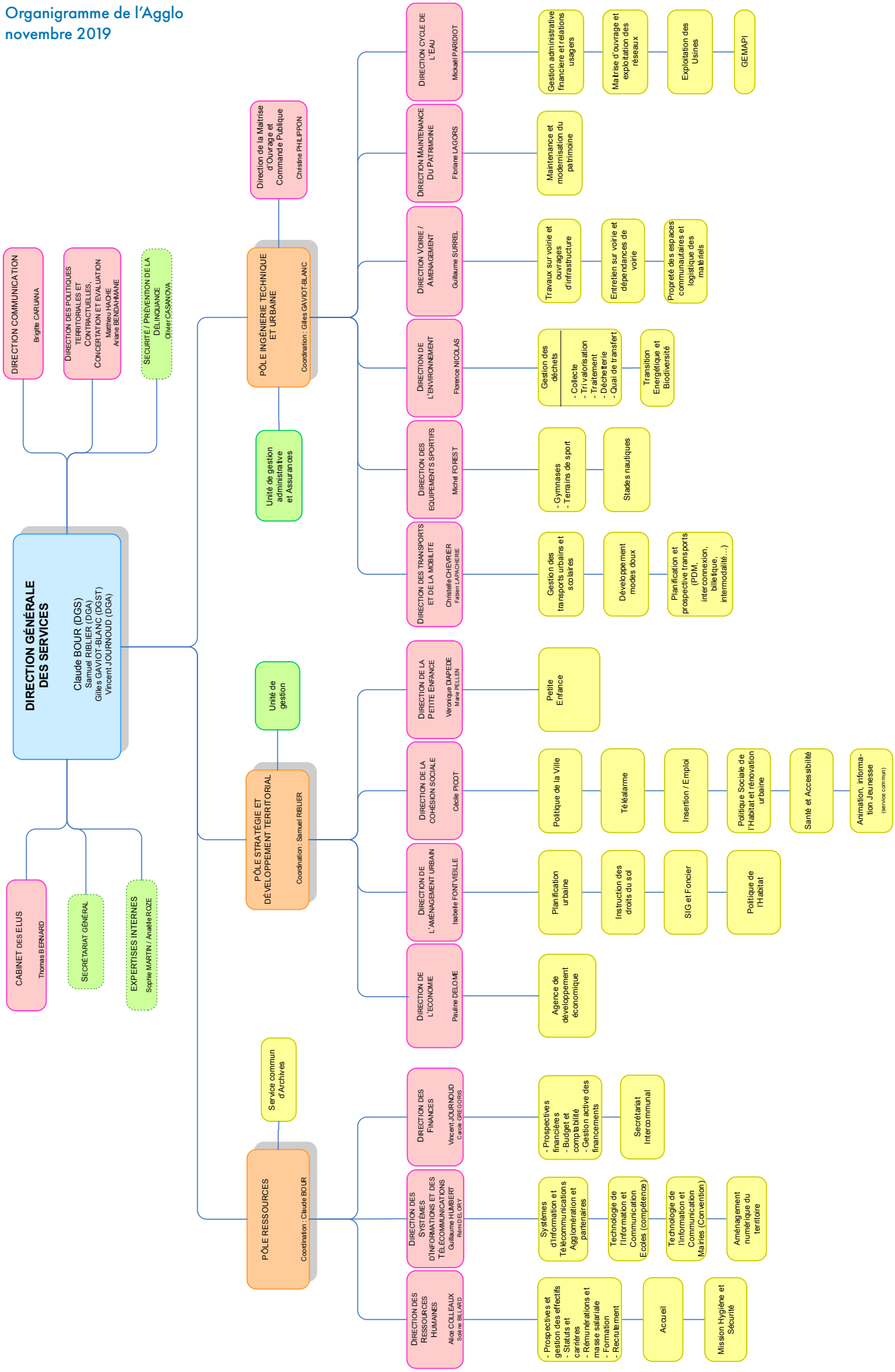

Ressources humaines

Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

La direction des ressources humaines est composée de 7 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 3 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante.

Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité assurée par 1 agent.

- Construction d'un régime indemnitaire unique conforme au dispositif RIFSEEP, avec introduction d'une part variable en fonction de la manière de servir, en concertation avec la représentation du personnel.
- Préparation et organisation administrative du transfert de la compétence eau potable.
- Organisation et animation de 3 comités techniques et 2 CHSCT.
- Accompagnement à la construction d'un service commun animation et information jeunesse.

Nombre d'agents sur emploi permanent : 408

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :

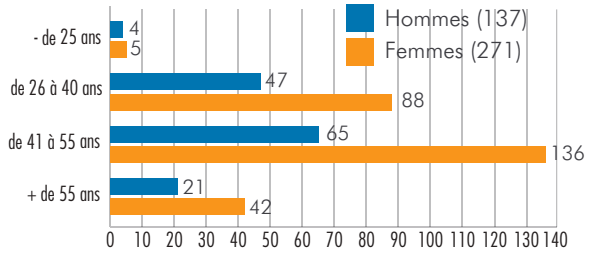

Répartition contractuels / titulaires :

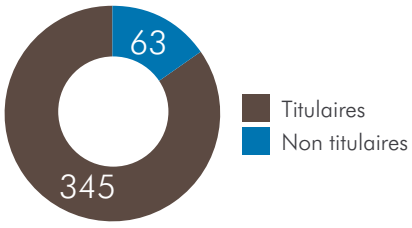

Chiffres clés

122 stagiaires écoles accueillis

53 recrutements (mutation, départs à la retraite...)

1 067 arrêtés administratifs établis

Nombres d'arrivées et de départs en 2019 sur emplois permanents

- 36 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 34 arrivées sur emplois permanents

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés	**15**
Pôle ressources	**33**
Finances	5
Ressources Humaines	7
Systèmes d'information et Télécommunications	8
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	13
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	**216**
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	18
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE, Jeunesse...)	17
Développement économique	6
Petite Enfance	167
Téléalarme	7
Unité de gestion	1
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	**144**
Commande publique et unité de gestion	13
Équipements sportifs	26
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	14
Transports et déplacements	7
Systèmes d'assainissement	27
Environnement	51
Maîtrise d'ouvrage et bâtiments	6

Hygiène et sécurité

La mission du conseiller de prévention est de veiller aux bonnes conditions de travail des agents, en prévenant les risques professionnels et en améliorant les conditions de travail.

- **Piscines**

> Achat d'un chariot spécifique à la piscine d'Eyzin-Pinet, pour transporter le matériel pédagogique du local de rangement aux abords du bassin.

> Installation d'une caméra et d'un enregistreur de son à l'accueil du stade nautique .

- **Gymnases**

> Réduction de la déclivité sur voirie aux abords du local de rangement matériel (gymnase de Saint-Romain-en-Gal) car elle engendrait des problèmes de sécurité lors des opérations de chargement et déchargement.

- **Petite enfance**

> Organisation d'une journée pédagogique pour les agents sur le thème des gestes d'urgence auprès du jeune public.

> Analyse de la qualité de l'air dans plusieurs structures.

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Ce service a pour mission le conseil et l'expertise en matière juridique auprès des services. Il intervient dans le suivi de projets transversaux, de dossiers d'administration générale, de transferts de compétences, de mutualisations, de conventions. Ce service apporte aussi un appui au service commande publique notamment sur les procédures de délégations de services publics et sur certains marchés publics.

Définition de l'intérêt communautaire au 1er janvier 2020

La nouvelle communauté d'agglomération avait 2 ans à compter de sa création au 1er janvier 2018 pour définir son intérêt communautaire, soit jusqu'au 31 décembre 2019. La notion d'intérêt communautaire constitue la ligne de partage au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions transférés à la communauté d'agglomération et ceux qui demeurent au niveau communal. Le travail réalisé par le service expertises internes en étroite collaboration avec la direction générale et les services a consisté à déterminer « qui fait quoi » au sein d'un domaine de compétence dans une délibération approuvée par le conseil communautaire en octobre 2019.

Création du service commun « Animation Information Jeunesse »

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, les élus ont décidé de restituer aux communes membres de l'ex-communauté de communes de la Région de Condrieu la compétence « mise en œuvre d'une politique d'animation jeunesse pour les 11-17 ans et point information jeunesse (PIJ) ». Afin de garantir la continuité du service et le maintien de la solidarité intercommunale, un service commun a été créé au 1er janvier 2020 entre l'Agglo et les communes concernées.

Le service expertises internes a élaboré la convention constitutive de ce service commun, a rédigé le règlement intérieur et a participé aux réunions du comité de pilotage avec les Maires des communes concernées.

Organisation de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges et mise à jour des attributions de compensation des communes pour 2020 et les années suivantes

Le service expertises internes et le service finances ont procédé avec l'appui d'un cabinet spécialisé à l'évaluation des charges transférées, à la préparation et à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges. Cette commission a procédé à de nouvelles évaluations ayant un impact sur l'attribution de compensation des communes : restitution des compétences « enfance (3-6 ans) » et « Animation et information jeunesse » 11-17 ans aux 11 communes de l'ex CCRC, neutralité budgétaire du transfert de la compétence eau potable (pour 5 communes) et compensation de l'impact de la fusion sur les dotations de l'État (pour 5 communes).

Assistance juridique aux services

> Montage et/ou relecture et suivi de conventions,
> Relecture d'avenants,
> Suivi de pré-contentieux et de contentieux (urbanisme, téléalarme...),
> Référent télérecours (plateforme d'échanges des courriers et pièces dans le cadre des contentieux administratifs),
> Réponse à des demandes juridiques des communes (modèles de délibération...),
> Recherches juridiques.

Modification des statuts de Vienne Condrieu Agglomération (transfert de la compétence Eau au 1er janvier 2020) et appui au service Cycle de l'Eau pour la mise en œuvre du transfert de cette compétence.

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le service expertises internes a préparé, réuni et animé la CCSPL. La commission a examiné les rapports des délégataires de service publics de la base nautique de Condrieu les Roches, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de l'assainissement, des transports ainsi que le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement.

Réunion des DGS et secrétaires de mairie de Vienne Condrieu Agglomération en novembre 2019

Comme en 2018, le service expertises internes a coordonné l'organisation d'une réunion des DGS et secrétaires des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération lors d'une matinée d'information et d'échanges. Les différents services de Vienne Condrieu Agglomération sont intervenus pour échanger sur les sujets d'actualités concernant l'Agglo et les communes. Les DGS et secrétaires de mairie ont pu faire part de leurs interrogations et de leurs attentes. Le service expertises internes a mis à jour le mémento à destination des communes afin qu'elles aient toutes les informations pratiques pour contacter les services de l'Agglo.

Délégations de Service Public (DSP)

> Lancement et attribution de la DSP Assainissement secteur ouest de Vienne Condrieu Agglomération,
> Lancement de la DSP Fourrière automobile pour la ville de Vienne dans le cadre du service commun,
> Préparation, en lien avec l'AMO, du planning pour le lancement de la DSP transports urbains et scolaires en 2020,
> Suivi de la DSP base nautique (avenants à la DSP suite à la reprise d'activités du délégataire et à la création d'un nouvel équipement sportif).

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de sa mission de mise en conformité de l'Agglo avec le nouveau RGPD (nouveau texte européen de référence en France sur la protection des données à caractère personnel), le délégué à la protection des données a poursuivi l'état des lieux auprès des services de l'Agglo en organisant plusieurs réunions de travail et en réalisant les fiches correspondantes dans le registre des traitements.

Chiffres clés

12 conventions traitées
116 dossiers traités
59 rencontres, préconisations, réponses aux services dans le cadre du RGPD depuis 2018
5 délégations de service public

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation et la gestion des assemblées, de la gestion du courrier.

> Suite à l'année 2018, année de la fusion particulièrement dense, l'année 2019 s'est traduite par la reprise d'une activité normale.

Chiffres clés

7 conseils
15 bureaux
264 délibérations
5 635 courriers enregistrés

Finances

La direction des finances est composée de 7 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjointe au directeur, 1 responsable d'exécution comptable et budgétaire et 4 agents comptables dont 1 exerçant également des missions de secrétariat dans les communes membres.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses.

- Le deuxième budget de Vienne Condrieu Agglomération a été voté le 12 février 2019, sans augmentation de la fiscalité conformément à l'orientation fixée par le projet d'agglomération.
- À l'issue des travaux de la commission intercommunale des impôts directs sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, il a été décidé de ne pas proposer de modification des coefficients de localisation.
- Dans le domaine comptable, évolution importante au niveau des régies avec la création d'une régie unique pour la petite enfance. Le paiement en ligne a été mis en place pour cette régie. Le prélèvement automatique a été proposé aux entreprises pour le paiement de leur loyer. Un travail de réorganisation interne a été mené pour une meilleure gestion des factures arrivées.
- Lancement d'une étude de compactage et de réaménagement de la dette, compte tenu de l'absorption de nombreuses lignes d'emprunt au titre de l'assainissement et dans la perspective de l'intégration des emprunts de l'eau potable.
- Participation à la préparation de la prise de compétence eau potable et à la création du service commun « animation et information jeunesse » sur le volet financier.
- Comme chaque année, à l'automne, préparation du débat d'orientation budgétaire et élaboration du budget primitif de l'année suivante.

Chiffres clés

17 061 mandats et titres dont notamment :
- **12 611** sur le budget principal
- **2 628** sur le budget assainissement
- **886** sur le budget transports
- **826** sur le budget immobilier d'entreprises

Maîtrise d'ouvrage

La direction de la maîtrise d'ouvrage est composé de 2 collaborateurs, une directrice et une technicienne.

La direction de la maîtrise d'ouvrage est en charge des projets d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération.

Livraisons

- Livraison de la pépinière d'entreprises Ariane rue Denfert Rochereau à Vienne
- Livraison de la nouvelle micro-crèche Les Elfes du Meunier à Moidieu-Détourbe
- Livraison de la première partie de la plateforme de mobilité (ateliers) à Pont-Évêque

Étude et travaux

- Travaux en cours sur la deuxième partie de la plateforme de mobilité à Pont-Évêque
- Début des études pour le waterjump à la base nautique de Condrieu Les Roches – livraison printemps 2020
- Début des études pour le projet global du site Logistirail à Saint-Romain-en-Gal – début des travaux courant 2020
- Début des études pour le réaménagement des locaux d'Antarès – début des travaux en mars 2020
- Début des études pour le projet d'extension de la crèche des Cèdres – début des travaux 2020
- Début des études pour la création d'un local à vélo à Vienne – début des travaux printemps 2020
- Poursuite des études pour la maison du Festival à Vienne – début des travaux en mars 2020

Concours

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal – début des travaux en 2021
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking en superstructure espace Saint-Germain à Vienne – début des travaux en 2021
- Exension de la halte fluviale : lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre : mars 2020, début des travaux 2020

La plateforme de mobilité (ateliers) à Pont-Évêque

Maintenance patrimoine

La direction maintenance patrimoine composée de 4 collaborateurs (1 technicien et 3 agents) assure l'entretien des 86 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire.

La direction réalise les interventions de dépannages, réparations en électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc. dans tous les bâtiments. Il s'agit de dépannages suite à des dysfonctionnements signalés par les occupants des sites mais aussi de petits chantiers pour accompagner les projets des services.

Quelques exemples :
- remplacement des luminaires des bureaux par des leds pour améliorer la qualité de l'éclairage tout en diminuant les consommations d'énergie,
- création de branchements d'eau et d'électricité pour des appareils électroménagers,
- modification des branchements d'eau pour installer les centrales de dilution des crèches,
- aménagements de placards,
- pose de tableaux, étagères en accompagnement de travaux de rénovation ou de déménagements de services,
- pose et câblage des bornes de recharge des véhicules électriques.

Chiffres clés

En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

24 structures petite enfance
11 établissements sportifs
2 stations d'épuration
7 bâtiments du service environnement
11 bâtiments des services économique et foncier
8 bâtiments transports
8 bâtiments jeunesse ou cohésion sociale
14 bâtiments techniques

La direction organise et coordonne les interventions des entreprises pour les contrôles réglementaires (qualité de l'air, légionelles, équipements de travail, machines, installations électriques, appareils de levage, ascenseurs, équipements sous pression) afin que chaque service puisse exercer les missions qui lui sont propres dans un environnement sûr et conforme.

La direction maintenance patrimoine se charge aussi de la maintenance préventive et curative des installations de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, alarmes incendie, alarmes intrusion, contrôle d'accès, portes, portails, ascenseurs, élévateurs PMR, aires de jeux, défibrillateurs.

Le service est souvent le point d'entrée des demandes des autres services, la répartition entre maintenance patrimoine et maîtrise d'ouvrage est décidée en fonction des besoins.

Chaque année, le patrimoine évolue avec les acquisitions, les ventes, les travaux de rénovation, les constructions, les transferts de compétences, etc. Ainsi en 2020, il sera enrichi des 8 bâtiments du service des eaux transférés de la Ville de Vienne à Vienne Condrieu Agglomération.

Commande publique

La direction de la commande publique est un service commun entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 collaborateurs, 1 directrice, 3 instructeurs des procédures de commande publique (dont un référent à la ville de Vienne et assistance aux communes) et 1 assistante.

La direction de la commande publique est chargée de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics effectués par l'Agglo et la Ville de Vienne et apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme.

Montants des marchés engagés par service (en € HT)

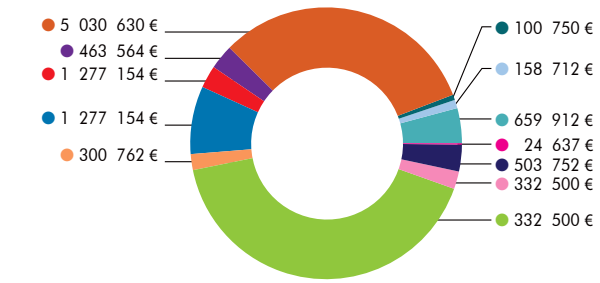

- Âge de la vie/jeunesse > 3
- Communication > 10
- Cohésion sociale-emploi > 2
- Environnement et déchets > 5
- Habitat > 3
- Marchés transversaux (dont la téléphonie) > 7
- Tourisme > 3
- Transports > 4
- Voirie et réseaux > 25
- Urbanisme > 2
- Équipements sportifs > 4
- Développement économique >19

> 1 = nombre de marchés par service émetteur

Chiffres clés

17 marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.

8 consultations pour Jazz à Vienne, soit 14 marchés

18 communes membres ont signé la convention de dématérialisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique

38 consultations pour les communes membres, soit 134 marchés

Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 6 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 4 techniciens informatiques.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

Le très haut débit

Le réseau structurant (armoires de rue) est posé et opérationnel pour un peu moins de 30 000 prises soit environ 75% de prises dites « adressables ». En terme de raccordabilité, il y avait un peu plus de 16 000 prises raccordables soit environ 40% du total.
Les communes suivantes sont ouvertes (partiellement ou complètement) à la commercialisation par les opérateurs : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Chuzelles, Condrieu, Jardin, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal, Seyssuel, Vienne.

Écoles

- Suite à la fusion et la compétence exercée sur 29 communes, arrivée d'un chef de projet écoles-numériques afin d'organiser et de construire la compétence avec un schéma directeur pour les années à venir.
- Début de l'extension du parc des vidéo projecteurs interactifs au niveau des CM1 => 35 nouvelles installations sur le dernier mois.
- Renouvellement d'une soixantaine de postes.

Opérations sur le parc informatique et téléphonique pour l'Agglo et ses structures partenaires

- Mise en place du marché Télécom : fixes, mobiles, Internet. Connexion Internet par Fibre de l'ensemble des sites possibles au fur et à mesure du déploiement sur le territoire.
- Changement complet du système de virtualisation des serveurs : réduction de 50% du nombre de serveurs. Solution 100% libre.
- Changement complet des processus de sauvegardes avec appuis sur réseau de fibres noires pour sécurisation.
- Préparation de la prise de compétence eau potable.
- En lien avec le service assainissement, changement du mode de communication des postes de relevage.
- Mise en place d'un nouveau serveur applicatif pour le service commun des archives.
- Changement du système de visioconférence avec système interopérable (multi-protocoles).
- Mise en place et refonte complète du réseau sur la nouvelle pépinière d'entreprises.
- Fin de mise en place de l'infrastructure de stockage des systèmes virtualisés : baie SAN hybride.
- Mise en place lors de renouvellement de nouveaux ordinateurs fixes tout en un : gain de place, optimisation consommation électrique.
- Refonte complète du réseau de l'Office de Tourisme et interconnexion des réseaux avec l'Agglo.
- Changement des serveurs de Jazz à Vienne avec mise en place d'un système de virtualisation libre et optimisation des sauvegardes.
- Mise en place d'un outil collaboratif et partage de documents : cloud maitrisé sur les infrastructures de l'Agglo.

Chiffres clés

Déploiement de la fibre

Près de **16 000** prises raccordables

30 000 prises adressables

Politiques territoriales

La direction des politiques territoriales est composée de 3 collaborateurs : 1 directeur et 2 chargées de mission l'une dédiée aux politiques contractuelles, la deuxième en charge de l'évaluation.

La direction des politiques territoriales a plusieurs missions : elle supervise les politiques contractuelles et le financement des projets de l'Agglomération et du territoire, elle suit certains partenariats avec des acteurs privés, elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité, elle fait vivre la démarche d'évaluation de l'Agglo, elle accompagne le Conseil de Développement de l'Agglomération.

Politiques contractuelles et financement

Via un travail de réseau avec les partenaires et un échange transversal avec les services, la direction des politiques territoriales s'est assurée du bon positionnement des projets de Vienne Condrieu Agglomération dans les dispositifs financiers mis en place par les partenaires que sont l'Europe, l'État, la Région, les Départements du Rhône et de l'Isère.

La recherche de financements auprès des différents financeurs a été déployée à l'échelle de la nouvelle agglomération et proposée aux communes de la rive droite. Toutes les communes peuvent donc bénéficier de cet accompagnement. La direction, a, tout au long de l'année, assuré le suivi des aides accordées par l'État, la Région et les Départements.

Partenariats avec des acteurs privés

Le service des politiques territoriales a continué le suivi du partenariat avec Engie sur la zone du Rocher 100 % photovoltaïque. Ce partenariat s'est concrétisé par la pose de panneaux sur le bâtiment de l'entreprise Peyron Charpentes.
L'installation d'ombrières photovoltaïques par Engie sur la plateforme de mobilité territoriale de Pont-Évêque a été préparée en 2019 pour une pose programmée début 2020.

Grands chantiers transversaux de la collectivité

Dans le cadre de son implication dans les grands chantiers transversaux de la collectivité, la direction des politiques territoriales a été missionnée pour coordonner le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans le prolongement du Projet d'Agglomération, il a été en effet décidé de mener de front et de manière synchronisée ces trois schémas qui devaient être lancés en 2019. Cette coordination vise à favoriser les synergies et à renforcer la transversalité entre ces trois démarches étroitement liées.

Une méthode a été définie, un socle commun aux trois schémas a été constitué et des temps d'échanges et de croisements ont été mis en place. À noter l'organisation le 29 octobre d'une intercommission qui a permis de présenter les diagnostics des trois schémas aux élus des commissions Habitat, Mobilité et Climat Air Energie. L'année 2020 sera consacrée à l'identification des enjeux et des actions communes aux trois schémas.

Démarche d'évaluation de l'Agglo

En lien avec la définition du projet d'agglomération, la direction des politiques territoriales a travaillé sur la démarche d'évaluation de la collectivité. Il s'agit de s'assurer avec l'ensemble des services de la collectivité de la bonne mise en œuvre des stratégies définies par les élus et de mesurer leur impact. Cette évaluation devra permettre d'éclairer et d'adapter en continu l'action de l'Agglo pour plus d'efficacité.

L'accompagnement du Conseil de Développement de l'Agglo

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi. Il est composé de citoyens bénévoles du territoire, impliqués individuellement pour l'intérêt général. Lieu d'information, d'échanges et de réflexion, le Conseil de Développement a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets et les enjeux de l'agglomération. Le service des politiques territoriales accompagne le Conseil de Développement dans ses réflexions et ses travaux et fait le lien avec les élus et les services de la collectivité.

Chiffres clés

108 participants à l'Intercommission Plan de Mobilité, Programme Local de l'Habitat et Plan Climat Air Énergie Territorial réunie le 29 octobre 2019

47 réunions du Conseil de Développement

30 rencontres organisées avec les services pour identifier les indicateurs de suivi du Projet d'Agglomération

Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'*Agglomag* et du rapport d'activités annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La direction de la communication est composée de 5 collaborateurs : 1 directrice, 2 chargées de communication, 1 graphiste (mi-temps) et 1 assistante.

La communication institutionnelle

L'Agglomag

4 numéros de l'*Agglomag* sont parus en 2019, un par saison.

Le rapport annuel d'activités des services

Le rapport d'activité 2018, édité en 2019, a été complètement réorganisé et repensé. Le nouveau rapport d'activité accorde désormais une place importante aux photos, il synthétise les faits marquants et met en exergue les chiffres clés pour chaque service.

La communication des services

Comme chaque année, le service communication a accompagné les services dans la mise en place de leurs actions et supports de communication.

Quelques inaugurations ont ponctué l'année 2019

- Dans le domaine du développement économique, la zone d'Échalas et la nouvelle pépinière Ariane.
- Dans le domaine de la jeunesse et du partenariat avec le Conseil départemental du Rhône, la maison des services publics à Condrieu.
- Dans le domaine de la mobilité, le tronçon 2 de la voie verte.
- Enfin dans le domaine de la gestion des ordures ménagères, les conteneurs enterrés à Chonas-l'Amballan.

Zoom

Nouvelle cérémonie de vœux au personnel

Depuis plusieurs années, la cérémonie de vœux du président au personnel se déroulait de manière traditionnelle avec discours, remise des médailles du travail et collation, en salle du conseil du siège de l'Agglo.
Pour la cérémonie de vœux au personnel de l'année 2018, compte tenu de la fusion, la cérémonie s'est déroulée dans le grand hall d'accueil de la salle du Manège.
En 2019, la direction de la communication en lien avec la direction des ressources humaines a souhaité faire évoluer l'organisation de cette manifestation qui est l'unique occasion de réunir l'ensemble du personnel dans un même lieu à la même heure.
Organisée à la salle du Manège, en deux parties, cette cérémonie s'est voulue attractive afin de recevoir des personnels non habitués à la fréquenter.
Un nouveau « décor » : toute la salle du Manège a été investie, avec trois espaces dédiés, le premier aux discours et à la remise des médailles sur une vraie scène, le deuxième dédié à la détente et aux jeux, le troisième dédié à la convivialité autour d'un verre.
Un nouvel horaire : la cérémonie a été repoussée dans l'après-midi permettant ainsi aux nombreux personnels extérieurs (EAJE, déchèteries...) de pouvoir se joindre à ce temps fort et partager un moment avec les collègues et les élus.
Une nouvelle dynamique autour de la convivialité : permettre à tous, élus et agents de prendre un temps pour jouer et se retrouver autour d'un verre a été un moment important de convivialité et de partage. Le jeu a le « pouvoir » de fédérer et de faire place au naturel de chacun.
La cérémonie de vœux du président au personnel 2019 a été couronnée de succès et a permis aux agents de se rencontrer et de mieux se connaître.

Chiffres clés

2 577 nouveaux abonnés en 2019 portant à 7 805 le nombre total d'abonnés Facebook
34 événements organisés
37 communiqués de presse édités
343 supports créés
5 inaugurations

Le groupe projet accessibilité est composé de :

- **1 chargée de mission accessibilité**
- **1 équipe projet formée des services suivants : économie, aménagement urbain, infrastructures, équipements et réseaux, environnement, transports et mobilité, petite enfance**

L'équipe

Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le transport public

■ Suivi du SDA-Ad'AP

15 quais aménagés : 2 inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée et 13 aménagements complémentaires. En raison du report de chantiers de voirie, nécessité de décaler la mise en accessibilité de certains arrêts prévue en 2018.

Les établissements recevant du public (ERP)

■ Suivi du SDA-Ad'AP

L'agenda d'accessibilité initial de ViennAgglo s'est achevé en 2018. L'ensemble des ERP de l'ex CCRC sont accessibles.

L'intégration de deux nouveaux ERP dans le patrimoine de l'Agglo fera l'objet de projets d'accessibilité ultérieurs : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant La Farandole à Vienne et relais d'assistantes maternelles La Farandole des Couleurs à Vienne-Estressin.

L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ INITIAL DE VIENNAGGLO S'EST ACHEVÉ EN 2018. L'ENSEMBLE DES ERP DE L'EX CCRC SONT ACCESSIBLES.

La voirie

■ Suivi du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) intégré au Plan de Déplacements Urbains

• **Création d'une voie verte quai Frédéric Mistral** à Vienne (tronçon compris entre le carrefour de la rue Jean Moulin et le collège de l'Isle).

• **Création de trottoirs** route du Plan à Luzinay (située en partie nord du centre-village). La section comprise entre la rue de l'Église et la voie de desserte du lotissement répond aux normes d'accessibilité.

Création d'une voie verte quai Frédéric Mistral à Vienne

Zoom

Dispositif de soutien aux enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de Vienne Condrieu Agglomération affirment leur volonté d'accompagner les familles qui en expriment le besoin au travers d'un aménagement scolaire spécifique.

Le recrutement à mi-temps d'une psychomotricienne, de même que le maintien d'un «renfort d'équipe» dans les EAJE accueillant des enfants avec un handicap lourd, facilitent la coordination et le suivi des moyens mis en place tout en améliorant les conditions d'accueil propres à chaque enfant.

Chiffres clés

73 % des points noirs résorbés, sources d'accident pour les équipiers de collecte comme pour les usagers piétons et automobilistes.

46 enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

5 nouvelles implantations de conteneurs enterrés (1 place de Miremont à Vienne et 4 points dans les centres-bourgs de l'Agglo).

20 implantations de nouveaux modèles de conteneurs aériens aux Points d'Apport Volontaire. Ils disposent d'un opercule plus bas pour les PMR.

19 propriétaires occupants ont été subventionnés pour des travaux d'adaptation de leur logement dans le parc privé (17 par l'Anah et 2 par Soliha Rhône).

L'équipe de l'agence économique est composée de 6 collaboratrices :

- **1 directrice**
- **1 chargée de mission commerce**
- **1 chargée de relation entreprises et commercialisation des zones d'activités**
- **1 chargée de relation entreprises et immobilier**
- **1 chargée de mission agriculture**
- **1 assistante**

L'équipe

© Les 4 Vents

L'agence économique

L'agence économique a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. L'agence économique met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur-mesure.

Implantation des entreprises

En pratique, ce sont **134 demandes immobilières** enregistrées en 2019 et accompagnées dans la recherche de locaux, bureaux ou terrains. Sur ces 134 demandes, **62 sont des demandes exogènes** (soit 46 %, part de l'exogène en diminution).

Pour ces 134 demandes, la répartition par secteur d'activités et type d'activités est la suivante :

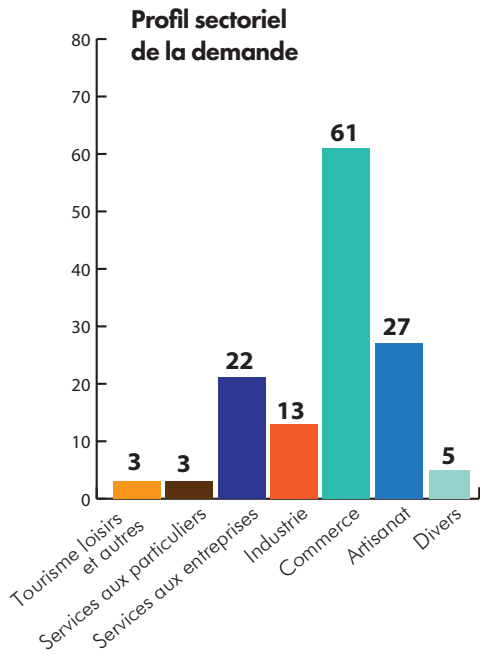

Chiffres clés

401 biens disponibles

134 demandes immobilières accompagnées

119 dialogues dirigeants

180 chefs d'entreprises, élus et partenaires présents à la 4e conférence économique

50 participants au café transmission

Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est réalisé. En 2019, la base comptabilisait en moyenne 401 biens disponibles (en augmentation). Ce travail se fait en étroit partenariat avec les agences immobilières complété par un travail de recensement terrain.

Types de locaux recherchés

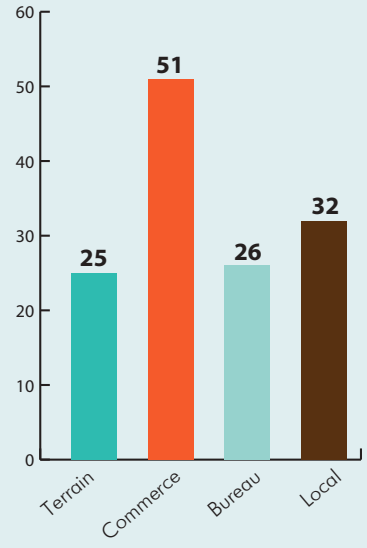

Répartition du nombre de biens disponibles par type

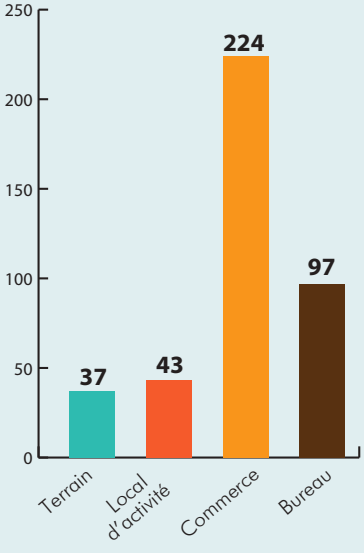

Quotidien et développement des entreprises

• Le dialogue dirigeant consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises de plus de 20 salariés du territoire. De ces discussions naissent un certain nombre de questions auxquelles l'agence économique apporte des réponses concrètes et pratiques. En 2019, ce sont **119 dialogues dirigeants** qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire.

• En complément, l'agence économique organise, en collaboration avec les communes, des réunions à l'échelle des zones d'activités (petit-déjeuner économique) pour faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de la zone, et faciliter les contacts entre les élus et les entreprises d'une part, et entre entreprises d'autre part.

• L'agence éco anime également un club RH pour permettre aux chefs d'entreprises de partager leurs expériences en matière de ressources humaines, et réfléchir collectivement aux actions qui peuvent être menées pour améliorer le sourcing des candidats notamment. En 2019, 5 réunions du club RH ont eu lieu.

Action « Économie circulaire » dans le cadre de Greencycle

Cette action menée en partenariat avec l'ADEIR et la CCI depuis 2017 a été reconduite jusqu'en avril 2020. L'objectif est d'identifier les besoins des entreprises pour créer et animer des synergies dans une logique d'économie circulaire : l'échange et la valorisation de matière et d'énergie, la mutualisation de moyens et de services, le partage d'équipements... en s'appuyant sur une plateforme d'échange locale existante : Circularis.

2 rendez-vous individuels ont eu lieu avec des entreprises et d'autres sont à venir dans les mois qui viennent.

Création d'entreprise

La convention de mise à disposition d'une animatrice à mi-temps a été renouvelée avec la CCI Nord Isère.

L'année 2019 marque un tournant pour la pépinière, celui de son déménagement dans des locaux réhabilités par l'Agglo. Ce déménagement a été l'occasion de baptiser la pépinière «Ariane» et de créer une nouvelle identité graphique.

En 2019, Ariane a accueilli une nouvelle entreprise : E5 Consulting spécialisée dans l'assistance technique dans les métiers de la qualité, de la sécurité, de l'environnement, de l'excellence opérationnelle. L'entreprise Lean Search a quitté Ariane.

L'agence économique coordonne la démarche d'optimisation de moyens avec les structures de la création d'entreprise intervenant sur le territoire (CCI, CMA, IRP, ADIE, REI). L'objectif était de les réunir en un même lieu, à l'automne 2019, l'espace entrepreneur a été mis en place.

Les «pépins» lors de l'inauguration d'Ariane

Commerce

Pour permettre une intervention fine de l'agence économique, il est important de connaître l'appareil commercial. Celui-ci a été recensé en mai pour les pôles majeurs, d'agglomération et bassin de vie. Le cœur de ville de Vienne a fait l'objet d'un recensement fin pour suivre l'évolution de la vacance commerciale et la typologie d'activité.

• Aides directes aux entreprises

En 2019, l'agence économique a accompagné les entreprises dans leur modernisation et 49 ont déposé un dossier. Sur ces 49 demandes :

• 5 entreprises ont abandonné (souvent car les dépenses n'atteignaient pas le montant plancher de 10 000 € HT)

• La commission économie et le conseil communautaire ont validé 30 dossiers après instruction de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et de la Chambre des métiers.

• 14 dossiers étaient en cours d'instruction fin 2019 (dont 6 proposés à la commission du 29/11)

Le montant sollicité auprès de l'Agglo en 2019 est de 116 424 €, soit une demande moyenne par dossier de 2 425 €. Le montant total de travaux prévus par les commerçants s'élève à 1 345 159 € HT.

Aides directes Répartition par activité

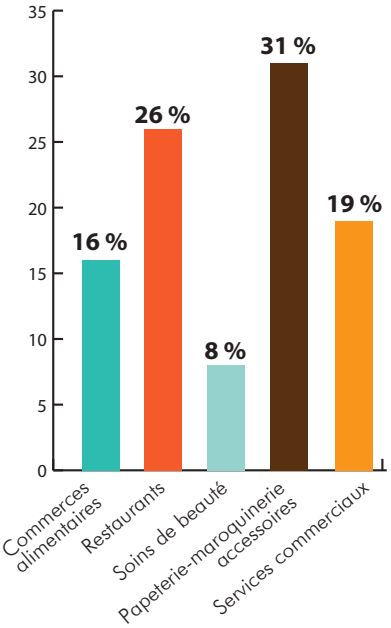

• Développement du commerce sur le territoire

Le commerce étant une compétence partagée, les communes ont sollicité l'agence économique pour :

• Réaliser une étude sur la commune de Reventin-Vaugris afin de mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce et pour l'accompagner dans l'ouverture d'un comptoir de campagne.

• Assister la commune de Loire-sur-Rhône dans l'implantation commerciale du centre bourg et tout particulièrement du point de vente collectif.

• Accompagner la commune de Septème dans la constitution d'une association.

• Accompagner la démarche Cœur de ville avec la commune de Vienne et participer aux différentes études (livraisons urbaines, étude foncière commerciale, ateliers thématiques).

• Mettre en place une 3e boutique Test sur la commune de Condrieu, la 2e ayant ouverte à Vienne en septembre 2019.

L'agence économique a poursuivi en 2019 l'accompagnement des associations de professionnels.

• **Prospection et implantation d'enseignes**

L'agence économique a poursuivi la prospection d'enseignes et a organisé la journée des enseignes pendant Jazz à Vienne (5 enseignes présentes).

Suite à cette journée et aux contacts en direct, l'agence éco a accompagné 6 franchises qui souhaitent s'installer sur le centre-ville de Vienne et qui cherchent des porteurs de projets.

Pour recruter des candidats à la franchise, l'agence économique a proposé 2 ateliers « Profil Franchise » animés par un cabinet conseil. 18 porteurs de projets ont participé et ont pu échanger sur le modèle économique de la franchise.

L'agence éco a également réalisé en partenariat avec le PNR du Pilat un atelier sur le financement participatif à Condrieu.

• **Immobilier/recherche de locaux**

Les enseignes et porteurs de projets prennent contact avec l'agence économique pour avoir une vision globale des disponibilités en locaux commerciaux. L'objectif de faciliter la mise en relation entre les porteurs de projets et les agences immobilières a été rempli avec plus de 45 accompagnements.

Les élus et le représentants de FIVES Intralogistics qui va s'installer sur la zone des Platières.

Commercialisation de la zone du Rocher à Estrablin

Commercialisation des zones

En 2019, 2 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, étudiant les candidatures de 8 entreprises (dont trois pour un même lot).

■ Zone du Rocher (Estrablin)

• 6 délibérations de cession ont été prises : Moriss Isère Auto (lots 15,16 et 17), Containerama (lot 12), Europe Polyuréthane Industrie (lot 14), 3D TP (lot 11), Misir Façade (lot 21), et Marchal (lot 7)

• 2 permis de construire ont été acceptés : Souchon Vincendon (lot 10), Moriss Isère Auto (lot 15,16 et 17)
L'entreprise Souchon Vincendon (lot 10), dont le PC avait été accepté en mai 2019 s'est rétractée courant septembre.

■ Zone des Platières (Chasse-sur-Rhône)

• Achèvement des travaux d'aménagements réalisés par la SERL.

• 3 permis de construire ont été acceptés : Fives Intralogistics, Coplex et Accance

• Pose de la première pierre du siège de Fives Intralogistics, le 14 octobre 2019.

■ Zone de la Noyerée III (Luzinay)

• Achèvement des travaux d'aménagements en décembre 2019.

• 3 permis de construire ont été déposés et sont actuellement à l'étude : BV Plomberie (lot 16B), 3D Process / LocaProcess (lot 17A et 17B) et Jeb Agencement (lot 16A).

■ Zone du Chalet (Échalas)

• Inauguration de l'extension de la ZA en avril 2019,

• 4 permis de construire ont été acceptés : Saucisson Chalaron (lots 1 et 2), Promatic (lot 3), Domisol (lot 5) et Good SARL (lot 4)

• 3 entreprises ont démarré les travaux : Saucisson Chalaron (lots 1 et 2), Promatic (lot 3), Domisol (lot 5).

■ Site Industrialo Portuaire (Loire-sur-Rhône)

Sur 2019, dans le cadre de la charte de partenariat, deux comités de pilotage, et deux comités techniques se sont tenus.

• Validation des candidatures des entreprises suivantes

- Groupe Combronde : développement du trafic fluvial
- Transports Michaud
- Locabri

Espace Saint-Germain

• Animation

La page Facebook de l'Espace Saint-Germain est dynamique (751 abonnés) et permet aux occupants du site d'avoir les actualités concernant les travaux, les animations, les mouvements d'entreprises... 5 temps forts ont eu lieu sur le site, co-organisés par l'agence éco et le club Saint-Germain : le challenge régional mobilité, 1 tournoi de pétanque, le World Clean Up Day (1re édition), la fête des voisins, le repas de Noël.

• Programmes tertiaires

Les travaux du programme Apollo se sont poursuivis fin 2019. La démolition du musée de la draperie a démarré fin 2019.

LE 20 NOVEMBRE S'EST TENUE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE ORGANISÉE PAR L'AGGLO

Promotion économique

L'agence économique a organisé 7 visites d'entreprises / exploitations sur le territoire à destination des élus de la commission éco et agriculture. La newsletter, envoyée tous les 2 mois est adressée à plus de 3 600 destinataires (chefs d'entreprises principalement).

Le 20 novembre s'est tenue la quatrième Conférence économique organisée par l'Agglo, réunissant près de 180 chefs d'entreprises, élus et partenaires. Cette édition était placée sous le signe de l'industrie.

Les comptes facebook et linkedin sont actifs pour toujours plus de lisibilité.

• Action métiers d'art

Un partenariat a été engagé avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour accompagner et promouvoir les Métiers d'art de notre territoire.

La mobilisation des entreprises a démarré cette fin d'année :

> Réunion de présentation : 14 entreprises présentes (maroquinier, ébéniste, couturière, potière, verrier, tapissier, luthier, restauration de tableau) et d'autres qui souhaitent s'associer à la démarche

> 10 accompagnements individuels programmés d'ici la fin de l'année (courant novembre / décembre)

> Réunion Journée Européennes des Métiers d'Art du 10/12 : 12 entreprises inscrites

L'ANNÉE 2019 EST AUSSI MARQUÉE PAR L'ADOPTION DE DEUX DOCUMENTS STRATÉGIQUES, EN DÉCLINAISON DU PROJET D'AGGLOMÉRATION :

• LE NOUVEAU SCHÉMA TOURISTIQUE 2019-2024, ADOPTÉ EN JUIN 2019

• LA STRATÉGIE AGRICOLE 2019-2024, ADOPTÉE EN NOVEMBRE 2019

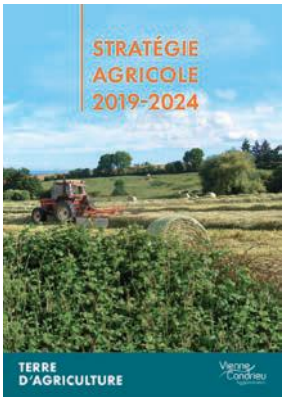

Agriculture

• Collaboration entre Vienne Condrieu Agglomération et la Chambre d'Agriculture

L'année 2019 marque le début d'une étroite collaboration entre l'Agglo et les Chambres d'Agriculture, qui se traduit sur le terrain par une complémentarité entre les missions de la chargée de territoire et de la chargée de mission agriculture, notamment :

- dans l'écriture de la stratégie agricole
- sur les projets accompagnés,
- sur les différentes questions des agriculteurs

Ainsi, cette collaboration a permis de rencontrer 200 agriculteurs au cours de réunions collectives, rencontres individuelles, démonstrations de matériels, journée technique, conférence agricole, promotion des productions.

• Conférence agricole

Afin de présenter la stratégie agricole à l'ensemble des acteurs et notamment les agriculteurs, la première conférence agricole a été organisée le mercredi 23 octobre. En plus de la restitution, des ateliers thématiques ont été proposés pour répondre à certaines interrogations des exploitants :

- Quels moyens pour financer le développement de mon exploitation ?
- Comment développer l'énergie photovoltaïque sur ma ferme ?
- Comment diversifier mon activité ? (Réseau bienvenue à la ferme et accueil paysan)
- Circuits de proximité : quelles possibilités ?

Une réelle réussite avec 90 participants dont 55 % d'agriculteurs ou en voie de le devenir.

• Opération de « ferme en ferme »

Pour l'édition 2019, les 28 et 29 avril, 7 fermes, situées à Eyzin-Pinet, Longes, Luzinay, Septème, Trèves et Villette-de-Vienne ont participé. Ce fut l'occasion de réaliser des prises de vue afin de réaliser un clip de promotion pour les prochaines éditions. L'opération a enregistré près de 5 000 visiteurs, soit une moyenne de 700 visiteurs par ferme.

• Festitabl' avec Caravan Jazz

Caravan Jazz, événement organisé par la MJC de Vienne et Jazz à Vienne, est engagée depuis deux ans dans le projet Festitabl', porté par le Pôle Métropolitain, qui vise à favoriser l'approvisionnement local des manifestations culturelles et sportives.

• Café installation transmission

Cette action est l'occasion d'échanger et de se forger une idée sur son projet en ayant connaissance de toutes les possibilités existantes. Ces rencontres permettent également aux agriculteurs de tisser un réseau de contacts.

Cette année, le café installation transmission a eu lieu dans la salle de l'Arbuel à Condrieu avec le témoignage de la ferme du Petit Ramard. Ce café a réuni 25 personnes, dont 7 porteurs de projets, 7 exploitants en activité et 3 exploitants à la retraite.

Zoom

Mise en place d'une stratégie agricole

Afin d'affirmer le rôle et le poids de l'activité agricole, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont défini et voté à l'unanimité une stratégie agricole. La définition de cette dernière est issue d'un travail collaboratif entre élus, agriculteurs volontaires et partenaires. L'identification de l'ensemble des enjeux territoriaux ont permis de définir 10 enjeux majeurs, que l'on trouve au sein de 4 axes.

Février 2019 : Validation des 4 axes de la stratégie agricole : l'écriture est lancée

Eté 2019 : Rédaction des 25 fiches actions de la stratégie agricole

23 octobre 2019 : Présentation du projet de stratégie agricole lors de la première conférence agricole à Trèves

5 novembre 2019 : Adoption de la stratégie agricole 2019-2024

La stratégie agricole 2019/2024

La stratégie agricole repose sur...

- Une dynamique de territoire
- Une grande diversité agricole
- Des signes de qualité pour des produits d'exception
- Un programme d'actions

Une dynamique de territoire

Un paysage agricole riche et varié :

- Le plateau de Condrieu annonce le Pilat. L'agriculture s'est adaptée, sur les coteaux, la vigne et l'arboriculture et sur le plateau, l'élevage.
- À l'est les quatre vallées, où l'agriculture de polyculture élevage est fortement présente.
- La plaine alluviale du Rhône présente des terrains de qualité pour le maraichage.

Des signes de qualité

- 3 AOC viticoles : Côte-Rôtie, Condrieu et Coteau du Lyonnais
- 1 AOC fromagère : Rigotte de Condrieu
- 1 IGP fromagère : Saint-Marcellin
- 50 exploitants en agriculture biologique

Un programme d'actions

La définition de la stratégie agricole est issue d'un travail collaboratif entre agriculteurs volontaires et élus.

Débutée en 2018, la réflexion a abouti à un programme composé de 10 enjeux et 25 fiches actions.

AXE 1

Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales

Enjeu 1 > Faire connaitre et promouvoir les producteurs et produits du territoire

• **Action 1 :** Promouvoir les circuits courts dans les évènements

• **Action 2 :** Répertorier et faire connaitre le lieux de vente en circuit court, établir un support simple d'identification pour valoriser les produits

Enjeu 2 > Développer la consommation locale

• **Action 3 :** Développer la commande publique de produits locaux (restauration collective...)

• **Action 4 :** Soutenir le développement de point de vente collectif ou de distribution des produits locaux

• **Action 5 :** Encourager les circuits courts dans les entreprises, restaurants, hôtels...

Enjeu 3 > Développer les filières nécessaires à « l'autonomie alimentaire »

• **Action 6 :** Soutenir la mise en place de maraîcher : animation foncière et aide à l'installation

• **Action 7 :** Préserver la ressource en eau pour favoriser le maintien et le développement du maraichage et de l'arboriculture.

• **Action 8 :** Conforter la filière de l'élevage sur le territoire

AXE 2

Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie

Enjeu 4 > Développer des productions de qualité et respectueuses de l'environnement

• **Action 9 :** Accompagner la transition de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée et de qualité : agriculture biologique, agriculture raisonnée, certification Haute Valeur Environnementale, agri éthique, appellation, transformation à la ferme...

• **Action 10 :** Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les impacts (érosion, ruissellement, ambroisie)

• **Action 11 :** Favoriser la transition énergétique du monde agricole : méthanisation, photovoltaïque, réduction de l'empreinte carbone...

Enjeu 5 > Assurer la protection des espaces agricoles

• **Action 12 :** Prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme et lors de la définition des projets d'aménagement

• **Action 13 :** Préserver les espaces agricoles stratégiques, en s'appuyant sur les outils comme les PAEN, ZAP,

• **Action 14 :** Mettre en place une veille foncière opérationnelle en partenariat avec la SAFER

AXE 3

Affirmer le rôle économique du secteur agricole

Enjeu 6 > Maintenir une activité agricole sur le territoire

• **Action 15 :** Installation > Favoriser l'interconnaissance, l'échange, la mise en lien sur le territoire entre porteurs de projets, agriculteurs et élus (ex : café Installation / Transmission)

• **Action 16 :** Transmission > Repérer et accompagner de façon anticipée les cédants sur les aspects humains et globaux de la transmission

Enjeu 7 > Accompagner le développement des exploitations

• **Action 17 :** Encourager et soutenir les investissements visant à moderniser les pratiques et développer les activités

• **Action 18 :** Encourager les projets collectifs visant à améliorer et valoriser les pratiques agricoles (abattoir mobile...)

Enjeu 8 > Agir sur l'emploi agricole

• **Action 19 :** Encourager les actions en faveur de l'emploi agricole, emploi saisonnier...

• **Action 20 :** Promouvoir le métier d'agriculteur, rapprocher les structures de formation et les services de remplacement

AXE 4

Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts

Enjeu 9 > Communiquer auprès de la population, des élus, de la presse

• **Action 21 :** Soutien aux manifestations permettant la promotion de l'agriculture auprès du public : ferme en ferme, Foire de Vienne, Vins et Rigotte en fête, Pressailles, marchés aux vins, ...

• **Action 22 :** Faire la promotion de l'activité et de la profession agricole (portrait d'entreprise, visite d'exploitation)

• **Action 23 :** Développer les fermes pédagogiques, sentiers pédagogiques

Enjeu 10 > S'appuyer sur l'agriculture pour développer le tourisme

• **Action 24 :** Promouvoir et développer les appellations

• **Action 25 :** Développer les chambres d'hôte, accueil camping cariste, camping à la ferme

L'équipe de l'Office de Tourisme est composée d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, renforcée par des saisonniers et des vacataires :

- **1 directeur**
- **2 personnes à l'administration générale dont l'ajointe du directeur**
- **7 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité**
- **4 personnes au guidage**
- **7 personnes à la communication, promotion et commercialisation dont la responsable marketing et commerciale.**
- **1 personne au développement et à l'œnotourisme**

L'équipe

© C. Mirabel

Développement touristique

En 2019, l'Office de Tourisme a poursuivi ses missions d'accueil et d'information ; la mise en œuvre d'une politique de marketing et de communication afin d'accroître les retombées économiques et renforcer l'identité et l'image de la destination ; la mise en marché de l'offre auprès des clientèles groupes, des prescripteurs, des revendeurs mais aussi des clients individuels via sa nouvelle place de marché et le développement de l'animation de son réseau de prestataires, en leur proposant des rendez-vous et des formations régulières...
Mais le travail de l'Office de Tourisme, dans le cadre de la stratégie de l'Agglo, est aussi de participer activement, voire initier, des actions menées en coopération avec les territoires voisins, les Départements, la Région et parfois à l'échelle nationale via les « filières » auxquelles il adhère.
Cette année 2019 aura donc été rythmée non seulement par ce travail, mais également par la préparation de nouvelles orientations issues du schéma de développement touristique voté en juin.

Plus de 36 000 personnes accueillies et renseignées

Un chiffre très stable puisque l'évolution constatée sur l'ensemble des sites d'information est en progression moyenne de +1.5% ; soit +/- 500 personnes.

Quand on analyse un peu plus ces contacts, nous constatons une diminution de la fréquentation de ces points d'info par les habitants du territoire et une progression de près de 8% du nombre de « vrais » touristes renseignés soit près de 2 000 personnes, essentiellement nationaux puisque le nombre de touristes étrangers n'augmente que très légèrement de quelques dizaines de personnes.

Pour rappel, l'organisation de l'accueil en 2019 était le même qu'en 2018 avec le pavillon du tourisme de Vienne qui représente 65% des contacts. L'Emporium, boutique-info du musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal – Vienne, le Bureau d'Information de Condrieu et le Chalet accueil de la ViaRhôna à Saint-Cyr-sur-le-Rhône représentant les 35% restants avec de fortes variations entre 2018 et 2019 selon les sites dues essentiellement aux impacts « climatiques » de l'été.

© OT Vienne

Accueil et boutique du Pavillon du tourisme

© OT Vienne

Office de Tourisme ViaRhôna

Zoom

Côté finances

Le budget de fonctionnement de l'Office de Tourisme pour 2019 aura été de :

1 853 769€ HT en dépenses (+3,4 % / 1 793 338 € en 2018)

1 865 459€ HT en recettes (+3,1% / 1 809 554 € en 2018)

Il permet donc de prévoir un report sur 2020 de + 11 699 € correspondant à 28 939 € d'excédent reporté de l'exercice 2018 auquel se déduit la perte constatée sur l'exercice 2019 de 17 240 €.

La perte d'un client important pour l'Office de Tourisme explique en grande partie ce résultat négatif, même si des actions correctives ont été menées pour en atténuer les effets.

Les dépenses (et recettes) de promotion et de communication auront été supérieures aux prévisions ;

Les charges fixes ont été très bien maîtrisées malgré l'augmentation des abonnements et maintenances ;

· L'équilibre du secteur boutique a été enfin trouvé ;

· La diversification des actions de coopération et de développement génère non seulement des ressources pour la structure mais accroît son ancrage partenarial.

Ces « bon résultats » ont permis d'absorber en partie les coûts du service accueil information.

Par ailleurs, le montant des investissements réalisés s'élève à **38,3 K€**. ; les restes à réaliser au 31 décembre étant de **7,3 K€**. L'Office de Tourisme a totalement remboursé en 2019 l'emprunt souscrit en 2015, pour porter sur 4 ans le financement des investissements complémentaires du pavillon du tourisme.

Un nouveau schéma de développement touristique pour l'Agglo

2019 : année de mise en place

Voté en juin par le conseil communautaire, ce schéma a été présenté le 9 décembre au Château d'Ampuis devant plus de 120 personnes

La destination Vienne Condrieu représente annuellement une consommation touristique et de loisirs supérieure à 60 M€, qui correspondent à près de 1,8 millions de journées de présence sur le territoire. Augmenter le nombre de journées d'une part, et la consommation journalière d'autre part, sont les deux leviers sur lequel il est possible d'agir.

Construit autour de 5 axes et de 15 actions majeures, l'ambition de ce nouveau schéma, véritable feuille de route pour les prochaines années, peut être résumé par ces deux orientations fondatrices :

• Faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à « haute valeur ajoutée »

• Renverser la dimension « secrète » pour basculer du côté de « l'inattendu ».

Si le volet « équipement » de la destination est avant tout de la compétence de l'Agglo, le volet « mise en tourisme », qui comprend notamment l'accueil, l'information, la promotion, la commercialisation, l'accompagnement des socio-professionnels du territoire... est confié par l'Agglo à l'Office de Tourisme.

Base nautique de Condrieu

Château de Septème

Musée de l'industrie textile

Depuis l'automne 2019, l'Office de Tourisme et l'Agglo, mettent en place et/ou animent les premières briques de ce projet.

Ainsi, et bien que parfois peu visible, ce travail a porté notamment sur :

• La refonte de l'outil de gestion de la relation client (appelé GRC) afin d'améliorer la connaissance de celle-ci, mesurer sa satisfaction, ses comportements d'achats, connaître ses attentes, sa provenance, etc., et ainsi disposer d'un outil indispensable pour notamment animer un politique de fidélisation, et des campagnes de promotion très ciblées.

• L'animation d'un groupe représentatif des évènements ciblés par le schéma afin de créer les conditions d'un accompagnement et du développement de ces évènements en misant sur la qualité pour « enrichir » l'existant, les professionnaliser et étendre leur attractivité. Certaines expérimentations sont prévues pour 2020, mais ce travail porte essentiellement sur une perspective 2021 et 2022.

• La création des conditions nécessaires pour expérimenter dès le printemps 2020 l'accueil « hors les murs »

• La formation des personnels pour « apprivoiser » les nouveaux enjeux du schéma ;

• La refonte de la stratégie de communication dont les premiers « nouveaux outils et nouvelles actions » seront opérationnels dès avril 2020 puis au fil des mois suivants.

• La mise en œuvre d'une collaboration avec l'IUL (Institut d'Urbanisme de Lyon) pour accompagner la création de haltes contemplatives.

• Le démarrage d'études pour la base de loisirs de Condrieu, la signalétique ou bien encore la scénographie urbaine.

Cette liste, non exhaustive, illustre le travail mené afin de présenter aux nouveaux élus un ensemble d'actions possibles, en lien avec le schéma touristique, pour lesquelles ils seront amenés à se positionner.

Chiffres clés

280 000 nuitées touristiques.

38 300 km parcourus par la flotte Cap'Vélo du pavillon du tourisme.

2 000
ventes de prestations (nuitées - activités culturelles ou de loisirs... vendues en ligne)

65 000
croisiéristes ayant fait escale à Vienne ou Sainte-Colombe.

85 000 personnes ayant utilisé la ViaRhôna dont 25% en itinérance et 50% en loisirs de proximité.

125 990 entrées sur l'ensemble des musées de Vienne et Saint-Romain-en-Gal

Le Wine-bar de l'Office de Tourisme

Animation culturelle au musée de Saint-Romain-en-Gal - Vienne

8 décembre à Vienne

ViaRhona

Fête historique de la ville de Vienne

Musée de l'industrie textile

© AdobeStock

Le tourisme, une volonté affirmée et partagée

Depuis l'automne 2019, l'Office de Tourisme, comme l'Agglo, mettent en place et/ou animent les premières briques de ce projet. Le nouveau schéma touristique a été voté en Conseil communautaire à l'unanimité.
Fruit d'un travail collectif entre les élus et les professionnels du tourisme, ce schéma 2019-2024 réaffirme que le développement touristique est un pilier majeur de la stratégie économique de l'Agglo.
Il s'appuie sur le duo Vienne-Condrieu et fait le pari de la créativité, de l'audace et de l'innovation.

Dans le prolongement de son précédent schéma de développement touristique, l'Agglo a souhaité passer la vitesse supérieure et a adopté une stratégie claire, qui propose une offre lisible et différenciante.

Cette stratégie vise à tracer les grandes orientations et inspirer les acteurs locaux, prescripteurs et investisseurs.
Ce nouveau schéma mise sur le duo « Vienne -Condrieu », sur la synergie entre le tourisme et la culture, sur la dimension émotionnelle et la promesse d'inattendu.

La stratégie d'intervention et de mise en œuvre conforte les fondamentaux de la destination touristique et ambitionne de décloisonner les différentes politiques publiques concernées par le tourisme en la rendant plus visible et en la mettant au centre des réflexions.

Le schéma mise aussi sur la capacité du territoire à se mobiliser largement et à entretenir cette mobilisation dans le temps notamment en matière d'évènementiels et de communication.

Le schéma touristique 2019-2024 s'organise en 5 axes :

- production évènementielle,
- sites et équipements touristiques,
- qualification des espaces publics,
- schéma d'accueil et d'information,
- communication, marketing et image.

La réussite de ce schéma repose sur un engagement collectif de tous les acteurs locaux, dépassant la seule compétence juridique de l'Agglo. En adoptant ce schéma, Vienne Condrieu Agglomération souhaite impliquer l'ensemble des acteurs locaux et notamment les communes.

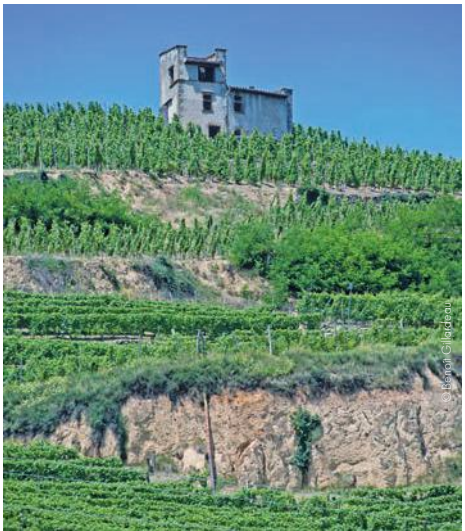
© Laurent Gilardeau

AXE 1
Production évènementielle

Enjeu > L'évènementiel fait partie de l'identité du territoire et doit à ce titre être un enjeu majeur, dans une optique de diversification et de fil conducteur en matière de communication sur l'offre touristique. Les capacités d'ingénierie et de production sont donc un axe majeur d'investissement au titre du nouveau schéma pour :

- **Expérimenter et développer** une offre décloisonnée et à forte identité
- **Concevoir et coordonner** une programmation évènementielle partenariale et transversale ;
- **Renforcer** les partenariats publics privés ;
- **Faire de l'évènementiel une clé d'entrée** pour la valorisation de l'offre touristique et de loisirs.

AXE 2
Sites et équipements touristiques

Enjeu > Le décor, l'aménagement urbain, les sites et équipements forgent l'imaginaire de la destination et font partie intégrante de l'expérience de visite. La capacité à offrir une ambiance qualitative et cohérente avec la promesse d'accueil est un axe clé d'investissement au titre du nouveau schéma pour :

- **Satisfaire le visiteur** (cohérence avec la promesse) ;
- **Surprendre le visiteur** sur le volet de l'inattendu notamment ;
- **Renforcer les retombées économiques** directes et indirectes en faveur du territoire.

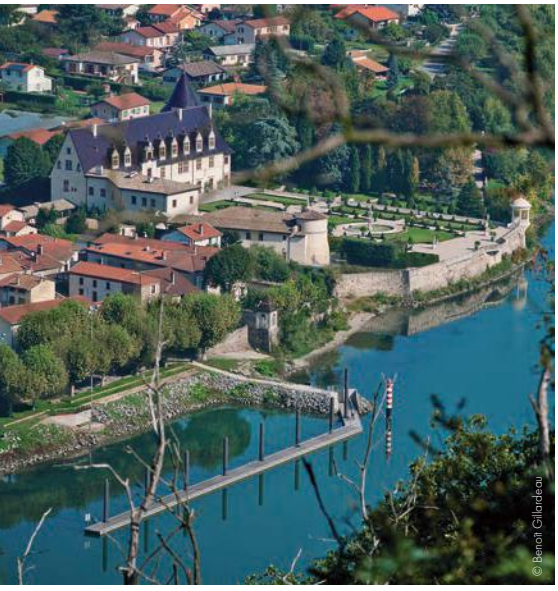

AXE 3
Qualification des espaces publics

Enjeu > Dans le cadre de la stratégie, l'objectif est de démultiplier les points de contact avec les visiteurs en proposant une démarche partenariale de diffusion de l'information touristique et évènementielle à travers :

- **Des outils physiques et numériques** adaptés au fonctionnement des sites et des partenaires de l'accueil touristique ;
- **Une stratégie de fidélisation multicanal** vis-à-vis des clientèles de proximité, en particulier autour de l'évènementiel.

AXE 4
Schéma d'accueil et d'information

Enjeu > Les espaces publics comme les sites et équipements doivent nourrir le positionnement validé dans le cadre de la stratégie. Leur qualification doit permettre de :

- **Expérimenter et développer une expérience** de visite décloisonnée et à forte identité ;
- **Supporter une scénographie urbaine** qualifiée et garante de la promesse d'accueil ;
- **Étonner, surprendre et faire entrer de « plain pied »** le visiteur dans la tonalité de son voyage.

AXE 5
Communication, marketing et image

Enjeu > La destination Vienne Condrieu doit renverser sa dimension « secrète » pour basculer du côté de « l'inattendu ».

Cela passe par un effort marqué en matière de communication et de promotion au titre du nouveau schéma, qui participera également à une dynamique de marketing territorial qui dépasse le seul sujet du tourisme. Dans ce cadre les enjeux sont de plusieurs types :

- **Faire évoluer la marque et l'univers graphique** de la destination Vienne Condrieu autour du positionnement retenu ;
- **Déployer un plan de communication** et de relation média ambitieux, ancrée sur la dimension culturelle et touristique du territoire ;
- **Faire de l'évènementiel l'axe majeur de communication et de marketing**, en particulier sur le digital.

JAZZ À VIENNE

28 JUIN ▶ 13 JUILLET / 2019 39e ÉDITION

Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 450 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

L'équipe

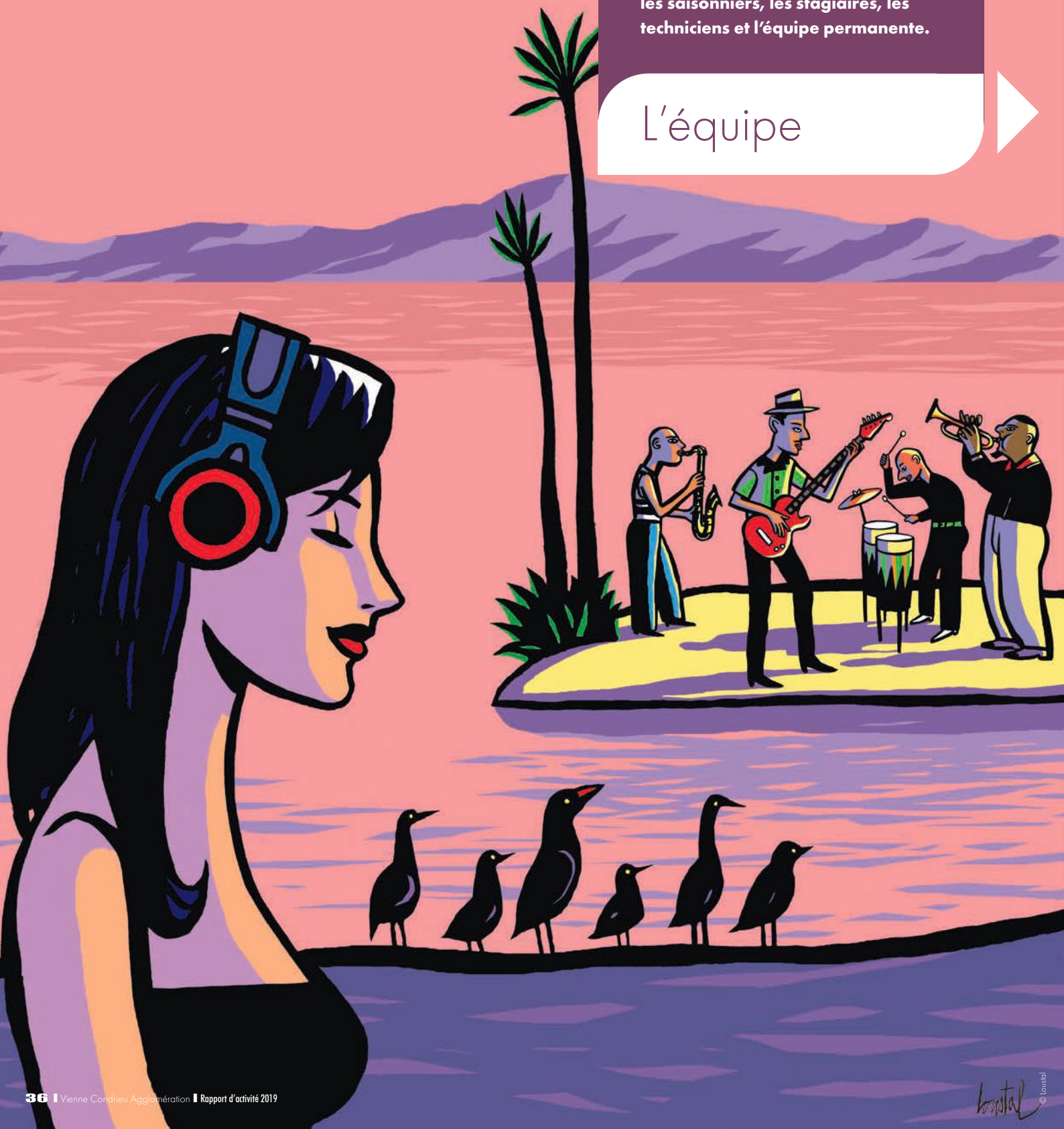

© Loustal

Jazz à Vienne

Jazz à Vienne a pour mission d'organiser le festival « Jazz à Vienne» au théâtre antique et/ou sur d'autres sites, de produire et/ou de commercialiser des spectacles et des manifestations participant au rayonnement de l'Agglo autour du festival pendant la saison estivale, de développer des activités culturelles en lien avec le jazz et le spectacle vivant tout au long de l'année et de commercialiser des produits dérivés liés au festival « Jazz à Vienne ».

La 39e édition en quelques chiffres

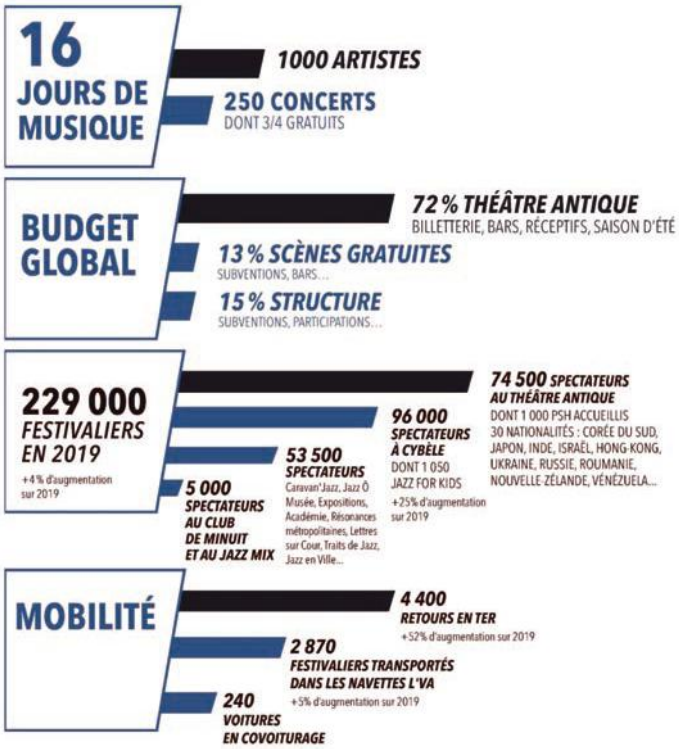

Chiffres clés

229 000 festivaliers

53 500 spectateurs à Caravan Jazz, Jazz Ô Musées, Expositions, résonances métropoliitaines, Lettres sur cour, Jazz en ville…

74 500 spectateurs au théâtre antique

96 000 spectateurs à Cybèle

5 000 spectateurs au Club de minuit et à Jazz Mix

+ de 250 concerts dont 3/4 gratuits

Zoom

Les rencontres publiques

NOUVEAUTÉ 2019

Animées par des journalistes et spécialistes, 14 rencontres publiques en présence des artistes se sont déroulées au Théâtre de Vienne autour de la programmation 2019.

950 personnes ont ainsi profité de ces moments de proximité avec les intervenants et invités. Parmi ces rendez-vous, une rencontre professionnelle, organisée en collaboration avec Zone Franche et le CMTRA, a été l'occasion de débattre autour de « La place des Antilles françaises dans la culture française », en présence notamment des journalistes Edwy Plenel et Jacques Denis.

© Pierre Corvaisier

Une programmation ouverte au plus grand nombre

Le théâtre antique

Scène emblématique du festival Jazz à Vienne, le théâtre antique a rassemblé 74 500 personnes sur 15 soirées.

Avec une programmation réunissant les jazz de tous les horizons, les styles et les générations, le théâtre antique a offert 15 soirées uniques aux festivaliers. Citons notamment la création Jazz à Vienne *Up Above My Head* avec Camille, Sandra Nkaké, Raphaël Lemonnier et Raphaël Imbert, la soirée piano avec Chilly Gonzales, GoGo Penguin et Chassol, la mise en avant de la nouvelle génération avec Snarky Puppy et Kokoroko, la soirée hip-hop avec le grand retour d'Hocus Pocus et Tom Misch, la soirée Caraïbes avec MizikOpéyi, la reine Calypso Rose et Kassav, le marathon de plus de 4h de John Zorn et la soirée Afrique avec Manu Dibango et l'Orchestre national de Lyon, Flavia Coelho, Manou Gallo et Fatoumata Diawara.

La scène de Cybèle

Épicentre du festival, la scène de Cybèle a rassemblé cette année 96 000 festivaliers (+19 % d'augmentation en 2019). Devenu lieu de rencontre et de convivialité désormais incontournable au festival, cette scène à ciel ouvert propose une programmation entièrement gratuite pour le plaisir de tous, amateurs, passionnés, curieux, familles et amis. Avec trois rendez-vous quotidiens (les Midis de Jazz à Vienne dès 12h30, les Après-Midis du Jazz à partir de 16h et le Kiosque à partir de 20h30), les festivaliers peuvent y découvrir l'actualité et la nouvelle génération du jazz, et retrouver la scène régionale et nationale, les musiciens de l'Académie, les écoles de musique et les conservatoires, les big bands universitaires internationaux et les groupes finalistes du RéZZo FOCAL Jazz à Vienne. Parmi les 92 concerts qui ont eu lieu à Cybèle, cette édition a notamment été marquée par les passages remarqués de Macha Gharibian avec son jazz latin et néo-classique, Supergombo et son énergie débordante, le jazz fusion et la pointe d'humour des Québécois de Razalaz, la musique traditionnelle mélangée au jazz contemporain du groupe Marthe, le brass band balkanique de Captain Stambolov, le jazz expérimental et progressif d'House of Echo ou encore l'afropop de la chanteuse Valérie Ékoumè qui a fait danser tout Cybèle !

Le Club de Minuit et le Jazz Mix

Rendez-vous incontournable en fin de soirée après le Théâtre Antique, les deux scènes d'after que sont le Club de Minuit et le Jazz Mix ont proposé en alternance 13 concerts rassemblant 5 000 spectateurs sur la scène du Théâtre de Vienne, salle à l'italienne classée aux monuments historiques. La programmation du Club de Minuit a plongé le public dans un voyage du Brésil avec Projeto Coisa Fina, à Cuba avec le pianiste Alfredo Rodriguez et le percussionniste Pedrito Martinez, en passant par le Moyen-Orient avec la flûtiste syrienne Naïssam Jalal et la Bretagne avec Fleuves. La scène du Jazz Mix a offert une programmation au carrefour de rencontres, d'improvisations et de créations inédites, notamment le concert du batteur chicagoan Makaya McCraven et le quintet américain Butcher Brown.

© Pierre Corvaisier

Une offre festivalière variée imaginée pour tous les publics

Traits de Jazz - 3e édition

Pour cette 3e édition de Traits de Jazz qui associe bande dessinée et jazz, le public a pu découvrir les différentes étapes de travail qui ont permis d'aboutir à l'affiche 2019 réalisée par Jacques de Loustal, ainsi qu'une exposition de lithographies de Brecht Evens.

En coproduction avec le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, un concert dessiné était programmé au Théâtre de Vienne : le pianiste et compositeur Christophe Chassol, Céline Devaux et Brecht Evens invitaient le public à une expérience multisensorielle où la musique, la vidéo et la bande dessinée ne font plus qu'un.

Jazz Ô Musée

Le Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal – Vienne a ouvert ses portes aux artistes de Jazz à Vienne pour des instants magiques dans ce lieu historique empreint de mémoire. Le lieu, très prisé du public, a proposé cette année quatre concerts mêlant les styles et les cultures.

Caravan'Jazz

Cette année encore, Jazz à Vienne est parti en balade dans les communes de l'Agglo avec le groupe Les Swingirls. Une première partie à 19h dédiée aux formations locales, a fait de chaque soirée un événement unique avec une programmation permettant aux spectateurs de découvrir de nouveaux talents.

Jazz à Vienne fait son cinéma

Jazz à Vienne, c'est aussi une programmation de films et documentaires proposée par l'association CinéClap Vienne, en partenariat avec le Cinéma Les Amphis, avec cette année, le 20 juin, la projection du documentaire Eric Clapton : *Life in Twelve Bars* réalisé par Lili Fini Zanuck, *The Connection*, film réalisé par Shirley Clarke, Kassav', l'histoire du groupe racontée par des proches, en présence du réalisateur Benjamin Marquet, *Amazing Grace – Aretha Franklin*, le film inédit d'un concert exceptionnel, réalisé par Alan Elliott et Sydney Pollack.

Lettres sur Cour - 28e édition

Lettres sur Cour a rassemblé 1 450 festivaliers dans la cour de la cure Saint-Maurice. Le jazz et la littérature se sont retrouvés cet été pour une plongée « au cœur de l'Océan indien » : des lectures et rencontres avec les auteurs Eugène Ebodé, Nassuf Djailani, Ananda Devi, Ali Zamir et deux concerts pour faire le plein d'énergie et de maloya.

Jazz for Kids – 2e édition

Le festival Jazz à Vienne a pour ambition de fédérer tous les publics et de les accompagner dans la découverte de la musique. Activités et concerts ont été proposés

L'académie Jazz à Vienne – 26e édition

140 stagiaires ont participé aux stages de l'Académie Jazz à Vienne qui proposait cette année 7 ateliers : éveil musical, gospel, jazz et danse, jazz et yoga, deux nouveaux ateliers (brass band, et lindy hop), et enfin le JazzUp

Et aussi

De nombreux autres événements sont venus enrichir la programmation : le concert spirituel gospel à la cathédrale Saint-Maurice qui a connu une affluence record, l'exposition « Par les Damné.e.s de la terre » de Rocé, le salon du disque, les Résonances métropolitaines et nouveauté cette année, un concert intimiste dans l'église de Saint-André-le-Bas avec l'Orchestre Miniature d'Olivier Manchon.

Vivre au rythme du festival : le Off

En 2019, l'organisation du Off a évolué. Jazz à Vienne s'est retiré progressivement de l'organisation pour laisser aux commerçants l'initiative de l'animation de la ville. Les scènes « officielles » ont donc été gérées par des collectifs de commerçants.

Toutes ces initiatives ont bénéficié de l'appui en communication du journal Secrets de Jazz et du relais des commerces participants.

La politique tarifaire pour tous

Mis à part le concert dessiné qui s'est tenu cette année au théâtre de Vienne à Cybèle, le Théâtre Antique est la seule scène payante du festival. Cette caractéristique confirme bien la définition de ce qu'est un « festival », avec une offre gratuite riche, adossée à une proposition payante ciblée.

Le modèle économique de l'industrie musicale en général et des festivals en particulier s'est profondément modifié ces dernières années, faisant augmenter considérablement les cachets artistiques et la « concurrence » entre les offres. Cette évolution a logiquement eu des conséquences sur les tarifs des concerts. Dans un souci d'équilibre financier, Jazz à Vienne a dû réévaluer, cette année, ces tarifs, lesquels étaient inchangés depuis 2015. Les tarifs normaux et leurs déclinaisons aux CE ont ainsi augmenté de 1 €, passant, de fait, à 49 €, 44 € ou 37 € selon le concert, pour ce qui est du tarif normal. Cette augmentation n'a néanmoins pas été appliquée aux « moins de 26 ans ».

En 2018, deux nouveaux tarifs avaient été créés à destination de la jeunesse. L'un à 30 €, quelle que soit la soirée, pour les « 15 – 25 ans », l'autre à 4 €, toujours quelle que soit la soirée, pour les « 4 – 14 ans ». Jazz à Vienne s'était alors appliqué à une correspondance entre le prix de ces billets et le crédit dont dispose un porteur de Pass'Région, voire la valeur d'un chèque Pack Loisir (Département de l'Isère) pour les plus jeunes. C'est ainsi qu'on a récemment pu constater la part grandissante de jeune public, notamment des « 15-25 ans » qui sont plus de 4 200 à s'être procuré un billet cette année contre un peu moins de 3 300 en 2018.

Rapportés aux quelques 46 000 porteurs de billets individuels payants (tout public), les « 4 – 14 ans » et les « 15 – 25 ans » ont pesé pour près de 14 % à l'occasion de ce dernier festival.

Bien que rebaptisée « Pass » en 2019, la traditionnelle formule d'abonnement du festival est restée inchangée, avec une offre à 180 €, voire 170 € pour les CE et demandeurs d'emploi, qui permet d'assister en toute liberté à 7 concerts au Théâtre Antique durant le festival et offre de nombreux avantages. Le détenteur d'un Pass n'est ainsi pas tenu de déterminer, au préalable, les soirées auxquelles il désire assister, il dispose également de la garantie de pouvoir accéder à n'importe quel concert, même annoncé « complet ».

Dans le cadre de ses offres de Noël, le festival propose cette formule au tarif très préférentiel de 160 € à l'occasion des fêtes de fin d'année. C'est ainsi plus de la moitié des Pass qui se sont achetés entre décembre 2018 et janvier 2019. Plus de 900 festivaliers signifient, de la sorte, une confiance aveugle puisque seuls quelques noms sont généralement dévoilés à cette période.

Par ailleurs, toujours pour les fêtes, le chèque cadeau Jazz à Vienne a rencontré cette année un franc succès avec 2 200 Jazz Tickets achetés. Son principe est simple : vendu au tarif unique de 36 €, il s'échange sur jazzavienne.com au moment de l'ouverture de la billetterie courant mars contre un billet pour n'importe quel concert et ce, quel qu'en soit le tarif. Rappelons que les tarifs du Pass et du Jazz Ticket sont restés inchangés depuis 2014.

Enfin, lancé en 2016, le Pack Trio suscite un engouement grandissant puisque ce sont, en 2019, près de 900 de ces formules qui se sont vendues soit près de 9 % de plus qu'en 2018. Proposé au tarif de 105 € contre 100 € l'an passé, son principe a été simplifié puisqu'il autorisait, cette année, l'accès à trois soirées et ce, quel qu'en soit le tarif. Certains montages ont ainsi permis une économie de 37 €, le prix d'un billet tranche basse.

Dans son souci de maintien d'une politique tarifaire à caractère populaire, Jazz à Vienne est parvenu, pour une quatrième année consécutive, à proposer un festival dont près de la moitié des soirées était annoncée à ce même tarif de 37 €. Avec seules deux soirées proposées à 49 € (Ben Harper et Diana Krall), l'offre globale 2019 a finalement peu augmenté malgré l'augmentation d'un euro sur les tarifs. L'offre moyenne, sur la base du tarif normal, était cette année de 41,40 € contre 41,07 € en 2018.

L'offre gratuite

Sur plus de 250 concerts pendant le festival, environ 200 sont proposés gratuitement. C'est l'un des traits de caractère de Jazz à Vienne, qualifiant le terme « festival ». De midi à 3h du matin, il est possible d'assister à des concerts, expositions et animations gratuitement. C'est cette ambiance de fête qui est recherchée et qui contribue à faire du festival un événement qui peut concerner tout le monde.

Améliorer les conditions d'accueil et d'accès

De manière logique, compte tenu du flux important de visiteurs, le festival Jazz à Vienne complique ponctuellement les conditions d'accès à la ville, rendant la circulation et le stationnement plus difficile qu'à l'accoutumée durant cette période. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, Jazz à Vienne, avec l'aide de la ville de Vienne et de Vienne Condrieu Agglomération, développe différentes solutions pour faciliter la vie du festivalier.

Navette bus

Vienne Condrieu Agglomération et le réseau L'Va mettent en place un service de navettes de bus depuis un parking relais (parking Intermarché de Malissol) à l'est de Vienne. Les festivaliers profitent d'un parc de stationnement vaste, sécurisé et gratuit, tout comme les trajets en bus. Chaque soir de concert au Théâtre Antique, les navettes circulent 2 heures avant le début et pendant 1 heure après les concerts. En 2019, près de 2 500 personnes ont pu profiter du service (une moyenne de 163 personnes par soir contre 182 en 2018). Un effort pour améliorer la signalétique sur le parking a été opéré en installant un oriflamme et un questionnaire des usagers a été réalisé auprès de 150 utilisateurs.

Trains TER

Cette année encore, Jazz à Vienne a bénéficié de trains TER spéciaux mis en place par la Région Auvergne- Rhône-Alpes sous le programme TER Illico Evénements. Chaque soir, un train spécial a permis de rejoindre Lyon après la fin des concerts au Théâtre Antique jusqu'à la gare de Lyon Perrache. Ces trains exceptionnels d'après concert à destination de Lyon ont à nouveau rencontré un très grand succès car plus de 4100 personnes ont utilisé ce service, en nette croissance chaque année, +43% par rapport à 2018. Un tel succès qu'à partir du

4 juillet, deux rames de train et non une ont été affrétées chaque soir.

En outre, les formules « TER + concert », à nouveau disponibles à la vente, ont séduit près de 1 400 festivaliers cette année, soit plus du double de l'an passé. Rappelons que la formule permettait l'AR Lyon – Vienne pour 2,40 €.

Nouveauté 2019 : la vente de billets de train était proposée par Jazz à Vienne à Cybèle et au Théâtre Antique tout au long du festival. Ce service (offre Mobiléo) permet aux festivaliers de prendre leur billet entre deux concerts en réglant par CB auprès des agents Cashless Jazz à Vienne. Pour une première édition, 129 billets ont été vendus.

Covoiturage

Pour la quatrième année, Jazz à Vienne a proposé un site spécifique dédié au covoiturage en collaboration avec l'Agglo et le Pôle Métropolitain. Situé à proximité du pavillon du Tourisme, ce parc de stationnement propose le parking gratuit aux occupants d'un véhicule, à condition qu'ils soient au moins trois par véhicule et détenteurs d'un billet d'accès pour le concert du Théâtre Antique du soir. Les utilisateurs bénéficient du site de 17h à 1h du matin et d'un gardiennage. Sur les 15 soirées, 258 véhicules ont pu profiter de cette offre gratuite (contre 111 en 2018). Cette forte augmentation de la fréquentation peut s'expliquer par le soutien du Pôle Métropolitain cette année avec deux opérations de street marketing dédiées à Lyon ainsi qu'une opération de Yorkler (vélo taxi, ex. Cyclopolitain) habillé aux couleurs de Jazz à Vienne pendant une semaine à Lyon (flocage dédié « Comment venir à Vienne ? »).

Accueil PSH

Après avoir intégré la démarche H+ portée par la Région AuRA en 2018, Jazz à Vienne a entièrement repensé l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH). Aidé d'un groupe de travail constitué de structures spécialistes du handicap et soutenu par Malakoff Médéric Humanis, Jazz à Vienne a pu proposer cette année un accueil complet avec une équipe Handi-accueil renforcée, notamment par des salariés d'Enedis du site de Vienne. Les équipes ont pu bénéficier d'une formation leur permettant d'assurer un accueil de qualité et de répondre aux besoins spécifiques aux PSH.

Les personnes en situation de handicap étaient invitées à se faire connaître en préparant leur venue via un formulaire d'inscription PSH disponible sur le site jazzavienne.com. C'est ainsi que 46 accompagnants (contre 30 en 2018) ont pu bénéficier d'une invitation pour pouvoir accompagner les personnes ayant besoin d'une aide particulière sans devoir payer.

Outre les aménagements spécifiques à l'accueil des PSH (comptoirs abaissés, toilettes adaptées...), le festival a également équipé les différentes scènes pour que les personnes sourdes et malentendantes puissent apprécier les concerts (système twavox, gilets vibrants ou boucle magnétique).

Cashless, l'unique moyen de paiement à Jazz à Vienne

En 2019, Jazz à Vienne a une nouvelle fois mis en place un système de paiement démonétisé. Ce système a été déployé sur l'ensemble du festival, Cybèle et Théâtre Antique. Cette année encore, le système a permis d'améliorer la fluidité dans le service au bar du Théâtre Antique, mais aussi de centraliser les flux d'argent et créer un moyen de paiement propre à l'événement.

2 moyens de paiement dématérialisé étaient possibles pour les festivaliers :

- La carte Cashless, gratuite, à charger d'un montant dans une « banque Cashless ».

- L'application Lyf Pay, avec un QR code synchronisé à la carte bancaire de l'utilisateur, à télécharger sur mobile, avec 3 € offerts sur le 1er paiement avec le code JAZZ19.

Les festivaliers ont la possibilité de commander en ligne une carte Cashless préchargée dans la foulée d'un achat de billets Jazz à Vienne sur le site internet du festival. 600 personnes ont ainsi reçu leur carte Cashless par courrier avant le début du festival. En 2019 comme en 2018, le festival a opté pour un « remboursement automatique » des festivaliers à partir du moment où ils ont créé un compte en ligne.

L'équipe

La direction de la petite enfance est composée de 160 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **1 directrice adjointe**
- **1 coordinatrice**
- **3 responsables de secteur**
- **3 secrétaires de secteur**
- **2 agents au pôle administratif et comptable**
- **2 agents au PIMG**
- **2 agents au pôle santé**
- **120 agents sous la responsabilité des 16 directrices répartis dans les EAJE**
- **9 responsables de RAM**
- **Accompagnement professionnel de 109 stagiaires**

© Adobe Stock

Gérer et coordonner l'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire (Relais Assistantes Maternelles, Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et Lieu d'Accueil Enfants Parents). Elle finance des établissements et des dispositifs relevant du volet « enfance » du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pouvant être des structures extérieures (ludothèques).

Vienne Condrieu Agglomération coordonne et anime le schéma petite enfance, sa mise en œuvre, le développement et le financement d'actions en direction des parents ainsi que l'information des familles.

Un service divisé en 3 secteurs

Secteur Nord

• **Poursuite du travail préalable à la fusion entre les EAJE « La Farandole » et « Grain d'Aile »**. Au final, ce projet est suspendu en raison de problématiques liées à l'accessibilité pour les familles.

• **Travail conjoint autour du sommeil** de l'EAJE « La Ronde des Collines » et de l'école maternelle : conférence sur ce thème avec Mme Challamel, le 12/02/19 ; soirée pyjama au terme de l'année et fabrication d'un livret personnalisé pour chaque enfant avec en photo son doudou.

• **Travail partenarial autour du projet « Jardins partagés »** par le RAM « La Farandole des Couleurs », l'EAJE « La Farandole » et le centre social : installation de bacs, plantation d'un potager et consommation des légumes récoltés.

• **Rendez-vous intergénérationnels au RAM « Les P'tits Mariniers » avec l'EHPAD** au cours de 6 rencontres, d'un carnaval et de la fête de fin d'année avec les résidents.

Secteur Sud

• **Poursuite du projet de fusion entre les EAJE « L'Isle aux Enfants » et « Les Cèdres ».** Suite au départ de la directrice de « L'Isle aux Enfants » (agent CAF), un réaménagement interne au service petite enfance a été opéré : une directrice partage son temps entre 2 EAJE (12 et 18 places) et une nouvelle auxiliaire de puériculture en CDD a rejoint l'équipe.

• **Préparation des travaux en vue de l'extension** du bâtiment de l'EAJE « Les Cèdres » pour y accueillir en 2021, le relais « L'Isle aux Trésors ».

• **Action « Mistelle hors les murs » :** amorcée fin 2018, elle s'est poursuivie tout au long de 2019. S'appuyant sur l'histoire animée de « Zouglouglou », l'équipe de l'EAJE « Mistelle » ainsi que les enfants accueillis ont rendu visite aux autres structures du secteur (lors des vacances scolaires profitant des baisses d'effectifs, ce qui facilite déplacement et accueil).
Les enfants se sont rencontrés et ont profité d'un temps de conte, d'un temps de jeu et d'un pique-nique tous ensemble. Le personnel des 2 équipes se sont rencontrées et ont échangé autour de leurs pratiques, ce qui a permis de tisser des liens de façon très conviviale.

Secteur Est

• **Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de l'EAJE « Malissol » , depuis janvier 2019, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.**

• **Sécurisation de l'EAJE « Graine de Malice »** à Pont-Évêque, avec la mise en place de la vidéo surveillance en février 2019.

• **Mutualisation des jeux** entre les différentes structures petite enfance du secteur pour créer un lien entre les équipes et partager les coûts pour les achats de jeux.

• **Travaux de réaménagement de l'ancien restaurant scolaire de la commune de Moidieu-Détourbe pour l'ouverture de la micro-crèche.**

• Échanges renforcés entre EAJE et RAM : formations communes, temps festifs...

Le renforcement des liens a consisté au partage d'expériences professionnelles et à une meilleure connaissance de l'autre afin d'aboutir à une complémentarité fluide de l'offre d'accueil :

> Gestion de temps collectifs aux RAM avec les professionnelles des structures petite enfance.

> Organisation de temps festifs communs : pique-nique, la grande lessive, spectacles, atelier jazz...

> Mise en place de café-parents en présence du médecin de la structure, sur des préoccupations parentales : l'alimentation de l'enfant, les écrans, les repères...

Zoom

Point Info Mode de Garde

Véritable espace d'information et de ressources, le PIMG se veut également être un lieu d'accompagnement.

Depuis 2019, le service a été étoffé par l'arrivée de deux nouvelles professionnelles à l'écoute du public de Vienne Condrieu Agglomération, du lundi au vendredi.

Le Point Info Mode de Garde, via le site internet de l'Agglo, le numéro unique ou des rendez-vous, reçoit les parents en recherche de renseignements ou d'un lieu d'accueil pour leur enfant, qu'il soit collectif ou individuel, anticipé ou dans l'urgence, ponctuel ou régulier. Il traite également l'attribution des places en structure en lien avec les élus de l'Agglo et les directrices d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en s'appuyant sur des critères validés par la collectivité.

Enfin, pour l'accompagnement, le PIMG informe les familles sur l'ensemble des dispositifs, privés ou publics, existant autour de la parentalité (lieu d'Accueil Enfants Parents, micro-crèches privées, massages bébés...) présents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Chiffres clés

16 EAJE

380 places

1 177 enfants accueillis

9 RAM répartis sur 10 sites

742 assistantes maternelles agréées

2 541 places d'accueil

209 dossiers présentés en commissions d'attribution

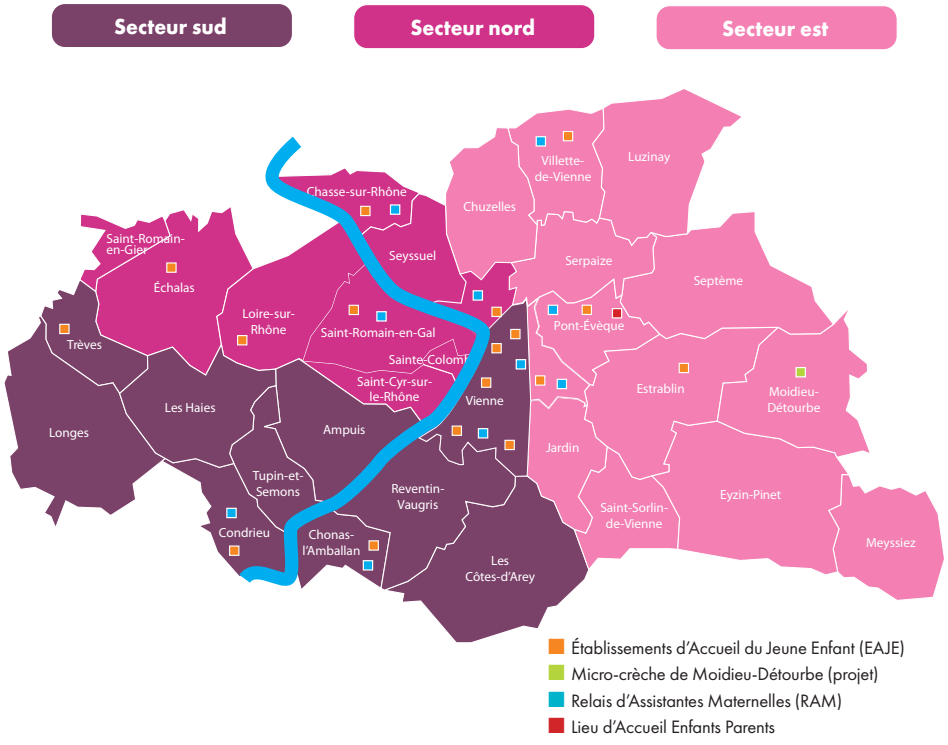

Les missions transversales

Mission logistique

• **Fermeture des EAJE : le nombre de semaines similaires de fermeture au public des EAJE a été réduit à 2 semaines afin de faciliter la vie des familles**. Une évaluation et un rajustement permettra d'adapter encore mieux cette réorganisation en 2020. Il est à préciser que les familles interrogées sont très satisfaites.

• **Pool de remplacement :** afin d'avoir une meilleure réactivité face à l'absentéisme de courte durée et dans un souci d'améliorer la qualité d'accueil des enfants avec un personnel permanent, diplômé et formé, 6 agents ont été recrutés pour composer un pool de remplacement : 3 auxiliaires de puériculture et 3 CAP petite enfance.

• **Réactualisation et harmonisation du règlement de fonctionnement.**

6 AGENTS ONT ÉTÉ RECRUTÉS POUR COMPOSER UN POOL DE REMPLACEMENT DANS UN SOUCI D'AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS.

Mission Santé /handicap

• Mise en place d'un partenariat important (infirmières libérales, hôpital, médecins...) pour l'accueil d'enfants avec de lourdes maladies chroniques.

• Harmonisation de la communication au niveau santé (protocoles).

• Répartition des médecins par secteur.

• Formation « gestes de premiers secours ».

• Poursuite des actions autour du handicap en lien avec la CAF et le CAMSP.

• Participation de certaines structures : cafés-parents, expositions aux Semaines d'Informations de la Santé Mentale (SISM).

Mission Parentalité - éveil culturel

• Projet bébé jazz.

• Les valises de lecture.

• Artothèque ; La grande lessive.

• LAEP conventions des bénévoles ; ateliers parentalité (massage et relais) ; café des parents (préparation du renouvellement des équipes suite aux départs à la retraite d'accueillantes).

• Quinzaine de la parentalité et réseau parentalité.

Ludothèques

• Projet de développement du jeu sur les 30 communes.

• Suivi de la fréquentation des 2 ludothèques fixes et développement du ludomobile.

Les modes d'accueil privés

Les micro-crèches

• 6 établissements accueillent les enfants sur le territoire à : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Septème et 2 à Vienne.

Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

• 4 lieux où les assistantes maternelles fonctionnent en binôme : Pont-Évêque, Seyssuel et 2 à Vienne.

J'écoute une histoire

Zoom

Diversification des modes de paiement pour les EAJE

Depuis le 1er octobre 2019, les familles fréquentant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant situés sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, ont la possibilité de régler leurs factures en ligne via un portail famille.

Ce mode de règlement supplémentaire permet à l'Agglo de s'adapter à l'évolution des besoins de ses usagers. Pour ce faire, une régie de recettes unique a été créée au sein du service administratif petite enfance. Cette démarche a permis également de décharger en partie les directrices de structure de cette mission.

Les familles peuvent néanmoins, si elles le souhaitent, continuer à payer leur mode de garde avec les moyens « traditionnels » : CESU, espèces, chèques.

Je jardine

© Adobe Stock

Je m'amuse

© Adobe Stock

Le service téléalarme est composé de 9 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **1 responsable de service**
- **1 secrétaire**
- **1 réceptionniste des tests mensuels des communes**
- **4 techniciens**
- **1 agent technique**

L'équipe

© Adobe Stock

Accompagner et soutenir le maintien à domicile

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles.

Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7 jrs/ 7 avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel.

Ce centre d'écoute Téléalarme est implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est également un centre backup.

Il est doté d'un équipement de secours spécifique à ce dispositif en cas de panne au SDIS 38. Ainsi, une procédure technique se met en place pour rediriger l'ensemble des appels des 3 opérateurs téléalarme isérois (CCAS de Bourgoin-Jallieu, Sud Isère Téléalarme à Grenoble et Vienne Condrieu Agglomération) et gérer les interventions.

LE SERVICE TÉLÉALARME DE L'AGGLO A PARTICIPÉ AU SALON DES SENIORS

CE 8E SALON, ORGANISÉ PAR LE CCAS DE LA VILLE DE VIENNE LE 9 OCTOBRE 2019, A POUR OBJECTIF DE RENSEIGNER LES SENIORS ET LEUR FAMILLE SUR TOUTE L'OFFRE DES PRESTATIONS ET SERVICES DES STRUCTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE.

© Adobe Stock

Zoom

Évolution du système de téléalarme

Depuis le 15 novembre 2018, il n'est plus possible de souscrire un nouvel abonnement sur le RTC (Réseau Téléphonique Commuté).

La suppression de ces lignes RTC, qui devrait intervenir fin 2023, doit être anticipée. C'est pourquoi les nouveaux abonnés des communes sont désormais exclusivement équipés d'appareils de nouvelle génération avec GPRS.

Techniquement, 978 appareils devront être remplacés d'ici 2023 car ils ne seront plus opérationnels.

Cette évolution technique entraîne une modification tarifaire échelonnée sur plusieurs années jusqu'au 1er janvier 2020, date à laquelle un tarif unique sera mis en place.

Chiffres clés

95 communes couvertes

2 219 abonnés dont 794 sur l'Agglo

521 installations

418 déposes

2 349 dépannages techniques

22 588 appels

2 144 interventions

445 hospitalisations dont 348 par le SDIS

La direction de la cohésion sociale est composée de 22 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **2 assistantes comptables**
- **1 responsable du service emploi / insertion**
- **1 facilitateur clauses d'insertion**
- **1 chargée de parcours PLIE**
- **1 médiatrice santé mentale**
- **1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH**
- **1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance**
- **1 coordinateur réussite éducative**
- **1 référente réussite éducative**
- **1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'Habitat**
- **1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes**
- **1 psychologue Relais Oxyjeunes**
- **1 responsable du service jeunesse**
- **3 animateurs jeunesse**
- **2 informatrices PIJ**
- **1 assistante comptable jeunesse**
- **1 agent technique**

L'équipe

Réduire les inégalités sociales

À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la jeunesse, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglo travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté.
En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Le Contrat de ville

Il s'agit d'un outil pour l'accompagnement des projets de développement social et urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi.

Programmation 2019

L'équipe :
- **1 directrice**
- **1 assistante**
- **1 responsable du service emploi / insertion**
- **1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH**
- **1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance**
- **1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat**

Répartition de la programmation par piliers

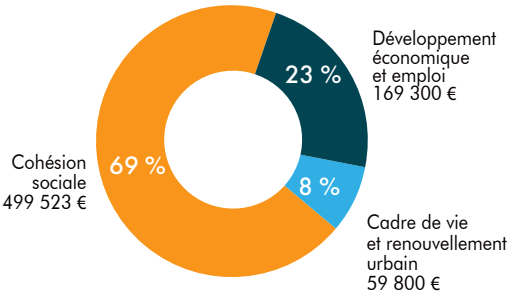

Répartition des 61 actions cohésion sociale

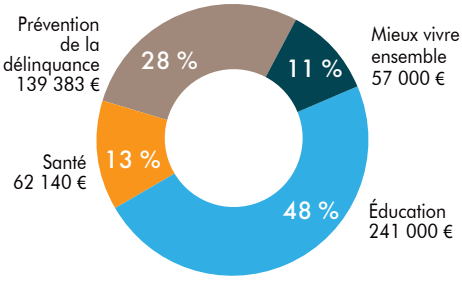

Répartition des 10 actions cadre de vie et renouvellement urbain

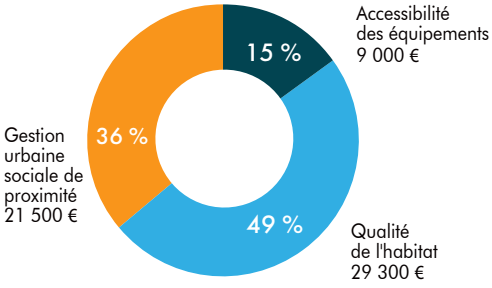

Zoom

Le Relais Oxyjeunes (ROJ)

L'équipe
- **1 chargée d'écoute ROJ**
- **1 psychologue ROJ**

Il s'adresse aux 12/25 ans mais aussi à leurs parents et aux professionnels.
Ce Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) prend en compte les conduites à risques chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

Les actions du PAEJ s'organisent autour de 2 axes :

- **Entretiens individuels :** 139 situations traitées lors de permanences gratuites et confidentielles
  > 12 parents
  > 127 jeunes (42 : 12/15 ans ; 50 : 16/18 ans et 35 : 19/25 ans) dont 66 filles et 61 garçons.
- **Actions collectives :** groupes de paroles et d'échanges abordant différents thèmes. **769 jeunes** ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention.

En novembre 2019, tout comme la Mission Locale Isère Rhodanienne, le Relais Oxyjeunes a déménagé au 1, rue Émile Romanet à Vienne.

Répartition des 20 actions développement économique et emploi

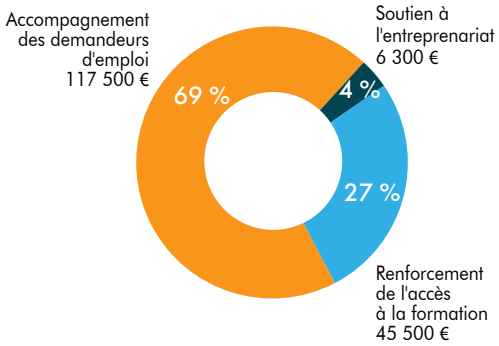

Répartition des financements

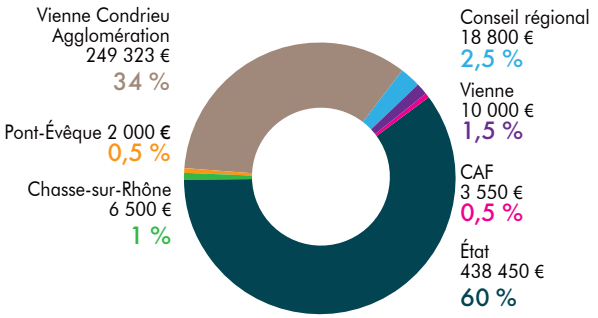

Évolution des demandes de subventions (en Euros)

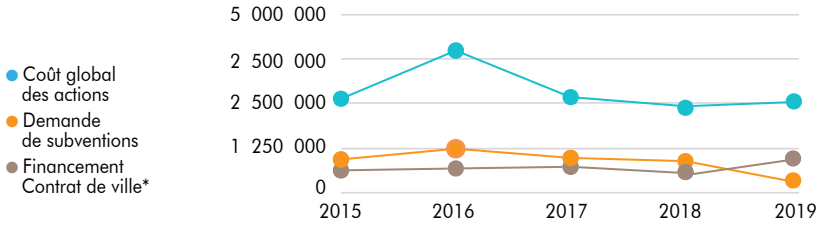

** Hors Programme de Réussite Éducative*

La subvention allouée par l'État pour le Programme de Réussite Educative ne figure pas dans les montants mentionnés de 2015 à 2018. En effet, le portage direct du PRE par l'Agglo a amené à revoir les modalités de demande de subvention et à l'inscrire dans le cadre de la programmation annuelle.

Protocole d'engagements réciproques et renforcés

• À l'initiative de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF) et de France urbaine, le Pacte de Dijon a été signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018. Il fixe les engagements de l'Etat et des collectivités en matière de politique de cohésion urbaine et sociale. Il est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

La loi de finance du 28 décembre 2018 a prolongé la durée des contrats de ville jusqu'en 2022.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 est venue préciser le calendrier et les modalités de la rénovation des contrats de ville qui seront, à cette fin, prolongés jusqu'en 2022 après conclusion des Protocoles d'Engagements Renforcés (PER).

• Ainsi, dans la logique du Pacte de Dijon, Vienne Condrieu Agglomération a mené, avec les signataires du Contrat de Ville, **un travail de réflexion et de concertation qui a abouti à l'écriture du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés du territoire**. Celui-ci décline les engagements respectifs de l'État, la CAF, l'Agglo, les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque et des bailleurs, selon les axes définis par le Préfet de l'Isère :

> Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi

> Promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances

> L'égal accès au sport, à la culture et aux loisirs

> Améliorer la prévention et l'accès à la santé

> Améliorer l'habitat et le cadre de vie

L'emploi et l'insertion

Depuis 2008 l'Agglo porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

L'équipe :

- **1 responsable du service emploi / insertion**
- **1 facilitateur clauses d'insertion**
- **1 chargée de parcours PLIE**

Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi

• **Soutien du Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion »**, du Département de l'Isère et du Département du Rhône pour le soutien au dispositif et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de l'Isère, et de la politique de la ville pour la mise en place d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

• **Maintien des 2 lieux d'accueil des demandeurs d'emploi et des 2 structures accompagnatrices du dispositif d'accompagnement renforcé** pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire :

> ACFAL Formation à Vienne avec 6 référents de parcours

> ALYNEA à Condrieu avec 1 référente de parcours

• **Développement d'une action spécifique d'intercession entre les demandeurs d'emploi et les entreprises** afin de favoriser la rencontre entre les personnes accompagnées et les entreprises. Animée par ACFAL Formation.

• **Un lieu ressources situé au sein de la Maison des Services Publics à Condrieu.** Ouvert à toute personne en recherche d'emploi, ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi. Animé par ACFAL Formation.

• **Développement d'actions collectives** permettant aux demandeurs d'emploi accompagnés de retravailler certains aspects de la recherche d'emploi comme des simulations aux entretiens d'embauches, des informations sur les métiers, des visites d'entreprises, un job dating pour travailler dans l'intérim ou de la gestion du stress. Au total près de 150 personnes ont bénéficié de ces ateliers.

Chiffres clés

421 personnes accompagnées

439 étapes emploi - 236 personnes ont obtenu des contrats de travail

56 % de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, création d'entreprise ou formation qualifiante

Les clauses d'insertion développées par le PLIE

L'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics participe au retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Depuis 2010 le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire dans la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des marchés de travaux ou de services.

En lien avec le service des marchés de l'Agglo, le service emploi insertion a travaillé sur l'application du nouveau code de la commande publique. Ces nouvelles dispositions ont permis le développement des marchés réservés aux structures de l'insertion et aux structures de l'handicap. Un travail de réseau, opéré avec les différents acteurs insertion du territoire, a permis l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des personnes éligibles à l'insertion.

Chiffres clés

132 600 heures d'insertion réalisées depuis la mise en place du dispositif

29 300 heures en 2019

71 marchés

123 contrats de travail signés

116 personnes ayant travaillé sur les clauses

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est une enveloppe financière définie dans le cadre des priorités du Contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération. Il vise à soutenir et accompagner les initiatives d'habitants des territoires retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.
L'enveloppe annuelle est constituée par Vienne Condrieu Agglomération, l'État et la ville de Vienne.

L'équipe :
- **1 chargée de mission FPH**

Principal organe du FPH

Le Comité de gestion, composé de deux membres de chaque quartier prioritaire du territoire, a pour mission de recevoir les porteurs de projets, d'étudier leurs propositions d'initiatives, de décider de la recevabilité et du montant accordé (dans la limite de 800 € par projet), de s'assurer de la réalisation du projet et enfin d'analyser le bilan des actions et d'en évaluer les résultats et les impacts. Pour ce faire, il se réunit tous les mois.

24 projets soutenus

- 19 projets de temps conviviaux (repas partagé, carnaval, tombola, loto, repas et thés dansants, kermesse écoles, fêtes de quartiers, fête de la femme, bal des enfants...)
- 1 projet de sortie extérieure
- 2 projets environnement et jardins
- 2 projets d'autofinancement ou de financement de projets

Chiffres clés

24 projets soutenus
17 200 € de subventions

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS VISE À SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES D'HABITANTS.

La santé

L'objectif général de l'ASV et du CLSM est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglo associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

L'équipe :
- **1 chargée de mission santé**
- **1 médiatrice santé mentale**

Atelier Santé Ville

- **Animation de la commission Addictions** et aide au développement des actions portées par les partenaires.
- **Création des commissions Nutrition** (alimentation et activités physiques) et **Prévention / Accès aux droits et aux soins**.
- **Accompagnement au développement de l'action des médiatrices en santé** des quartiers politique de la ville.
- **Élargissement de l'Atelier Santé Ville au territoire de l'ex CCRC et Meyssiez.**
- **Réflexion sur la réalisation d'un diagnostic territorial de santé** en vue de la création d'un Plan Local de Santé à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil Local de Santé Mentale

- **6 Temps forts ont été organisés à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale** (SISM) sur le thème « Santé mentale à l'ère du numérique » (Stand d'info, conférence, ciné-débat, ateliers). Environ 560 personnes ont été accueillies sur ces manifestations.

- À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, **l'exposition « Quand l'art nous fait du lien »** a regroupé une centaine d'œuvres réalisées par des personnes des différentes structures impliquées dans ce projet (GEM, Maison de la Traille, Hôpital de jour, CATTP, Arche du 27, SAMSAH ALPHI, club Léo Lagrange). Elle a accueilli environ 204 visiteurs à la Verrière des Cordeliers à Sainte-Colombe.

- **Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale** pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance : organisation de maraude dans un cadre partenarial depuis 2008.

Quand l'art nous fait du lien
Journée mondiale de la santé mentale

La réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il permet d'accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

L'équipe :
- **1 coordinateur réussite éducative**
- **1 référente réussite éducative**

Chiffres clés

306 enfants bénéficiaires d'un parcours individuel

63 nouveaux parcours mis en œuvre

286 enfants (2/16 ans)

20 jeunes (16/18 ans) bénéficiaires du PRE

2 parcours éducatifs pour les collégiens suite à une mesure disciplinaire

2e rencontre régionale des Programmes de Réussite éducative

Elle s'est déroulée à Vienne le 19 novembre 2019 et a réuni 95 acteurs de la réussite éducative d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'atelier réussite éducative mené au collège Grange

La mise en place de cet atelier a été le fruit d'une réflexion commune entre la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Grange et le PRE.
En effet, dans le cadre des suivis personnalisés, l'équipe du PRE s'est rendue compte que certains jeunes présentaient les mêmes difficultés quant au respect du cadre et des limites posées par les adultes, et plus globalement, quant à la façon de vivre avec les autres.
Ainsi, ces jeunes pris dans leurs difficultés à rentrer en relation, n'étaient pas disponibles pour les apprentissages.

Avec le collège, le PRE a construit un projet permettant à 7 jeunes de travailler en atelier avec une art thérapeute, dans un espace sécurisant au sein du collège et hors temps scolaire.

Ces ateliers avaient pour objectifs :

- Apprendre à vivre ensemble, à se connaître pour s'accepter en tant que personne
- Apprendre à lâcher prise lorsque les émotions nous submergent
- Se servir des arts pour exprimer ses sentiments

Les bilans réunissant les parents, les jeunes, les professeurs, la direction de la SEGPA, les intervenants et le PRE ont été réalisés. Lors de ces rencontres, la question du bien-être des jeunes a été au cœur des discussions.
Le bilan a été très positif pour les jeunes qui ont apprécié cet atelier.
L'atelier mis en place au premier semestre 2019 a été reconduit à la rentrée scolaire de 2019.
Suite à cette expérience, le collège Grange a travaillé sur un « projet bien être » à l'échelle du collège.

La prévention de la délinquance

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions de prévention de la délinquance sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Pour cela, elle permet de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs.
Par ailleurs, le chef de projet prévention de la délinquance participe à la sécurité des bâtiments de l'Agglo.

L'équipe :
- **1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance**

Faits marquants

• **Élaboration d'un poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie** : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 8 janvier 2019 a souligné l'utilité de ce poste pour accompagner les victimes au dépôt de plainte. Le développement de ces postes fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

• **Construction d'un projet de cellules de veille visant à lutter contre le décrochage scolaire** Ces cellules qui seront mises en œuvre dès 2020, permettront d'établir des suivis individuels pour les collégiens en risque de décrochage scolaire. Elles réuniront pour cela les services des collèges, du département, de la prévention spécialisée, de l'Agglo avec le Programme de Réussite Éducative et la prévention de la délinquance.

• **Participation aux diagnostics sûretés de 4 déchèteries :** Ampuis, Pont-Évêque, Vienne et Villette de Vienne.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité et Citoyenneté impose une obligation d'accueil des gens du voyage aux communes de plus de 5 000 habitants ainsi que la prise de compétence par les EPCI, depuis le 1er janvier 2017, pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil. Vienne Condrieu Agglomération gère ainsi 3 aires d'accueil sur son territoire.

L'équipe :

- **1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat**
- **1 assistante**

Bilan

- **Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de passage)**

> 26 places

> 43 ménages accueillis (141 personnes)

> Taux d'occupation moyen : 71 %

- **Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de séjour)**

> 26 places

> 20 ménages en permanence (44 personnes) et jusqu'à 25 ménages ponctuellement

> Taux d'occupation : 100 %

- **Aire d'accueil de Pont-Évêque**

> 14 places

> 12 ménages accueillis (38 personnes)

> Taux d'occupation moyen : 38 %

Le taux d'impayés est en légère hausse par rapport à l'an dernier mais reste très faible par rapport aux années précédentes.

Taux d'impayés	2018	2019
Aire de Séjour de Chasse-sur-Rhône	4,19 %	4,78 %
Aire de Passage de Chasse-sur-Rhône	0,90 %	1,29 %
Aire d'accueil de Pont-Évêque	0 %	0,39 %

- **Aire de grand passage de Vienne**

> 80 à 100 places

> Les forains ont été présents du 7 avril au 7 mai (4,5 semaines)

> Un groupe de voyageurs a occupé l'aire du 29 septembre au 12 octobre (2 semaines)

Faits marquants

Les deux Schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ont été approuvés en 2019 :

- **Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018 - 2024 côté Isère**

> Création d'une nouvelle typologie des aires : suppression de la distinction entre « aire de passage » et « aire de séjour » au profit d'une seule entité de référence : aire d'accueil.

> Indication de la réalisation de l'ensemble des obligations de Vienne Condrieu Agglomération inscrites au précédent schéma.

> Pas de nouvelles obligations pour l'Agglo en termes d'aires d'accueil et d'aire de grand passage.

> Inscription d'une prise en compte nécessaire de la réorientation des familles sédentaires vers tout type d'habitat (habitat social classique, habitat adapté) ou terrain familial.

- **Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019 - 2025 côté Rhône**

Pour Vienne Condrieu Agglomération :

> Suppression de l'obligation de création d'une aire d'accueil côté Rhône, compte-tenu de l'absence de besoins et des aires existantes à l'échelle globale du territoire de l'Agglo.

> Pas de prescription côté Rhône, ni pour une aire de grand passage ni pour un terrain familial locatif.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE TYPOLOGIE DES AIRES AVEC UNE SEULE ENTITÉ : L'AIRE D'ACCUEIL

Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône

Le Comité Local de l'Habitat / La Conférence Intercommunale du Logement

La Loi Égalité et Citoyenneté de 2017 stipule l'impossibilité, pour les EPCI qui ne sont pas dotés de l'aide à la pierre, d'assurer la gestion des logements relevant du contingent préfectoral.

Or, Vienne Condrieu Agglomération ne disposait pas de la gestion des aides à la pierre mais avait délégation de la gestion du contingent préfectoral (comme pour l'ensemble des EPCI de l'Isère) jusqu'en 2019, dans le cadre de la Commission Sociale des Attributions (CSA). Celle-ci avait pour double objectif de labelliser la demande prioritaire et de pré-positionner des dossiers sur des logements se libérant dans le contingent préfectoral (ou PLAI tout contingent).

L'équipe :

- **1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat**
- **1 assistante**

• Au 1er avril 2019, le Préfet de l'Isère a modifié ce fonctionnement pour entrer en conformité avec la Loi Égalité et Citoyenneté. Les services de l'Etat en Isère ont donc repris en direct la gestion du contingent préfectoral à cette date. Ainsi, seules 3 CSA animées par l'Agglo se sont tenues en 2019, entre janvier et mars.

• La Commission Sociale des Attributions ayant été supprimée, il n'existe plus véritablement d'instance relevant du « Comité Local de l'Habitat ». L'instance partenariale de référence traitant des enjeux d'attribution de logement social est désormais la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

• La CIL a été créée en septembre 2016 à l'échelle de l'ex. ViennAgglo pour définir une stratégie intercommunale d'attribution. Il s'agit d'une instance obligatoire dans toute agglomération dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et comprenant des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

La CIL a élaboré une Convention intercommunale d'attributions validée en 2017, déterminant des objectifs d'attributions partagés par les bailleurs et les réservataires, pour aller vers plus de mixité dans le parc social.

• En janvier 2019, la CIL a été refondée et élargie à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Pour prendre en compte plusieurs évolutions (notamment les obligations issues de la Loi Égalité et Citoyenneté et de la Loi ELAN), **la nouvelle CIL a travaillé à l'élaboration d'un avenant à la Convention intercommunale des attributions qui a été formalisé fin 2019**.

Cet avenant :

> reprend les objectifs réglementaires d'attributions de logements sociaux, en QPV et hors QPV, et au profit de ménages prioritaires,

> donne à chaque réservataire et bailleur la responsabilité de l'identification des ménages prioritaires à reloger sur leur parc respectif, et des pré-positionnements,

> indique l'objectif de définir, en partenariat avec les acteurs locaux du logement, un système de cotation de la demande de logement social de manière à hiérarchiser les demandes les plus prioritaires.

Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'équipe :

- **1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat**

Objectif

• Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier.

• Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolition, réhabilitations) ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (Place de la Fûterie, Place de l'Église...).

En 2019

• Signature de la convention ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain) le 23 septembre 2019 par l'ensemble des partenaires et financeurs.

• Démarrage par Advivo du diagnostic social et du relogement pour les ménages concernés par l'opération de démolition.

• Reprise de l'information et de la communication auprès des habitants et du public en général, avec l'organisation par la Ville de Vienne d'une réunion publique le 4 avril 2019 et la tenue de permanences dans le quartier à partir de septembre 2019.

• Poursuite des réunions partenariales animées par l'Agglo permettant de préparer les opérations, notamment d'espace public.

Chiffres clés

1 projet urbain

5 volets : habitat, espaces extérieurs, commerces, équipements publics, ingénierie

23,7 M € : coût global estimé

2 M € de subvention ANRU

3,9 M € de subvention Région

1 M € de prêt bonifié Action logement pour les opérations du bailleur social

2 770 habitants concernés (quartier prioritaire)

La jeunesse

La direction de la cohésion sociale met en œuvre des animations en direction des jeunes et soutient le conseil et l'information des jeunes et des familles au travers du Centre de loisirs ados et du Point Information Jeunesse à Condrieu pour les 11 communes de l'ex CCRC : Ampuis, Condrieu, Échalas, les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons.

L'équipe :

- **1 responsable du service jeunesse**
- **3 animateurs jeunesse**
- **2 informatrices PIJ**
- **1 assistante comptable jeunesse**
- **1 agent technique**

Centre de loisirs ados - Anim'jeunes

• Les Anim'jeunes sont un accueil de loisirs pour les 11/17 ans qui propose des accueils libres durant les temps extra-scolaires et une programmation d'activités et d'animations durant les vacances scolaires.

• Les Anim'jeunes ce sont aussi des projets menés par les jeunes :

> **Haies Books**

Création d'une boîte à livres à partir de matériel de récupération, notamment par des jeunes de la commune des Haies accompagnés par un artisan tapissier. Cette boîte à livres sera installée courant 2020 dans la commune de « Les Haies ».

11 jeunes engagés sur 12 mois pour mener à bien ce projet.

Voyage culturel à Paris en mai 2019 avec visite guidée privée de la Bibliothèque Nationale de France et du musée du Louvres.

> **Art urbain en milieu rural**

Des tags sauvages tapissent les édifices publics ou privés dans des communes rurales.

Un groupe de jeunes a souhaité proposer aux Mairies de réhabiliter ces bâtiments avec une fresque murale, s'inspirant des milieux urbains. 1 action a été réalisée au cours de l'année 2019 sur la commune d'Échalas, devant l'école communale. **14 jeunes engagés dans le projet sur 3 mois**.

> **Faire p'Art**

Projet de découverte et valorisation de la culture sous toutes ses formes, à destination d'autres jeunes et des familles.

Plusieurs initiatives ont été proposées par les jeunes engagés dans ce projet : Printemps de la Culture sur la commune d'Ampuis / Festival de l'Humour sur la commune de Condrieu / Atelier radio avec la MJC de Vienne / Stage de découverte artistique / Spectacle odyssée à vapeur au théâtre de Vienne / Séjour au Festival d'Avignon (rencontre avec des artistes, spectacle de rue...). **51 jeunes engagés dans le projet sur 12 mois**.

> **Forêt #Miyawaki**

Projet piloté par la commune de Condrieu, en lien avec l'Association Cœur Vert de l'ASSE et le Parc du Pilat : création d'une forêt, le mercredi 20 novembre 2019 avec la plantation de plus de 70 arbres, dont plusieurs essences locales et 3 ifs plantés par des anciens joueurs de l'ASSE tels que Dominique Rocheteau. L'objectif du projet était de sensibiliser la population à la nécessité de préserver les ressources naturelles. **12 jeunes engagés dans ce projet sur 8 mois**.

Chiffres clés

198 familles adhérentes au Anim'jeunes

269 jeunes inscrits

1 151 participations aux activités vacances scolaires

11 929 heures d'animations proposées

3 929 contacts au PIJ dont 1 488 dans les locaux et 2 371 lors d'interventions

70 jeunes en accompagnement individuel

Projet Faire p'Art

Point Information Jeunesse (PIJ)

• Le PIJ est un espace d'accueil et d'information ouvert à tous : collégiens, lycéens, étudiants, parents, professionnels... Il s'agit d'un lieu gratuit et anonyme pour trouver des informations pratiques sur : l'orientation, l'emploi, la vie quotidienne, la santé, les loisirs...

• Le PIJ met également en place des actions thématiques :

> Libre parole du jeune

• **Antenne jeunes :** au sein du collège Bassenon à Condrieu, un jour par semaine entre 12h30 et 13h30, les jeunes sont venus à la rencontre de l'équipe jeunesse pour dialoguer sur un sujet qui les préoccupe: harcèlement scolaire, relations avec les parents, interactions avec les professeurs, violence sur les réseaux sociaux...

• **Les usages du numérique** : le PIJ a oeuvré pour apporter aux jeunes et leur famille des interventions permettant de les accompagner dans leurs pratiques numériques (maîtriser son identité numérique, prévention de l'usage des réseaux sociaux...). Ainsi, plusieurs actions ont été proposées : Atelier Vrai du faux / Promeneur du Net / Atelier fil parents Ados.

> Vie affective

• **L'éducation à la sexualité en milieu scolaire est une obligation légale depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001** selon laquelle « une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène » (article L312-16 du Code de l'éducation).

Dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires publics de secteur, le PIJ a co-organisé différentes interventions auprès :

• des collégiens : en lien avec le CESC du collège Bassenon et à partir de séances de théâtre forum, ouvrir le dialogue avec les jeunes sur différents sujets qui les interrogent.

• des lycéens : à partir de différents supports pédagogiques, dialogue et débat avec les jeunes sur différents sujets qui les concernent directement dans leurs pratiques ou celles de leurs pairs.

> Prévention - Écoute - Sensibilisation

Des actions complémentaires ont été proposées par le PIJ pour dialoguer avec les jeunes sur d'autres sujets qui les préoccupent : la santé, l'entrée en 6e...

> Études - Formation

Les outils utilisés pour éveiller les jeunes sur la découverte des métiers ont été variés :

• Entretien individuel et suivi du parcours du jeune.

• Lien avec l'entreprise : dialogue avec des professionnels (ex : avocat du Barreau de Vienne, agent immobilier...), visites d'entreprises, informations collectives.

• Enquête sur les métiers et découverte professionnelle (ex : atelier codage numérique).

• Accompagnement collectif à la mise en place de projets : développement de connaissances, identification de ses compétences...

> Jobs

Plusieurs actions ont été déclinées dans le programme d'action :

• Jobs étudiants : enregistrement des profils dans une base de données et rapprochement sur les offres recueillies localement.

• Forum jobs d'été : participation au forum jobs d'été, piloté par le BIJ de Vienne.

• Pass Job : programme d'ateliers de préparation à la recherche d'un job.

• Accueil individuel ou collectif pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi.

• Passeport BAFA : programme d'accompagnement à la qualification au BAFA. Nouveauté 2019 : session de formation sur la partie théorique organisée sur Condrieu et animée par l'IFAC du Rhône.

> Ateliers parentalité

Actions collectives et échanges avec des professionnels : compréhension des usages du net, compréhension des étapes clés de l'adolescence...

Forum métiers au collège Bassenon

L'équipe

La direction de l'aménagement urbain est composée de 18 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **5 assistantes**
- **1 responsable habitat**
- **1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine**
- **2 chargées de mission planification urbaine**
- **5 instructeurs du droit des sols**
- **1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier**
- **1 géomaticien**
- **1 chargée des affaires foncières et immobilières**

Résidence « Le Clos des Roses » (Advivo) inaugurée en juin 2019 à Pont-Évêque avec 31 logements locatifs sociaux et 10 logements en accession

Agir en faveur du logement

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

L'équipe :
- **1 responsable habitat**
- **1 assistante**

L'animation des PLH consiste **à élaborer et mettre en œuvre les PLH** (Programmes Locaux de l'Habitat) qui fixent la politique de l'Agglo en faveur de l'habitat : le rythme de constructions neuves, la création de logements sociaux dans toutes les communes de l'Agglo, la réhabilitation des logements existants, l'accès au logement des plus fragiles, etc.

Une démarche d'élaboration du futur PLH lancée

L'Agglo a **officiellement lancé la procédure d'élaboration du futur PLH en mars 2019**. La première étape de la démarche a été la réalisation du bilan des 2 PLH au printemps 2019. Ce bilan est globalement positif concernant la dynamique de production de logements, la création et la réhabilitation de logements sociaux sur l'Agglo, le partenariat avec l'EPORA, la politique en faveur des publics spécifiques et en particulier en faveur des jeunes.

Le bilan identifie des points de vigilance concernant notamment la difficulté à rééquilibrer la production de logements neufs en faveur du cœur d'agglomération.

> LE BILAN DES 2 PLH AU PRINTEMPS 2019 EST GLOBALEMENT POSITIF CONCERNANT LA DYNAMIQUE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS, LA CRÉATION ET LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR L'AGGLO...

Poursuite des actions des PLH

• **Construction de logements sociaux :** accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.

L'Agglo finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement :

> **2 opérations nouvelles soit 9 logements sociaux financés en pays viennois** [1] : à Luzinay « Le Clos du Petit Mongey » (Advivo) : 2 logements ; Villette-de-Vienne « Le Domaine des Poiriers » (Advivo) : 7 logements.

> **En 2019, aucune nouvelle opération de logements sociaux financés en région de Condrieu**, mais des projets sont en cours pour 2020 [2]

> **26 logements sociaux supplémentaires** (type Prêt Locatif à Usage Social non subventionné) ont été agréés sur l'ensemble du territoire.

> **Participation au financement de la réhabilitation de logements sociaux existants** [3] : Villette-de-Vienne « Les Serventières » (Alpes Isère Habitat) : 10 logements.

© Communication Advivo

Zoom

OPAH, des aides utiles

Propriétaire occupant d'un appartement de la rue de Druges à Vienne, monsieur X a pu bénéficier du dispositif d'aides mis en place par l'Agglo pour retrouver un appartement habitable. D'importants travaux ont pu être réalisés grâce à l'accompagnement personnalisé de l'équipe de SOLIHA Isère rendu possible avec l'Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Suite au diagnostic technique réalisé sur l'état du logement, un dossier de demande de subventions auprès des partenaires du dispositif a pu être constitué. Aux côtés de l'Anah et du département de l'Isère, l'Agglo a apporté une aide conséquente dans le cadre du fonds social pour aider à la rénovation de ce logement. L'accompagnement de SOLIHA a permis à monsieur X d'obtenir tous les conseils et informations nécessaires pour la bonne réalisation de ces travaux. Cet accompagnement sous conditions de ressources peut être proposé sur tout le territoire.

• Dispositif en faveur de la **réhabilitation de logements du parc privé** (travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au vieillissement/handicap) :

> **64 logements concernés en pays viennois** [4] : 36 propriétaires occupants aux revenus modestes ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage, etc.) en logement individuel ou en copropriété, avec une aide de l'Anah et de l'Agglo ; 1 logement a bénéficié d'une sortie d'insalubrité ; 6 logements de 2 propriétaires bailleurs ont bénéficié d'une aide de l'Anah et de l'Agglo pour le financement de travaux d'amélioration thermique en contrepartie d'un conventionnement social du loyer ; 21 propriétaires occupants modestes ont bénéficié d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

> **Sur la rive gauche, la commune de Meyssiez**, qui ne disposait jusqu'à présent d'aucun dispositif d'aide, a pu intégrer le programme.

> **4 logements concernés en région de Condrieu** [5] : 2 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique et 2 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

> Les propriétaires concernés par la **réalisation de travaux de sécurisation de leur logement** dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologies (PPRT) pourront bénéficier d'un accompagnement financier de l'Agglo. Une étude pré-opérationnelle visant à recenser les habitations et estimer le coût des travaux sur les deux territoires a débuté en septembre 2019.

• L'association RIVHAJ est chargée de mettre en œuvre des **actions en faveur du logement des jeunes** pour le compte de l'Agglo qui apporte un concours financier à l'association. La nouvelle convention établie en 2019 permet à RIVHAJ d'intervenir dorénavant sur tout le territoire communautaire, notamment sur la région de Condrieu, ce qui n'était pas le cas auparavant (permanence à la Maison des Services Publics tous les premiers mercredis après-midi du mois).

RIVHAJ a une mission générale d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes qui veulent accéder à un logement autonome. Elle développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui rencontrent des difficultés particulières de maintien ou d'accès au logement.

En 2019, 335 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ et 240 ont été reçus en entretien individuel. 103 jeunes ont participé à des actions collectives et **85 jeunes accompagnés par RIVHAJ ont accédé à un logement ou à un hébergement**.

Chiffres clés

35 logements du parc public agréés

10 logements du parc public réhabilités

45 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

45 permanences assurées par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) en 2019

11 permanences de SOLIHA Rhône Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

48 permanences de SOLIHA Isère Savoie au siège de l'Agglo

Info

Dispositions techniques et financières des PLH

(1) Le PLH (pays viennois) prévoit la construction de 500 logements locatifs sociaux pendant sa période d'exécution. À ce jour, 95 % de l'objectif a été réalisé avec 468 logements réalisés ou programmés (certaines opérations sont en cours de réalisation). L'Agglo apporte une subvention (allant de 5 500 € pour les logements Prêt Locatif à Usage Social à 8 000 € pour les logements Prêt Locatif Aidé d'Intégration) versée aux organismes constructeurs pour aider à équilibrer le bilan financier des opérations.

(2) Le PLH (région Condrieu) prévoit la construction de 105 logements sociaux pendant sa période d'exécution. À ce jour, 68 % de l'objectif a été réalisé avec 71 logements réalisés ou programmés (certaines opérations sont en cours de réalisation). L'Agglo apporte une subvention variable selon la commune : de 4 000 € maximum par logement pour les communes ayant une obligation de production de logement social pour Loire-sur-Rhône, Condrieu, Sainte-Colombe à 2 000 € maximum par logement pour Ampuis, Longes, Trèves, Échalas, Les Haies, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons et Saint-Romain-en-Gier. La subvention accordée pour les logements en accession est identique sur le territoire : 3 000 € par logement quelle que soit la commune.

(3) Le PLH du pays viennois prévoit la réhabilitation de 566 logements du parc locatif social, avec une aide financière de l'Agglo à hauteur de 1 000 € par logement réhabilité. Cette subvention peut être majorée avec une éco-prime de 1 000 € par logement si les travaux permettent d'atteindre le niveau de performance énergétique BBC rénovation. À ce jour, 1 038 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation (ou sont en cours) dont 31 % répondent au niveau de performance énergétique BBC rénovation.

(4) Conduite depuis 2016 par Vienne Condrieu Agglomération, pour une durée de 3 ans, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été prorogée de deux ans supplémentaires, traduisant la volonté de poursuivre une politique volontariste et incitative de l'Agglo pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

(5) Le partenariat débuté en 2015 avec SOLIHA Rhône a été reconduit en 2019. Celui-ci confie une mission d'animation et d'accompagnement à l'association.

La planification urbaine

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme permet de construire un **projet d'aménagement durable** sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un **document prescriptif relatif à l'utilisation des sols**.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Agglo est compétente en matière de planification urbaine. En conséquence, elle a en charge de conduire l'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification, etc.).

L'équipe :
- **3 chargées de mission planification urbaine**
- **1 assistante**

Les dossiers traités

■ Révisions de PLU

• **Procédures de révision de PLU finalisées :** Vienne (approuvée le 12/02/2019) et Chonas-l'Amballan (approuvée le 15/05/2019).

• **Procédures de révision de PLU en cours au 31/12/2019 :** Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Longes.

■ Révision allégée de PLU

• **Procédure de révision allégée de PLU en cours au 31/12/2019 :** Tupin-et-Semons.

■ Modifications de PLU

• **Procédures de modification de PLU finalisées :** Sainte-Colombe (approuvée le 26/03/2019), Saint-Cyr-sur-le-Rhône (approuvée le 15/05/2019), Les Haies (approuvée le 01/10/2019), Chuzelles et Condrieu (approuvées le 17/12/2019).

• **Procédures de modification de PLU en cours au 31/12/2019 :** Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque.

■ Modifications simplifiées de PLU

• **Procédures de modification simplifiée de PLU en cours au 31/12/2019 :** Les Haies et Tupin-et-Semons.

■ Procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU

• **Procédure de déclaration de projet finalisée :** Estrablin (approuvée le 17/12/2019).

Chiffres clés

5 révisions de PLU
1 révision allégée de PLU
7 modifications de PLU
2 modifications simplifiées de PLU
1 procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité
17 arrêtés de mises à jour de PLU suite à de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz, etc.)

Récolement des PLU de l'Agglo

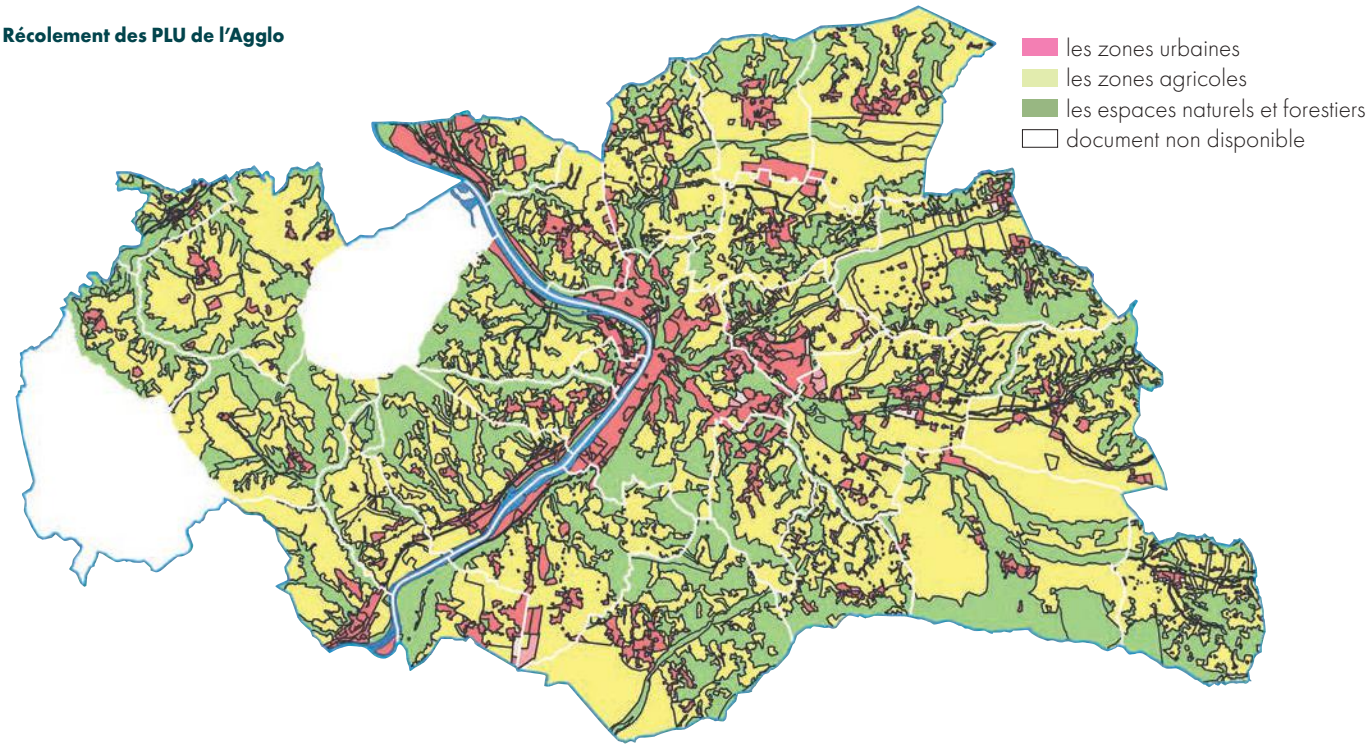

Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

L'équipe :
- **5 instructeurs du droit des sols**
- **1 responsable service application du droit des sols**
- **2 assistantes**

Répartition des autorisations d'urbanisme instruites par type

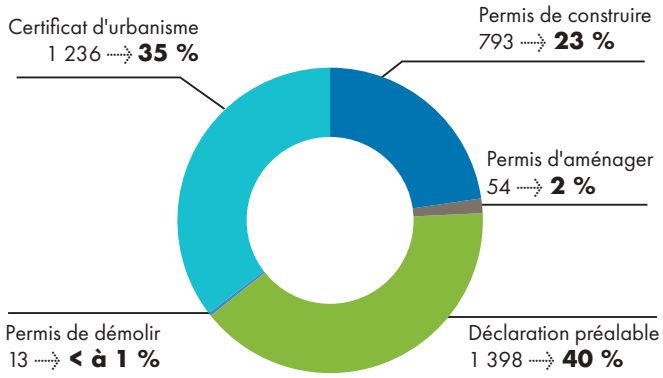

Chiffres clés

3 494 autorisations d'urbanisme instruites

22 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) qui ont permis de recevoir plus de 130 personnes (conseils aux particuliers, architectes, promoteurs, etc.)

Les autorisations d'urbanisme instruites par commune et par type

	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	21	41	22	0	0	**84**
Chasse-sur-Rhône	34	96	80	0	0	**210**
Chonas-l'Amballan	21	34	10	2	0	**67**
Chuzelles	24	66	33	1	0	**124**
Condrieu	13	70	57	2	0	**142**
Échalas	27	29	28	2	0	**86**
Estrablin	48	80	68	2	0	**198**
Eyzin-Pinet	21	40	23	0	0	**84**
Jardin	23	24	30	1	0	**78**
Les Côtes-d'Arey	18	41	19	2	1	**81**
Les Haies	5	10	6	0	0	**21**
Loire-sur-Rhône	31	16	26	0	1	**74**
Longes	4	15	43	0	0	**62**
Luzinay	41	78	63	1	0	**183**
Meyssiez	29	20	63	1	1	**114**
Moidieu-Détourbe	21	40	49	0	0	**110**
Pont-Évêque	44	40	61	5	0	**150**
Reventin-Vaugris	40	34	18	2	1	**95**
Sainte-Colombe	9	25	24	1	0	**59**
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	14	33	13	1	0	**61**
Saint-Romain-en-Gal	26	31	22	1	1	**81**
Saint-Romain-en-Gier	2	13	12	1	0	**28**
Saint-Sorlin-de-Vienne	19	17	8	1	0	**45**
Septème	43	39	37	6	0	**125**
Serpaize	27	22	34	0	0	**83**
Seyssuel	37	59	25	6	0	**127**
Trèves	11	17	11	1	0	**40**
Tupin-et-Semons	3	7	5	1	0	**16**
Vienne	123	322	314	14	8	**781**
Villette-de-Vienne	14	39	32	0	0	**85**

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe :

- **1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier**
- **1 géomaticien**
- **1 chargée des affaires foncières et immobilières**
- **1 assistante**

L'équipe crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives.

Information géographique

• **Adhésion au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)** pour mutualiser les besoins tout en offrant des ressources indispensables au service SIG : élaboration des avant-projets, imagerie 3D des ZAE et conformité à la règlementation DT-DICT (réforme anti-endommagement des réseaux). L'Agglo travaille sur la réalisation d'une orthophoto de résolution 5 cm, aussi appelée Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), qui permettra de représenter les réseaux autrement que sur le plan cadastral (conforme à l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains). En parallèle des prises de vues aériennes, la pose de marques-peintures sur la commune de Septème permettra une numérisation des ouvrages y compris dans les zones ombrées.

En outre, ce partenariat technique et financier offre d'autres prestations :

> **Acquisition et traitement des données LIDAR** pour l'amélioration des références altimétriques et projection des orthophotos sur les nuages de points.

> **Capture 3D par photogrammétrie** issue de l'orthophoto à 5 cm.

Projection de l'orthophoto de Condrieu sur le modèle numérique de terrain

> **Accès aux ressources du CRAIG :** formations, mise à disposition des fichiers fonciers MAJIC, hébergement, etc.

> **Projets en cours :** outil mutualisé pour les déclarations DT-DICT ; création d'une orthophoto maillée pour évaluer l'impact de certains ouvrages, la gestion des risques, le calcul des volumes, etc.

Action foncière

• **Signature et renouvellement de conventions**

> **Saint-Romain-en-Gal :** mise à disposition de jardins potagers.

> **Condrieu :** mise à disposition des bureaux de la Maison des Services Publics au profit de la MSA Ain-Rhône, du département du Rhône et de l'Opac du Rhône.

> **Pépinière d'entreprises Ariane :** société E5 Consulting.

• **Transitions actées**

> **Acquisitions :** trois terrains nus pour l'aménagement d'un bassin hydraulique au lieu-dit Combe-Boussole à Chuzelles ; un terrain pour la création d'un bassin de stockage et de restitution dans le quartier Vallée de Gère à Vienne ; un terrain nu pour la création d'une zone d'activité à Reventin-Vaugris ; un local commercial pour la création d'un local à vélos à Vienne ; un tènement immobilier pour la création d'une micro-crèche à Moidieu-Détourbe.

> **Cessions :** régularisation foncière d'une parcelle de terrain située au Clos du Plan des Airs à Pont-Évêque ; plusieurs terrains sur la ZA « Le Chalet » à Échalas pour la construction de 4 bâtiments d'activités commerciales et industrielles ; une maison d'habitation dite « Maison Jaillet » à la commune de Pont-Évêque (fin de portage foncier pour ladite commune).

> **Bail à construction :** par la ville de Vienne au profit de Vienne Condrieu Agglomération pour la construction sur un terrain situé à Vienne de la Maison du Festival et ses jardins accessibles.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. Le Président a délégué 4 fois son droit de préemption en faveur des communes.

Répartition des DIA par commune

Ampuis	37	Moidieu-Détourbe	32
Chasse-sur-Rhône	119	Pont-Évêque	113
Chonas-l'Amballan	29	Reventin-Vaugris	46
Chuzelles	39	Sainte-Colombe	47
Condrieu	137	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	33
Échalas	28	Saint-Romain-en-Gal	33
Estrablin	76	Saint-Romain-en-Gier	8
Eyzin-Pinet	19	Saint-Sorlin-de-Vienne	27
Jardin	29	Septème	77
Les Côtes-d'Arey	33	Serpaize	42
Les Haies	5	Seyssuel	48
Loire-sur-Rhône	-	Trèves	17
Longes	8	Tupin-et-Semons	5
Luzinay	51	Vienne	596
Meyssiez	31	Villette-de-Vienne	15

Chiffres clés

3 conventions renouvelées et/ou signées

9 transitions actées

1 780 DIA instruites

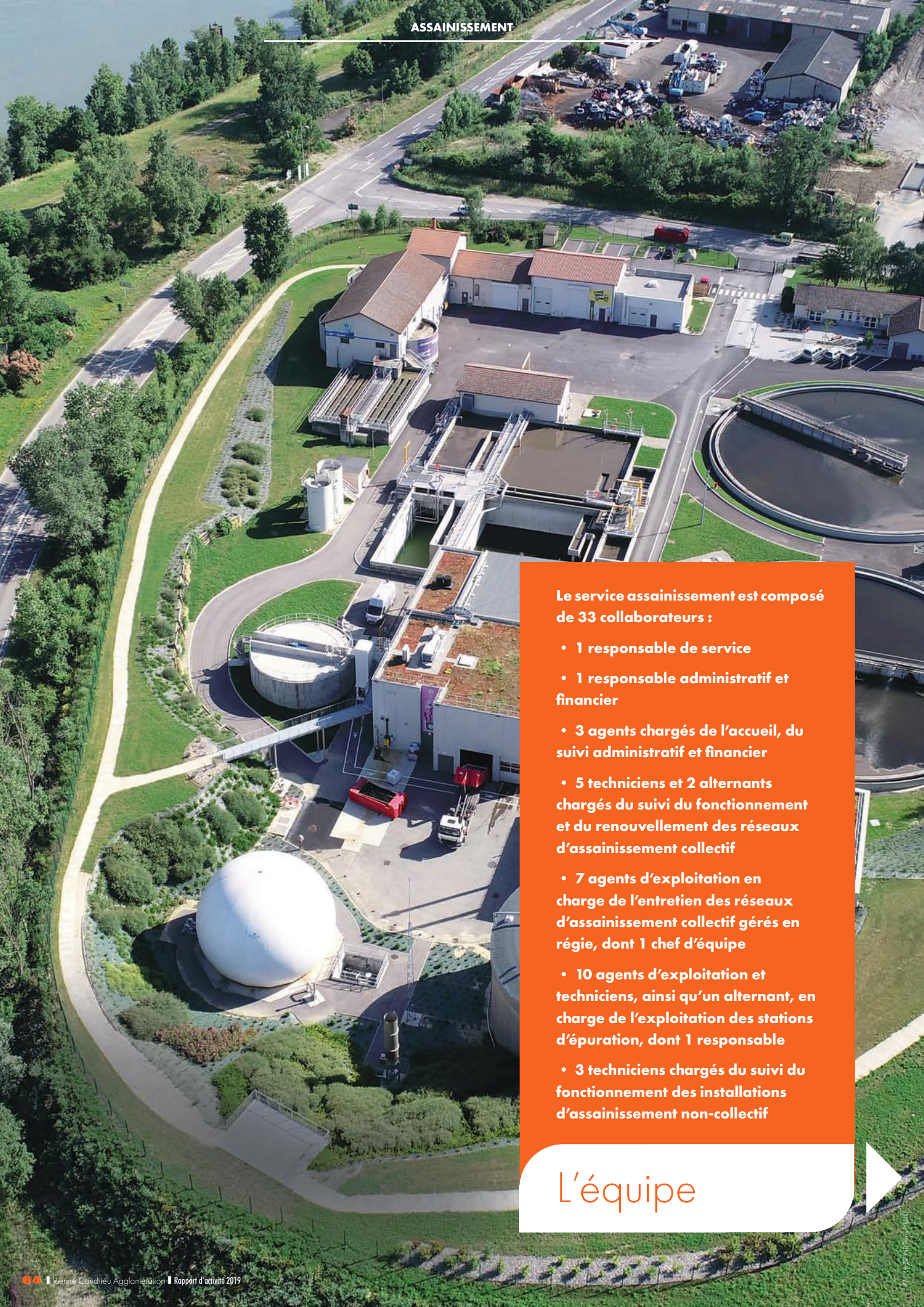

L'équipe

Le service assainissement est composé de 33 collaborateurs :

- **1 responsable de service**
- **1 responsable administratif et financier**
- **3 agents chargés de l'accueil, du suivi administratif et financier**
- **5 techniciens et 2 alternants chargés du suivi du fonctionnement et du renouvellement des réseaux d'assainissement collectif**
- **7 agents d'exploitation en charge de l'entretien des réseaux d'assainissement collectif gérés en régie, dont 1 chef d'équipe**
- **10 agents d'exploitation et techniciens, ainsi qu'un alternant, en charge de l'exploitation des stations d'épuration, dont 1 responsable**
- **3 techniciens chargés du suivi du fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif**

L'assainissement, la gestion des rivières et des eaux de ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non-collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglo est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'assainissement collectif

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique.

Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux, etc.) et gère 7 stations de traitement des eaux usées en régie. L'équipe suit également les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage.

Modes de gestion

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire.

Les modes de gestion au 31/12/2019

- Communes gérées en régie
- Communes gérées par la SAUR
- Communes gérées par SUEZ
- Communes gérées par Cholton
- Communes intégrées au SYSEG
- Unités d'épuration gérées en régie
- Unités d'épuration gérées en affermage

1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 11 communes (en bleu sur la carte) en régie et exploitation de 7 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

NB : la station d'épuration de Chasse-sur-Rhône a été reprise en régie à partir du 1er janvier 2019

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 7 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les-Côtes-d'Arey et Eyzin-Pinet	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu	SUEZ	13 ans	31/12/2019	Réseaux
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Sainte-Colombe	SUEZ	9 ans	31/12/2019	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2024	Transit

> Traitement des eaux usées en dehors du territoire communautaire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo : Condrieu : station de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ; Trêves-Bourg : STEP de Tartaras (SIAMVG) : Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givors (SYSEG).

Zoom

Travail préparatoire au transfert de compétence Eau potable

Issu de la loi NOTRe, le transfert de compétence Eau potable imposé aux communautés d'agglomération marque une étape importante dans la perspective d'une gestion complète du cycle de l'eau.

Pendant de longs mois, élus et techniciens ont travaillé sur cette échéance fixée au 1er janvier 2020. De nombreuses heures de travail ont été nécessaires pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions.

L'intégration de cette nouvelle compétence permet notamment à l'Agglo d'avoir une vision globale du cycle de l'eau sur son territoire et de mettre ainsi en place des actions cohérentes qui tendront dans les prochaines années à rationaliser, préserver et économiser la ressource en eau.

Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

• **Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Romain-en-Gal** pour être en adéquation avec le PLU. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune du 10/10 au 12/11/2019. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 10/12/2019. **Cette modification a été soumise au vote du conseil communautaire lors de sa réunion du 28/01/2020.**

• Constitution du dossier relatif aux servitudes et de la déclaration d'utilité publique pour le **redimensionnement du transit de la Sévenne à Chuzelles**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre et enquête de branchement par géoradars pour le **dévoiement préalable du ruisseau des Martinières à Chuzelles (Tourmente)**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **suppression de la lagune d'Eyzin-Pinet et pour le raccordement au système d'assainissement de Vienne Sud**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **déconstruction de la STEP des Côtes-d'Arey et son raccordement au système d'assainissement de Vienne Sud**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **reprise des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune des Haies** (routes de la Croix-Régis et du Pilon).

• Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préalables) pour l'**épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur la commune de Meyssiez**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour l'**auscultation du transit sur 190 ml, le remplacement du collecteur d'eaux usées et la réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales situés route du Barrage à Reventin-Vaugris**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour le **renforcement des tronçons du collecteur de transit en vue du raccordement des Côtes-d'Arey au système d'assainissement de Vienne Sud à Reventin-Vaugris**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **suppression de l'acheminement des eaux pluviales de voirie dans le collecteur unitaire afin de limiter le risque d'inondation des habitations situées en aval du chemin Noir à Vienne**.

• Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (études préalables) pour la **réhabilitation électromécanique des stations de relevage sur les sites de Vienne Nord, La Gère et Vienne Sud**.

• Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **création d'un bassin de stockage et de restitution à Vienne Nord**.

• Réalisation d'une étude de faisabilité en groupement de commandes pour le **raccordement de la communauté de communes Bièvre Isère au système d'assainissement de Vienne Sud**.

Chiffres clés

33 339 abonnés à un réseau d'assainissement collectif, 91,4 % de la population de l'Agglo raccordée

598 km de conduites de collecte des eaux usées

151 km de conduites de collecte des eaux pluviales

209 contrôles de branchement des particuliers au réseau ont été réalisés

1,90 € TTC : prix moyen sur le territoire du m^3 d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m^3 au 1er janvier 2019

2 864 102 € HT d'investissements réalisés en 2019 pour des études et travaux d'assainissement

Réduction de la pollution au milieu naturel

• **Identification de deux points de dysfonctionnement majeurs du système de collecte qui ont fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :**

> En juin, **au poste de relevage d'Estrablin.**

> En octobre, **sur un déversoir d'orage à Estressin.**

• **Validation du dispositif d'autosurveillance** par un organisme de contrôle. 22 points de mesure sont installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, ainsi que sur leurs rejets. L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.

22 POINTS DE MESURE SONT INSTALLÉS POUR PERMETTRE D'ANALYSER LA POLLUTION REÇUE DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET LES STATIONS D'ÉPURATION...

Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre des zonages d'assainissement ou de coordination de voirie :

> **Route de Jardin, impasse Saint-Martin et lotissement Chante-Grillet aux Côtes-d'Arey :** Réhabilitation du réseau par gainage et réhabilitation intérieure des branchements.

> **Hameau de Dizimieux et bourg de Longes :** Curage des boues des deux filtres plantés de roseaux.

> **Rue des Rossignols à Luzinay :** Réhabilitation par chemisage des collecteurs existants pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales et la création d'une zone de rétention.

> **Rues Joubert et du 11 novembre 1918 à Sainte-Colombe :** Mise en séparatif et extension nouvelle voie (Petite Pompéi) et coordination AEP pour le syndicat intercommunal.

> **Lotissement des Barbettes à Reventin-Vaugris :** Reprise du collecteur d'eaux pluviales sur 140 ml.

> **Rue Pégeron à Vienne :** Renouvellement du collecteur unitaire sur 150 ml en coordination avec le projet immobilier.

> **Rue de la Sévenne (ZI Leveau) à Vienne :** Redimensionnement des collecteurs d'eaux pluviales sur 245 ml, création d'un nouvel exutoire et reprise du collecteur d'eaux usées sur un linéaire de 255 mètres.

• Actions réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement :

> **Luzinay :** Achèvement des travaux du bassin de stockage et de restitution (mise en service effective en décembre 2018).

> **Rue Maugiron à Vienne :** Travaux de mise en séparatif avec la création d'un nouveau collecteur d'eaux usées sur 265 ml et d'eaux pluviales sur 125 ml (reprise de la voirie dans le cadre du chantier).

Renouvellement du collecteur unitaire situé rue Pégeron à Vienne

> **Rue Peyssonneau à Vienne :** Reprise de branchements pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

> **Lotissement Le Valeron à Serpaize :** Mise en séparatif du réseau avec création de noues en vue de la déconnexion des eaux claires parasites.

Bassin de stockage et de restitution à Luzinay

L'assainissement non collectif

L'assainissement non-collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

L'équipe :

- **2 techniciens en charge des contrôles des installations existantes**
- **1 technicien en charge des contrôles des installations neuves et contrôles lors des ventes immobilières**

Modes de gestion

- **Non-renouvellement du contrat de prestation de service** pour la commune de Sainte-Colombe qui a été reprise en régie au 1er janvier 2020.

Contrôle des installations

- **Achèvement de la deuxième campagne de contrôle périodique des installations existantes** sur la commune de Vienne qui s'est poursuivie sur les communes de Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris et Seyssuel.

Sur les 389 contrôles réalisés, les résultats sont les suivants :

État des installations contrôlées

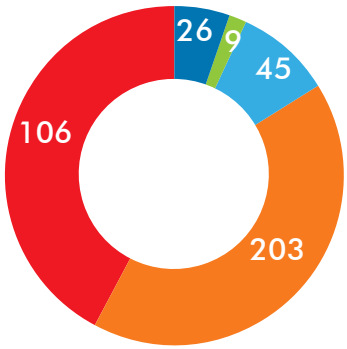

- Absence d'installation
- Installations ne présentant pas de défaut
- Installations présentant des défauts d'entretien ou d'usure d'un des éléments constitutifs
- Installations non conformes
- Installations non conformes avec un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré

Chiffres clés

389 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles de l'existant et de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 67 dans le cadre de ventes immobilières)

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

68 examens préalables à la conception

57 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux

Étang de la Bricotte à Saint-Romain-en-Gier

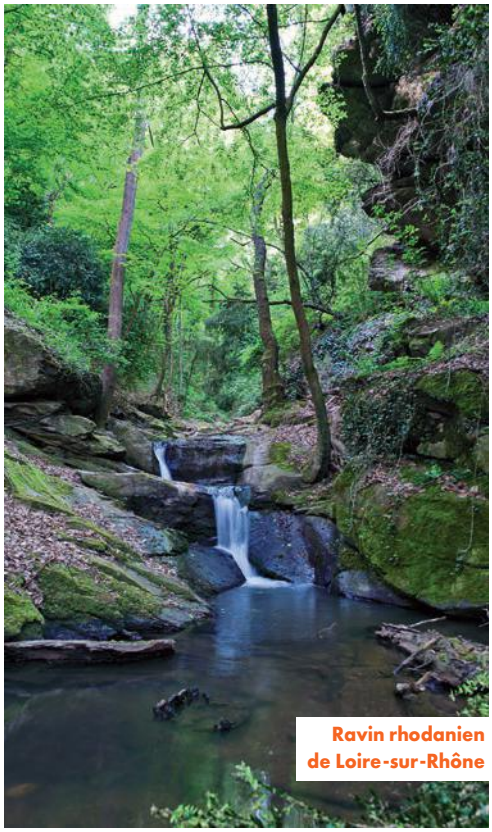

Ravin rhodanien de Loire-sur-Rhône

GEMAPI, érosion et ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) – compétence obligatoire des intercommunalités – et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants – compétence facultative – depuis le 1er janvier 2018. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération **exerce directement la compétence sur 9 communes** (Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Seyssuel, Tupin-et-Semons).

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, elle est membre des syndicats suivants :

> Le SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien) pour les communes de Longes, Trèves, Échalas, Les Haies et Saint-Romain-en-Gier.

> Le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) : Ce syndicat est issu de la fusion de 4 syndicats dont 2 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (le SR4V et le Syndicat Hydraulique de la Varèze et du Saluant) a vu le jour au 1er janvier 2019. Il couvre 16 des 18 communes de la rive gauche de l'Agglo (les communes de Chasse-sur-Rhône et Seyssuel l'intègreront en 2020).

Travaux

> Route de Mons à Serpaize, route du Plan à Luzinay, chemin de la Forêt à Villette-de-Vienne et Combe Charbonnière à Saint-Sorlin-de-Vienne : Travaux de confortement et de reprise de plusieurs zones d'érosion dues aux écoulements pluviaux.

> Chemin de Montlys à Saint-Cyr-sur-le-Rhône : Création d'un piège à cailloux pour protéger la voie communale et permettre la bonne évacuation des eaux de ruissellement du coteau.

> Allée des Noyers à Chasse-sur-Rhône : Création d'un piège à cailloux pour améliorer le passage des eaux pluviales dans le réseau situé en aval.

Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion. En 2019, les études ci-dessous ont connu des avancées sur les aspects foncier et règlementaire :

- Combe Boussole à Chuzelles
- La Viallière à Pont-Évêque
- Combe Malissol à Vienne
- Chemin de la Réglane à Vienne
- Le Valeron à Serpaize

Travaux de confortement à Villette-de-Vienne

Le service voirie est composé de 11 collaborateurs :

- **1 directeur**
- **3 techniciens voirie**
- **1 secrétaire**
- **1 comptable**
- **1 chef d'équipe**
- **4 chauffeurs**

L'équipe

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie et aménagement de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'investissement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau d'environ 900 km.

Les travaux sur la voirie communale

Reventin-Vaugris - Requalification du centre village

Les travaux, réalisés en groupement de commandes avec la commune, s'inscrivaient dans la suite des opérations de requalification du centre village. Cette nouvelle étape a permis d'aménager la route des Écoles, la rue de la Mairie, la rue Mouret, la place Maréchal Ferrand, le parvis et le passage de l'église ainsi que le parking du cimetière :

- amélioration de la répartition des modes de déplacement (véhicules, piétons, cycles) au sein d'un espace public partagé et rendu accessible pour tous,
- création d'une aire de service pour les camping-cars.

Montant total des travaux : 918 000 € TTC (dont 350 400 € TTC à charge de l'Agglo)

Seyssuel - Aménagement du centre bourg

Les travaux ont été réalisés en groupement de commandes avec la commune.

Cette opération, définie par la RD 4E (route de l'Abbé Peysonneau), la rue de l'Église et la rue de la Castella, a accompagné la construction récente de bâtiments destinés à l'habitat et aux commerces et à la rénovation de la salle des fêtes :

- mise en place d'un sens unique rue de la Castella et rue de l'Église,
- nouvelle configuration de la place devant la mairie et du parvis de l'église,
- création de cheminements piétonniers,
- organisation du stationnement et création de plateaux surélevés sur la RD 4E.

Montant total des travaux : 1 063 200 € TTC (dont 344 400 € TTC à charge de l'Agglo)

Seyssuel - Rénovation du réseau d'éclairage public du parking du gymnase Grange

Il s'agissait du remplacement de 13 points lumineux vétustes (ampoules à vapeur de mercure de 125 W) par des leds (55 W) :

- rénovation et mise aux normes de l'armoire de commande avec mise en place d'une horloge astronomique.

Montant des travaux : 8 430 € TTC

Pont-Évêque - Rénovation du réseau d'éclairage public de la Zone d'Activité de l'Abbaye

Il s'agissait du remplacement de 15 points lumineux vétustes (ampoules à vapeur de mercure de 125 W) par des leds (55 W) :

- rénovation et mise aux normes de l'armoire de commande avec mise en place d'une horloge astronomique.

Montant des travaux : 10 305 € TTC

Chuzelles - Création d'une nouvelle voie

Suite à la création d'une nouvelle salle polyvalente, le projet a consisté à créer une nouvelle voie permettant la desserte de cette salle et assurer ainsi la continuité entre le chemin du Riollet et la RD 36, soit un linéaire d'environ 90 m :

- création d'un cheminement piéton,
- récupération des eaux pluviales dans des noues paysagères,
- sécurisation du carrefour sur la RD 36 par la mise en place d'un plateau surélevé.

Montant des travaux : 148 270 € TTC

Ampuis - Réaménagement du chemin des Coutures

Située au bord du Rhône, cette voie est empruntée par l'itinéraire ViaRhôna. Le projet portait sur le réaménagement de sa portion située entre le chemin de la Traille et l'avenue du Château, soit 800 m :

- réalisation d'un cheminement piéton sécurisé et accessible (trottoir revêtu d'un enrobé drainant de couleur claire pour infiltrer les eaux de pluie et limiter les ilots de chaleur en période estivale),
- réduction de la largeur de la chaussée à 5 m pour limiter la vitesse,
- intégration de 3 plateaux surélevés.

Montant des travaux : 500 000 € TTC

Zoom

Serpaize : restructuration du centre village

Les travaux, réalisés en groupement de commandes avec la commune, s'inscrivaient dans un projet de rénovation des espaces publics du centre de la commune. Ils concernaient la route du village, axe Ouest-Est, section comprise entre la route de Prémoulon et la rue de l'Église, ainsi que la route du Valeron, axe Nord-Sud, liaison entre les écoles et le parc de jeux :

- création d'un espace identitaire du centre village grâce à un tissage de liens entre les différents bâtiments publics,
- reconfiguration de la place de la mairie,
- organisation du stationnement et des cheminements piétons.

Montant total des travaux : 1 404 650 € TTC (dont 775 463.82 € TTC à charge de l'Agglo)

Chiffres clés

30 programmes de voirie

2,57 M€ de travaux

1,9 M€ d'opérations d'investissement

289 arrêtés valant permission de voirie

37 arrêtés d'alignement

L'équipe

La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 48 collaborateurs travaillent à la gestion des déchets :

- **1 directrice environnement**
- **2 assistantes**
- **1 responsable d'exploitation déchets**
- **1 responsable projets, relations usagers**
- **43 agents (collecte, quai de transfert, déchèterie, valorisation, animation)**

Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires, etc.), les relations avec les usagers (habitants, entreprises, etc.) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

Les actions de prévention

À destination des scolaires

• **Poursuite des animations scolaires et extrascolaires** (centres sociaux) proposées depuis plusieurs années aux établissements du territoire.

À destination du grand public

• **Participation à des manifestations organisées sur le territoire** pour la Foire aux fleurs à Vienne, le CleanUp Day à l'espace Saint-Germain ou encore la Fête de la pomme de pain à Gémens.

• Renouvellement de la convention de partenariat avec Emmaüs pour l'organisation du don et la réinsertion professionnelle à partir des déchèteries de Vienne et de Pont-Évêque.

• **Distribution gratuite de composteurs et de lombricomposteurs**.

• **Intensification des campagnes de communication et de formation** auprès des usagers.

La collecte des déchets

Collecte en porte-à-porte

• **Reprise de la collecte des communes en régie :** Les-Côtes-d'Arey et Jardin (à compter du 1er juillet 2019). La commune de Serpaize a été confiée au prestataire.

• **Renouvellement du marché de collecte en porte-à-porte** attribué à la société Véolia

• **Modification des jours de collecte** pour certaines communes de l'Agglo : Les-Côtes-d'Arey, Jardin, Meyssiez et Saint-Romain-en-Gal (une communication spécifique a été réalisée à cet effet).

• **Acquisition pour la régie d'une nouvelle benne à ordures ménagères circulant au gaz naturel**. Projet de mutualisation avec la plateforme de mobilité de Pont-Évêque pour l'alimentation en gaz des BOM régie (deux postes d'alimentation à charge rapide prévus pour 2020).

• **Amélioration de la collecte des cartons pour les commerçants** avec extension de la conteneurisation (bacs bleus) et campagne d'information sur les conditions d'accès au service.

Zoom

Composter, c'est facile !

Le compostage domestique permet de transformer près du tiers de nos ordures ménagères en un amendement utile pour notre jardin tout en réduisant les quantités de déchets présentées à la collecte.

L'Agglo encourage et accompagne cette démarche au travers de campagnes de formation (quatre sessions ont été organisées de mars à septembre sur le territoire) et la mise à disposition gratuite de composteurs. En habitat individuel ou en appartement, il existe une solution adaptée pour chaque habitant.

Matinée CleanUp Day pour donner une seconde vie à ses déchets

Collecte en porte-à-porte avec la nouvelle benne à ordures ménagères circulant au gaz naturel

Collecte en Points d'Apport Volontaire

• **Renouvellement du marché de collecte des silos aériens et conteneurs enterrés** avec le groupement Serned/Guérin.

• **Poursuite du déploiement** de conteneurs enterrés pour collecter les ordures ménagères, les emballages/journaux et le verre : 1 nouveau point mis en service place de Miremont à Vienne.

• **Réalisation d'études préalables** sur différents secteurs à Vienne : place de la République, rue des Carmes et place des Capucins.

• **Consultation pour le renouvellement du marché** de fouilles archéologiques.

• **Instructions des demandes** pour l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés dans le cadre du projet de requalification des centres-bourgs : Serpaize, Seyssuel, Chonas-l'Amballan et Pont-Évêque.

Les déchèteries

• **Publication interne d'un guide du gardien** rappelant l'ensemble des procédures de travail à suivre au quotidien dont les règles essentielles de sécurité.

• **Renfort de personnel** dans les déchèteries de Vienne et Villette-de-Vienne pour répondre à la hausse continue de fréquentation.

• **Reconduction de la convention de mutualisation** avec Saint-Étienne Métropole autorisant l'accès à la déchèterie de Tartaras pour les habitants d'Échalas, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier.

• **Réalisation d'un diagnostic de sécurité**, en partenariat avec les forces de l'ordre, en raison de nombreux vols, dégradations et agressions verbales constatés sur les sites.

• **Travaux d'amélioration et de mise en conformité** des déchèteries : sécurisation des quais vis-à-vis du risque de chute à Ampuis, mise en place d'un caisson sécurisé pour le stockage des déchets dangereux à Vienne et installation de panneaux de protection en tête des quais à Pont-Évêque.

• Organisation de **campagnes de collectes de pneus** en déchèteries fixes.

Guide de sécurité du gardien

La répartition des déchèteries de l'Agglo

La valorisation et le traitement des déchets

• **Implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire :** *7* silos emballages, *7* silos verres, 5 silos papiers et 1 conteneur enterré emballages/papiers.

• **Continuité du service** assurée malgré l'incendie d'un des deux centres de tri des emballages et papiers utilisés par l'Agglo. Les apports ont été conditionnés, puis triés sur un autre site.

• **Constitution d'un appel d'offres** pour la gestion du tri et du transport des cartons, papiers et emballages. Procédure construite dans une volonté d'harmoniser les modes de collecte et de disposer d'une technologie adaptée à l'extension des consignes de tri des plastiques d'ici 2022.

• **Développement des filières de valorisation alternatives** suite à l'augmentation significative du coût de traitement des déchets non valorisables en France et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

• **Valorisation sous forme de compost** des végétaux collectés en déchèteries ou apportés sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

• **Traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles** (bacs grisés) en vue d'une valorisation énergétique (société Trédi à Salaise-sur-Sanne).

• **Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage** de Saint-Alban-les-Vignes à Vienne pour le contrôle des effluents (lixiviat, gaz, etc.), la tenue des massifs et des ouvrages.

Valorisation des déchets auprès de la compostière d'Eyzin-Pinet.

Chiffres clés

21 040 tonnes d'ordures ménagères vidées au quai de transfert puis transférées et traitées

6 visites scolaires sur les déchèteries et centre de tri de l'Agglo

83 animations scolaires, 1 698 enfants concernés

600 composteurs distribués dont 39 lombricomposteurs

4 formations « guide composteur » et *77* participants

51 500 tonnes de déchets collectés et traités

Plus d'informations : voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Place de Miremont

Zoom

Implantation de conteneurs enterrés place de Miremont à Vienne

L'Agglo implante des conteneurs enterrés depuis 2014, avec l'ambition de réaliser des aménagements esthétiques, pratiques et accessibles pour faciliter le tri des déchets. Le programme concerne les recyclables, dans le cadre des opérations de requalification des centres-bourgs, mais également les ordures ménagères, dans le centre-ville de Vienne, où 10 points sont en service fin 2019.

Répartition des quantités de déchets collectés par filière (en tonnes)

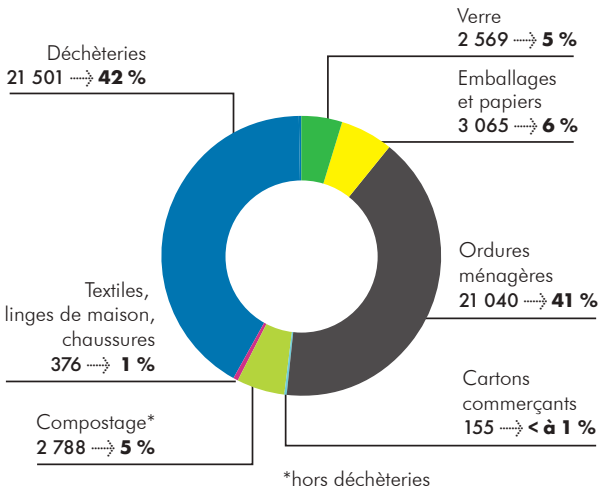

*hors déchèteries

L'équipe

La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 5 collaborateurs travaillent notamment à l'animation de la transition énergétique ainsi qu'au soutien à la biodiversité :

- **1 directrice environnement**
- **2 assistantes**
- **1 responsable transition énergétique / biodiversité**
- **1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambroisie et le soutien à la biodiversité**

Protéger l'environnement

L'équipe élabore et met en œuvre le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), feuille de route en matière de transition énergétique. Il en découle une démarche de soutien, d'accompagnement et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

Pour assurer la lutte contre l'ambroisie, l'Agglo prépare et coordonne le plan de gestion des bords de routes communales. Elle anime aussi le réseau des référents et participe à la promotion de la lutte auprès des agriculteurs.

L'Agglo vise la prise en compte de la biodiversité dans les projets auxquels elle participe et soutient les partenaires institutionnels ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire.

L'animation de la transition énergétique

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

• **Élaboration du nouveau PCAET** dans le cadre d'une démarche intégrée avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) et le PDM (Plan de Déplacement et de Mobilité).

• **Parution de plusieurs articles dans l'*Agglomag*** afin de sensibiliser le public à l'amélioration de la qualité de l'air : brûlage des végétaux, bonnes pratiques et idées reçues sur le chauffage au bois.

• **Contribution au travail du Conseil de Développement de l'Agglo** sur la qualité de l'air : diffusion et analyse d'un questionnaire à destination des habitants visant à qualifier leur perception de la qualité de l'air et à apporter un éclairage lors d'un rendu en réunion publique (avis présenté aux élus communautaires).

• **Participation des services** aux étapes préparatoires d'une démarche expérimentale pilotée par l'ARS et l'agence d'urbanisme : Santé environnementale et urbanisme.

PCAET... MOBILISER LE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX ET RECUEILLIR LES AVIS QUANT AUX PRIORITÉS À FIXER.

Zoom

Élaboration du futur PCAET : démarche intégrée et concertée

Le PCAET partage une vision collective des actions et des objectifs portés par l'ensemble des acteurs du territoire concernant le changement climatique, l'énergie et l'air. La phase de diagnostic, réalisée en 2019, porte aussi bien sur le volet atténuation (réduction des consommations, émissions, etc.) que sur le volet adaptation (prise en compte des effets). Une commission élargie aux partenaires (institutionnels, associations, acteurs de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'énergie et de la santé) a été organisée début octobre afin de mobiliser le territoire sur les enjeux et recueillir les avis quant aux priorités à fixer.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Fin de la seconde tranche de financement et solde du plan d'action notamment en matière d'éclairage public et de mobilité propre.

> **Éclairage public :** amélioration de la performance énergétique des points lumineux rénovés avec un minimum de 50 % d'économie d'énergie par endroit et jusqu'à 70 % pour les points lumineux les plus anciens ; mise en place de la seconde tranche de rénovation du parc d'éclairage public avec la massification de 2 515 points lumineux soit un total de 3 593 points d'éclairage public rénovés (dispositif relatif au financement de 50 % du reste à charge des communes)..

> **Mobilité propre :** achat d'une seconde BOM au gaz naturel et de trois bus urbains GNV ; attribution du marché de fourniture de GNV pour la station de mobilité de Pont-Évêque (début 2020) et création d'une boucle locale pour le fléchage du bioGNV issu de la production de la STEP de Reventin-Vaugris.

Deuxième phase de rénovation des points lumineux du territoire

Acquisition de trois bus urbains GNV et d'une seconde BOM

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS)

Présentation en commission air-climat-énergie du diagnostic énergétique territorial à l'échelle des trente communes du territoire et du bilan de la première phase du TEPOS. À cette occasion, les membres ont fléché deux thématiques prioritaires dans l'engagement de la seconde phase du projet : Mobilité et Rénovation habitat privé en complément des axes déjà engagés (développement des énergies renouvelables, etc.).

Réseaux de chaleur :

> **Opérationnel :** mise en service d'un réseau basé sur une chaufferie bois qui fournit la chaleur pour les bâtiments communaux sur les communes de Saint-Sorlin-de-Vienne, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe : salle des fêtes, écoles et restaurant scolaire, infrastructure sportive, etc.

> **Études et travaux préparatoires en cours :**

En lien avec les communes : projet de construction sobre en énergie et bas-carbone à Reventin-Vaugris (récupération de chaleur du four de la boulangerie de village) ; mise en place d'une chaufferie bois avec création d'un réseau de chaleur aux Haies et participation au comité de pilotage du projet d'éco-quartier à Échalas.

En lien avec les industriels : projet de récupération de chaleur sur le site de Candia Yoplait pour une distribution de chaleur dans les logements Advivo situés sur le secteur de Vienne Nord et projet de récupération de chaleur sur le site industriel de Ahlstrom-Munksjö pour alimenter en énergies renouvelables certains bâtiments communaux ainsi que les logements Advivo du quartier des Gênets et du Plan des Aures à Pont-Évêque.

Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet (projet « Agrométha ») : poursuite du soutien au projet regroupant 31 exploitations agricoles avec le bouclage du financement incluant une subvention de 185 000 € de l'Agglo et la participation à la réunion publique en amont de l'obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter prévus en 2020.

Réduction des consommations énergétiques du territoire et sensibilisation à la production d'énergies renouvelables : création d'une centrale villageoise citoyenne des Collines Iséroises permettant l'installation de 5 premiers panneaux photovoltaïques pour la ZAC du Rocher à Estrablin et poursuite du projet européen d'économie circulaire « GreenCycle » sur le territoire au travers de 2 actions phares : récupération de chaleur industrielle et méthanisation des déchets.

Les actions en faveur de la nature

Soutien à la biodiversité

• **Valorisation de l'importance des abeilles pour notre environnement** au travers d'une exposition et d'ateliers organisés dans le cadre des « APIdays® ». Cet événement aura permis l'extraction du miel des 3 ruches installées sur le toit végétalisé du Pavillon du Tourisme à Vienne.

• Actions menées dans le cadre de la participation de l'Agglo à la **Charte forestière de Territoire Bas-Dauphiné et Bonnevaux :**

> **Création d'une vidéo** sur les différents usages de la forêt.

> **Évaluation de l'actuelle charte** et définition du futur plan quinquennal 2020-2025.

> **Professionnalisation de la filière bois** avec 2 visites de chantier forestier.

> **Poursuite du partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)** pour la création de dessertes forestières, la gestion du foncier et du peuplier.

> **Définition des itinéraires forestiers** dans le cadre du dispositif « Sylv'ACCTES ».

• Participation à l'élaboration de la **future Charte forestière du Pilat**.

• **Contribution au projet de structure associative Rives Nature** pour la mutualisation des connaissances en matière de biodiversité.

• **Soutien aux activités du centre d'observation de la nature de l'île du Beurre** à Tupin-et-Semons.

• **Association au contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019-2023**, piloté par le parc naturel régional du Pilat et financé par la Région, visant la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Démonstration d'extraction du miel lors des journées nationales APIdays®

Lutte contre l'ambroisie

• **L'année 2019 a encore été favorable au développement de l'ambroisie** avec un premier risque allergie annoncé mi-août dans le Rhône et l'Isère et la diffusion des pollens jusqu'à fin septembre : faibles précipitations en juin et juillet avec des fortes chaleurs.

• **Poursuite des actions de terrain menées depuis plusieurs années :** arrachage, fauchage raisonné, végétalisation, cartographie de l'infestation dans le cadre du plan de gestion.

• **Poursuite du travail avec les référents communaux** (élus locaux et agriculteurs) et la Chambre d'Agriculture. Celle-ci a réalisé plusieurs outils de sensibilisation à destination des agriculteurs, des élus et du grand public.

• **Démonstration d'écimage et de déchaumage** avec évaluation des parcelles traitées. Ces techniques permettent de lutter contre l'ambroisie sans usage de produits chimiques.

Opération d'arrachage de l'ambroisie sur le territoire

Chiffres clés

20 permanences Info Énergie* et 67 rendez-vous assurés

3 593 points d'éclairage public rénovés

2 nouveaux réseaux de chaleur bois opérationnels

4 véhicules lourds bioGNV mis en service

40 jours durant lesquels le risque allergique était supérieur à 3 (63 jours en 2018)

21 jours d'arrachage d'ambroisie sur des zones peu infestées (46 km de linéaire traité) et 22 heures de fauchage spécifique en complément du fauchage raisonné des bords de route

205 signalements sur l'Agglo via la plateforme ambroisie dont 39 % ont fait l'objet d'une intervention

** ces actions sont menées avec l'AGEDEN*

La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **1 directeur adjoint/ administrateur billettique**
- **1 assistante de direction**
- **2 techniciens transports**
- **1 médiatrice et contrôleur**
- **1 chargée de mission mobilité, modes doux**

L'équipe

Organiser et gérer les modes de déplacements

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan Mobilité. Elle est aussi membre du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI et de Saint-Étienne Métropole

Le transport

Mise en place du transport à la demande sur la rive droite du Rhône

À compter du 9 septembre 2019, un service de Transport à la Demande / Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TAD/TPMR) a été mis en place à titre expérimental pour une période de 1 an. A l'issue de cette période, l'exploitant et Vienne Condrieu Agglomération jugeront de l'opportunité de maintenir ou de réajuster le service (niveau de fréquentation, nombre de courses déclenchées...).

Ce service fonctionne en journée en complément de l'offre existante (lignes 131 et 134) pour les usagers qui souhaitent se rendre aux marchés locaux, faire des démarches administratives et pour des RDV médicaux.

Ce service de transport qui n'est pas ouvert aux scolaires, est organisé autour de 5 lignes virtuelles et fonctionne sur réservation préalable (la vieille avant 17h) auprès de la centrale de réservation, du lundi au samedi toute l'année :

- Ligne T11 : Les Haies - Condrieu - Ampuis - Tupin - Sainte-Colombe - Vienne
- Ligne T12 : Les Haies - Saint-Cyr-sur-le-Rhône - Vienne
- Ligne T21 : Saint-Romain-en-Gier - Échalas - Givors
- Ligne T22 : Loire-sur-Rhône - Givors
- Ligne T31 : Longes - Trèves - Rive-de-Gier

Poursuite de la sensibilisation à la sécurité

Comme chaque année, la direction transport et mobilité de l'Agglo, en collaboration avec les sociétés de transport, a organisé courant juin 2019 une opération de sensibilisation aux règles de sécurité et de bonne conduite dans les transports scolaires. Ainsi, tous les élèves de CM2 du territoire ont pu bénéficier de ce temps de formation à la bonne pratique des transports.

Lancement de la procédure de renouvellement de la prochaine DSP

En 2018, Vienne Condrieu Agglomération a acté le regroupement dans une seule Délégation de Service Public (DSP) de l'ensemble de ses services de transports urbains, avec une prise d'effet au 1er septembre 2021.

La direction transports et mobilité s'est organisée courant 2019 en conséquence : un planning de travail détaillé a été établi pour le lancement de la procédure et un avis de pré-information a été publié dans le Journal Officiel de l'Union Européenne en septembre.

Participation à la démarche commune d'élaboration du PDM, PCAET et PLH

Le Plan de Mobilité de l'Agglo avait été approuvé par délibération du 13 décembre 2012 et couvrait la période de 2012 à 2017. Il convenait donc de relancer la démarche sur l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Suite à l'adoption de son Projet d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de réaliser son Plan de Mobilité (PDM), son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son Programme Local de l'Habitat (PLH) de manière coordonnée. Cette démarche commune et concertée vise à favoriser la transversalité, à renforcer les synergies entre ces schémas sectoriels liés à plusieurs titres et à mutualiser et optimiser les moyens nécessaires aux trois procédures.

Le Schéma Directeur Vélo de l'Agglo, quant à lui, avait été approuvé le 3 octobre 2013. Sa révision est prévue dans le cadre de la réalisation du Plan de Mobilité.

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation et à la présentation du diagnostic du Plan de Mobilité.

Bus au GNV

Zoom

Achat de 3 bus au GNV pour le réseau de transport urbain

Vienne Condrieu Agglomération a fait le choix de diversifier sa flotte de bus par l'acquisition, en fin d'année, de 3 bus roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV). **Ces trois nouveaux bus, moins bruyants, peu polluants et plus économes, sillonneront le territoire dès le début 2020**.

Le GNV comprend 2 types de gaz : le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz naturel liquéfié (GNL). Ce dernier est produit à partir de boues de la station d'épuration Vienne Sud. Un processus de méthanisation permet de les transformer en biogaz qui est ensuite épuré pour générer du biométhane. Renouvelable, il possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être directement injecté dans le réseau de distribution pour être utilisé comme carburant à la pompe.

Coût à l'unité d'un bus :
376 803 € TTC
dont 100 000 € HT de subvention TEPCV.

Fin des travaux de la plateforme de mobilité

Plateforme de mobilité territoriale

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement de la plateforme de mobilité à Pont-Évêque avec : la construction d'un nouvel atelier, la réorganisation des circulations des flux piétons, VL et poids lourds et l'installation d'une nouvelle station gasoil.
La fin de l'année a été marquée par le début de l'installation des ombrières photovoltaïques et de la station GNV. La plateforme sera entièrement opérationnelle en 2020.

Poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Accessibilité élaboré en 2007 et actualisé par son Agenda d'Accessibilité Programmé en septembre 2015, l'Agglo consacre chaque année plus de 250 000 € pour la mise en accessibilité des quais bus, et environ 300 000 € pour l'achat d'un bus accessible. Le coût moyen de mise en accessibilité d'un quai bus est de 12 000 €.

• 76 quais sont initialement inscrits dans l'ADAP. 17 quais se sont révélés techniquement impossibles à rendre accessibles pour des raisons liées soit à la topographie du terrain, soit à une largeur de trottoir insuffisante ou soit à un cheminement piéton inadapté.

• 1 quai a été supprimé à l'arrêt « Chambre des Métiers » à Pont-Évêque, il n'est donc plus desservi.

LA PLATEFORME DE MOBILITÉ TERRITORIALE SERA ENTIÈREMENT OPÉRATIONNELLE EN 2020.

Ce sont donc 58 quais qui doivent être rendus accessibles. 38 quais ont déjà été réalisés. Il reste donc 20 quais à aménager, sachant que l'aménagement de plusieurs quais sont en attente de validation de certaines communes sur la faisabilité technique ou inclus dans un programme de travaux à venir.

Liste des quais bus aménagés en 2019

Arrêt	Commune	Type	Nbre de quais
ZA Montplaisir Calor	Pont-Évêque	Urbain	2
Hameau de Charlemagne	Vienne	Urbain	1
Cancanne	Pont-Evêque	Urbain *(initialement prévus en ITA)*	2
Village	Serpaize	interurbain	2
Les Cannes	Seyssuel	interurbain	2
Écoles	Seyssuel	interurbain	2
Le Belvédère	Condrieu	interurbain	2
Gare	Loire-sur-Rhône	interurbain	2

La politique modes doux

Voie verte

Achèvement de la voie verte en encorbellement en rive gauche du Rhône. Cette dernière portion permet de relier, par un itinéraire cyclable séparatif, le quartier d'Estressin au centre-ville jusqu'au Pavillon du Tourisme.

Coût global du projet : 3 300 000 € HT avec des financements : 900 k€ de CNR, 250 k€ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 163 k€ du Département.

Véloroute du futur

La Région Auvergne-Rhône-Alpes investit sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour mettre en œuvre un démonstrateur de produits et services innovants attendus sur les véloroutes et voies vertes. **L'espace naturel protégé de l'Ile du Beurre a ainsi vu son revêtement rénové par l'application d'un revêtement aux propriétés écologiques remarquables** (biosourcé, perméable, chantier aux nuisances minimisées, intégration paysagère...) tout en offrant le confort d'une roulabilité équivalente à l'enrobé classique pour permettre une accessibilité renforcée pour tous les publics.

Mise en place d'arceaux vélos

Vienne Condrieu Agglomération met en place pour les communes, **les supports vélo permettant de stationner les vélos dans les meilleures conditions autour des pôles générateurs de déplacement.** C'est ainsi qu'en 2019, la Maison de Santé à Condrieu, les écoles primaires de Pont-Évêque (à la demande du Conseil municipal des enfants) ainsi que la Salle des Fêtes et le City stade à Meyssiez se sont vus équipés d'arceaux vélos.

Travaux sur la ViaRhôna à l'Ile Barlet

L'itinéraire de la ViaRhôna est confronté à un **problème récurrent : les remontées racinaires des arbres qui longent la voie**. Afin d'améliorer le confort de roulabilité pour les cyclistes, Vienne Condrieu Agglomération a repris l'enrobé au droit de l'Ile Barlet en appliquant un géo textile permettant de repousser au maximum la résurgence du problème.

Nouvelle consigne collective à vélos

Le stationnement sécurisé des vélos constitue un point clef pour le développement de la pratique cyclable. Dans la partie ancienne de la ville de Vienne, l'habitat n'a pas été conçu avec ce besoin (peu de caves, garages ou espaces de stockage). **L'Agglo a installé des box à vélo dans les parcs de stationnement et occupe également des cellules commerciales vacantes en rez-de-chaussée pour créer des locaux sécurisés afin de permettre aux riverains de stocker leurs vélos**.

Ainsi, un local a été acquis Impasse de la Tour Peinte. Des travaux d'aménagement ont été lancés afin d'installer 37 emplacements supplémentaires (107 actuellement, tous complets).

Vélo Village 2019

2e édition de cette manifestation grand public destinée à faire (re)découvrir le vélo à tous les publics. Le samedi 6 avril, au Parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Vienne Condrieu Agglomération a ainsi co-organisé avec le Club Viennois d'Animation Cycliste ce rendez-vous incontournable. Une présentation des gammes par les vélocistes, des animations familiales, des circuits pour toutes les pratiques, sans oublier la bourse aux vélos, ont ponctué cette journée de fête autour du vélo.

Bilan :

- 9 exposants
- 7 vélocistes ou associés locaux (équipementiers, activité d'encadrement...)
- 6 partenaires (institutionnels, associations, collectifs citoyens...)
- 109 vélos exposés lors de la bourse aux vélos dont 50 vendus
- 3 circuits découverte, loisir et sportif
- 3 animations grand public

Challenge mobilité

Organisé à l'échelle de l'Espace Saint-Germain pour l'Agglo. Vienne Condrieu Agglomération participe chaque année depuis 2011 au Challenge mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un défi collectif organisé au niveau régional et relayé par les territoires : celui de **venir au travail, un jour dans l'année, autrement qu'en voiture individuelle**. Cet évènement est destiné à promouvoir les modes alternatifs (transports en commun, co-voiturage, vélo, marche à pied...). Vienne Condrieu Agglomération a relayé le sujet auprès des entreprises et a animé un collectif à l'Espace Saint-Germain. Un petit déjeuner récompensait les participants qui ont reçu un petit cadeau (sac à dos) pour les féliciter de l'effort fourni.

Bilan :

- 23 entreprises inscrites
- 16 entreprises participantes
- 216 trajets
- 4 833 Km de report modal

La voie verte

Challenge mobilité

L'équipe

La direction des équipements sportifs est composée de 30 collaborateurs :

- **1 directeur**

Le stade nautique compte 10 personnes :

- **1 chef de bassin**
- **1 responsable technique**
- **4 maîtres-nageurs**
- **2 caissières-agents d'entretien**
- **2 agents techniques**

L'équipe du stade nautique est renforcée par des saisonniers pendant la période estivale.

19 agents travaillent dans les autres équipements sportifs :

- **16 gardiens de gymnases**
- **2 agents d'équipes de proximité**
- **1 technicien responsable.**

Équipements sportifs

La mission de la direction des équipements sportifs est de gérer les équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

Les équipements pour la pratique du sport

Vienne Condrieu Agglomération compte :

- 6 gymnases : les salles spécialisées de Vaganay, vallée de Gère à Vienne, le gymnase du Collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du Collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du Collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du Lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal
- 1 halle sportive dédiée à la gymnastique avec un mur d'escalade à Saint-Romain-en-Gal
- 1 piste d'athlétisme à Saint-Romain-en-Gal
- 1 piste de bicross à Pont-Évêque
- 1 stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris
- 1 boulodrome à Vienne
- 2 établissements nautiques : le stade nautique à Saint-Romain-en-Gal et la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet et un ponton pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal

Chiffres clés

760 320
personnes accueillies

84 associations ont fréquenté les équipements sportifs de l'Agglo

Équipements	Nombre d'heures d'utilisation	Fréquentation annuelle
Salles de Vaganay	2 304	46 080
Gymnase de l'Isle	2 520	63 000
Gymnase de Seyssuel	2 120	58 500
Gymnase des Portes de Lyon	2 628	65 700
Halle sportive de Saint-Romain-en-Gal	3 528	282 240
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal	3 240	129 600
Gymnase de Pont-Évêque	2 340	58 500
Terrain synthétique	2 268	56 700

Compétitions et temps forts

Les équipements sportifs ont accueilli de nombreuses manifestations au cours de l'année 2019, parmi elles : le gala de boxe (les 2 et 3 février), le gala des arts martiaux (le 18 mai), le tournoi international de basket (les 20 et 21 avril), la compétition de danses (les 27 avril et 30 novembre), le championnat départemental de gymnastique (les 27, 28 avril et 26 mai), le tournoi national de badminton (2 et 3 novembre) et Courir à Vienne (le 13 octobre).

© Pixabay, DR

Les établissements nautiques

Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

• **Périodes d'ouverture**

- **Saison hivernale :** du 2 septembre 2018 au 31 mai 2019
- **Saison estivale :** du 1er juin au 1er septembre 2019

• **Fréquentation 2019 : 98 132**

• **Travaux effectués**

- Fermeture pour vidange obligatoire du 18 février au 24 février et du 25 décembre au 1er janvier
- Reprise des vitrages du bureau des MNS.
- Remplacement de la vanne du bac tampon.
- Remplacement de l'automate de gestion du chauffage de l'eau.
- Remplacement des éclairages du hall d'entrée de l'accueil.

• **Compétitions**

Le stade nautique a accueilli une compétition de natation les 15 et 16 juin.

Chiffre clé

98 132 utilisateurs

348 jours d'ouverture

Zoom

Le stade nautique Françoise Clavery Bouysson

Françoise Clavery Bouysson a été une pionnière du développement de l'handisport sur le territoire et cela dès la fin des années 70, à une époque où l'on ne prêtait guère attention à la question du handicap, et encore moins à celle de l'handisport.

En créant l'AS HANDIVIENNE, son projet consistait à offrir un lieu permettant aux personnes ayant un vécu du handicap, d'accéder à une pratique sportive, moyen de reprendre confiance en soi, confiance dans ses potentialités, de se réconcilier avec son corps.

Son attachement, son engagement et son combat pour l'handisport, lui ont valu la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports en 2011 et une des plus hautes distinctions de la Fédération Française Handisport, la médaille d'or du mérite fédéral en 2012.

C'est pour toutes ces raisons que les élus ont souhaité que le stade nautique intercommunal porte son nom.

Piscine Lucien Millet à Eyzin Pinet

• Périodes d'ouverture

- Ouverture du 1er juin au 31 août avec seulement deux jours de fermeture pour des compétitions.

• Fréquentation 2019 : 11 532

• Travaux effectués

- Reprise des carrelages des abords des bassins.
- Installation d'un portillon pour fermer l'accès à la terrasse.

• Compétitions

La piscine Lucien Millet a accueilli le challenge de natation le samedi 29 juin et le championnat départemental de natation le 10 août tous deux organisés par les Dauphins d'Eyzin-Pinet.

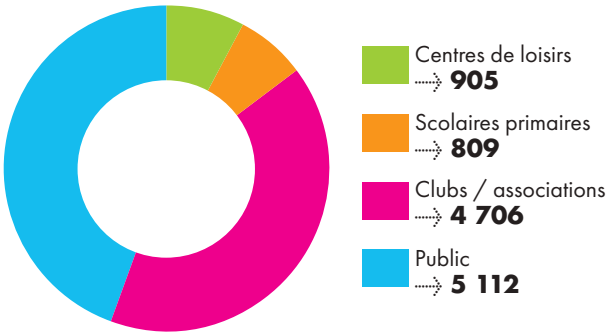

Chiffre clé

11 532 utilisateurs

2 jours seulement de fermeture pour compétition

Visite à la Biennale d'Art Contemporain 2019

L'équipe

L'équipe du Pôle métropolitain est composée de 5 collaborateurs :

- **1 directeur général**
- **1 chef de projets aménagement, mobilités et déplacements**
- **1 directeur de projet Plaine Saint-Exupéry**
- **1 chargée de projet économie**
- **1 chargée de l'administration générale du Pôle.**

Les services des agglomérations membres s'impliquent fortement dans la coopération métropolitaine et renforcent de fait l'équipe du Pôle métropolitain.

L'équipe du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire métropolitaine Lyonnaise est composée de 3 collaborateurs :

- **1 directrice**
- **1 chargé de mission**
- **1 assistante**

Coopération métropolitaine

Vienne Condrieu Agglomération participe à la coopération métropolitaine avec la Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, les agglomérations de Villefranche, de la CAPI et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.
Dans ce cadre, elle développe des projets et partenariats dans les domaines économiques, des transports, de l'agriculture, de l'aménagement, de la culture et du tourisme.

En matière de culture

Biennale d'Art Contemporain

En résonance à la Biennale d'Art Contemporain de Lyon qui s'est déroulée du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, une exposition de l'artiste chinois ZOU THAO a été proposée au Centre d'Art Contemporain La Halle des Bouchers de Vienne.
Ce projet a bénéficié d'une visibilité privilégiée dans la mesure où il s'agissait d'une des « expositions associées » de la Biennale, co construite avec le commissariat artistique de la Biennale.

Par ailleurs, des écoles de l'Agglo ont pu découvrir la Biennale d'Art Contemporain grâce à l'appui du Pôle.
Un Appel à projets a en effet été lancé en juin auprès de toutes les écoles élémentaires du Pôle Métropolitain. Il s'agissait d'imaginer un projet pédagogique autour de l'expérience de visite de la Biennale.
Des classes des écoles de la Table Ronde, l'école République et l'Institution Robin ont été sélectionnées. Au final plus de 170 élèves du territoire ont pu découvrir la Biennale d'art contemporain aux usines Fagor et au Musée d'Art Contemporain accompagnés de leurs professeurs dans le cadre de cette action du Pôle Métropolitain.

L'International Jazz Day

Dans le cadre de la Journée Internationale du Jazz, plus de 80 événements ont été organisés sur l'ensemble du Pôle Métropolitain le 30 avril sous l'impulsion de Jazz à Vienne et du Pôle.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, des concerts ont été proposés gratuitement à Vienne devant le Temple d'Auguste et Livie, au Grand Hôtel de la Poste, à la Salle des Fêtes et au Ninkasi de Saint-Romain-en-Gal.

Le Jazz Day visant à toucher aussi des publics empêchés, des concerts ont aussi été organisés à l'Hôpital de Condrieu et au centre hospitalier de Vienne.

L'appel à idées autour des Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre de l'appel à idées lancé avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, des équipes d'étudiants ont imaginé la manière d'habiter Condrieu en 2069. Une réflexion prospective décalée et innovante.

Tourisme

Participation au Salon Mahana (8-10 mars)

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu a pu valoriser les atouts du territoire, aux côtés des Offices de Lyon, Saint-Étienne, Villefranche et de la CAPI au Salon du Tourisme Mahana. Ce Salon qui s'est déroulé à Halle Tony Garnier à Lyon du 8 au10 mars 2019, est le principal événement régional grand public dédié au tourisme de proximité.

DES CONCERTS ONT ÉTÉ PROPOSÉS GRATUITEMENT À VIENNE ET SUR LE TERRITOIRE

Zoom

Jazz à Vienne

Dans le cadre de la coopération métropolitaine afin de renforcer le rayonnement du Festival, des concerts ont été également proposés en résonance à Jazz à Vienne sur Lyon, Saint-Étienne et à la CAPI.

Le Festival a également pu bénéficier d'un appui pour sa communication pour son offre de stationnement réservé à l'autopartage et au covoiturage.

Le Pôle Métropolitain a également soutenu Jazz à Vienne dans la promotion de son offre « TER + concert » dans le centre ville de Lyon.

Jazz à Vienne est également impliqué dans les échanges lancés entre grands événements métropolitains. En 2019, des pistes de mutualisation ont été identifiées entre ces manifestations.

Le projet :

mettre en réseau **320 km** de voies vertes, chemins, pistes cyclables, routes à faibles trafics dans un cadre paysager.

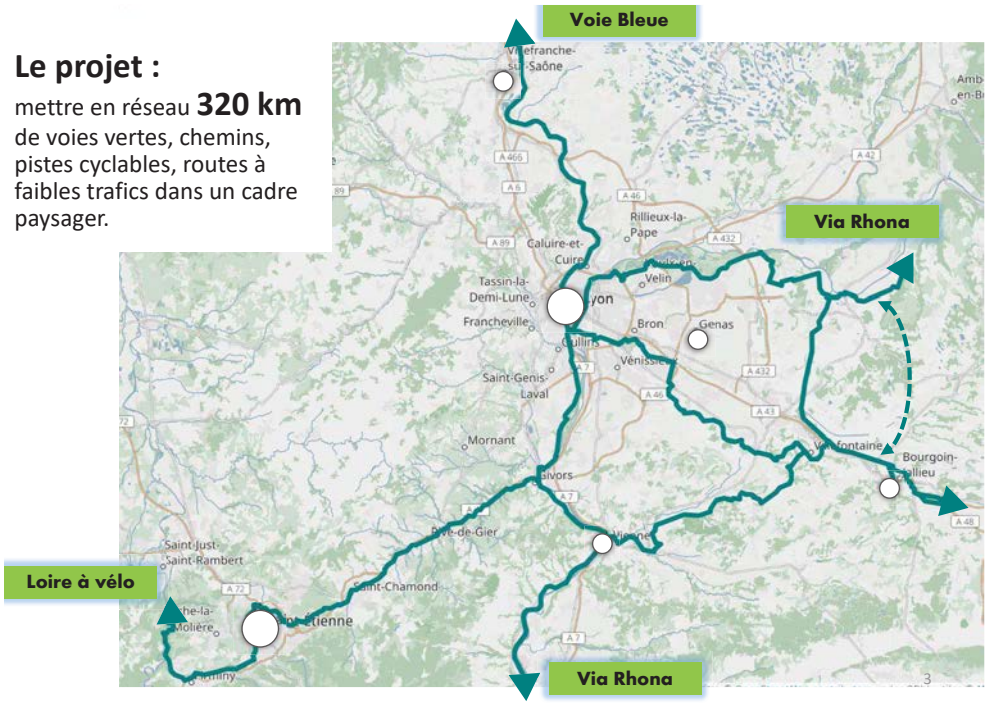

Itinéraire de la Voie des Confluences

En matière d'aménagement

La commission Aménagement est un lieu de compréhension des dynamiques à l'œuvre et un espace d'échanges et de dialogue sur la vision de l'aménagement à l'échelle du territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise.

En 2019, les membres de la commission ont travaillé sur les sujets suivants :

• **Le Projet Voie des Confluences :** Prenant appui sur les fleuves et rivières, traits d'union entre les territoires du Pôle métropolitain, la Voie des Confluences constitue un projet emblématique pour le tourisme et les mobilités actives des habitants du territoire. En 2019, les élus ont souhaité relancer ce projet en actualisant l'itinéraire.

• **Vallée du Gier :** un document est en cours de rédaction sur la définition des enjeux de ce territoire et l'émergence des éléments de projets porteurs d'une véritable « vision » globale.

• **La démarche Urbagare :** L'appel à projet réalisé en 2013 avait pour ambition de proposer à des concepteurs d'imaginer et de concevoir des opérations exemplaires de densification urbaine autour de quatre gares du réseau métropolitain. Les équipes pluridisciplinaires ont mené un travail prospectif sur les problématiques du foncier, de la gouvernance et de l'intermodalité sur chacun des sites. Une séance de travail retour d'expérience a permis d'échanger sur ce qui a été mis en œuvre sur les projets en cours notamment sur ces sites. Sur Vienne Condrieu Agglomération, c'est le quartier autour de la gare de Vienne Estressin qui a été étudié.

• **Sur les enjeux et des dynamiques territoriales** dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne, notamment sur les dynamiques démographiques et résidentielles observées qui témoignent du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

En matière d'économie

• Benchmark et échanges d'expériences sur la logistique

En matière d'agriculture

■ Réalisation d'un état des lieux de la charte agriculture périurbaine

Elle a été signée en 2012. L'état des lieux se fait sur la base de cette charte pour l'agriculture périurbaine, cap stratégique commun (2012), dont les 4 axes sont :

> Le développement économique de l'agriculture ;
> Le foncier agricole ;
> L'alimentation locale ;
> Le paysage et l'environnement.

■ Adhésion du Pôle au réseau Terres en Villes, réseau national des territoires engagés en matière de politiques agri-urbaines et alimentaires

Depuis 2000, Terres en Villes réunit de manière paritaire des élus locaux d'agglomérations ou métropoles et des responsables agricoles, élus des chambres d'agriculture territoriales.

• **Ses missions s'incarnent à travers 4 grands chantiers :**

> *La co-construction des politiques agricoles (péri)urbaines*

> *La protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels (péri)urbains*

> *L'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations*

> *L'Europe et la coopération internationale.*

■ Un benchmark est en cours de réalisation afin d'étudier les coopérations interterritoriales et l'animation du dialogue entre territoires en matière de stratégies agricoles et alimentaires

Le benchmark devra permettre de repérer des approches et sujets transversaux de coopération pertinents à l'échelle géographique du Pôle, non traités par ses membres, répondant à de grands enjeux (sécurité alimentaire, santé, gestion des ressources...), nécessitant un meilleur dialogue et le développement des stratégies publiques. Il s'agit de donner des perspectives et des références communes pour permettre à chacun des 6 membres d'avancer dans le respect de ses spécificités territoriales et de ses compétences respectives.

En matière de mobilité et déplacements

L'année 2019 a été marquée par une actualité dense sur le sujet de la mobilité. La direction transport de Vienne Condrieu Agglomération a œuvré aux côtés du Syndicat Mixte de Transport pour l'Aire métropolitaine lyonnaise sur les sujets suivants :

La tarification multimodale

• Le SMT a réalisé une étude sur l'usage des tarifications multimodales, en particulier du titre **T-libr**.

• La forte demande d'amélioration des conditions d'accès au titre a conduit en 2019 à une révision des supports d'information. Ainsi, 80 000 dépliants ont été diffusés dans les réseaux des revendeurs (agences TCL, RUBAN, L'VA, SNCF et STAS).

• Une offre unique pour **les jeunes de « - de 26 ans »** a été mise en place à partir de l'abonnement d'août 2019. Le SMT a par ailleurs développé une expérimentation d'une offre occasionnelle week-end au départ de Lyon en créant un titre **combiné événementiel pour la Biennale Internationale du Design Saint-Étienne** (BIDS)2019 : 702 personnes concernées, toutes offres cumulées, contre 757 en 2017.

L'information voyageur sur les solutions de transport disponible

• Le SMT pilote le référentiel des offres de **TC multitud'3** qui regroupe 13 Autorités Organisatrices des Transports représentant 16 réseaux, 900 trains quotidiens avec 11 lignes ferroviaires, 272 lignes urbaines.... En 2019, le SMT a développé le « temps réel », pour répondre notamment au lancement de l'application mobile Oùra.

La simplification de la mobilité des personnes au quotidien

• Le SMT et ses membres ont lancé le 9 mai 2019 à la Région Auvergne Rhône-Alpes, le **Plan d'actions intermodalité 2019-21**.

• Ce plan regroupe 75 fiches actions projets et solutions à mener sur les 3 ans, une plaquette d'information et les schémas des systèmes de transport par bassin. L'objectif est d'améliorer le passage d'un mode de transport à un autre et la coordination entre acteurs au-delà des échelles institutionnelles. Entre le 8 et le 29 novembre, le SMT a organisé 8 comités de suivi de ce PAI avec une restitution de l'étude sur les aires de chalandise des 68 gares principales de l'AML et la production de 8 cahiers de bassin.

Nouvelles mobilités, nouvelles énergies

Le SMT a favorisé les échanges techniques, en lien avec le GART, sur le **renouvellement du matériel roulant des AOT** (loi du 17 août 2015 et Décret n°2017-23 du 11 janvier 2017).

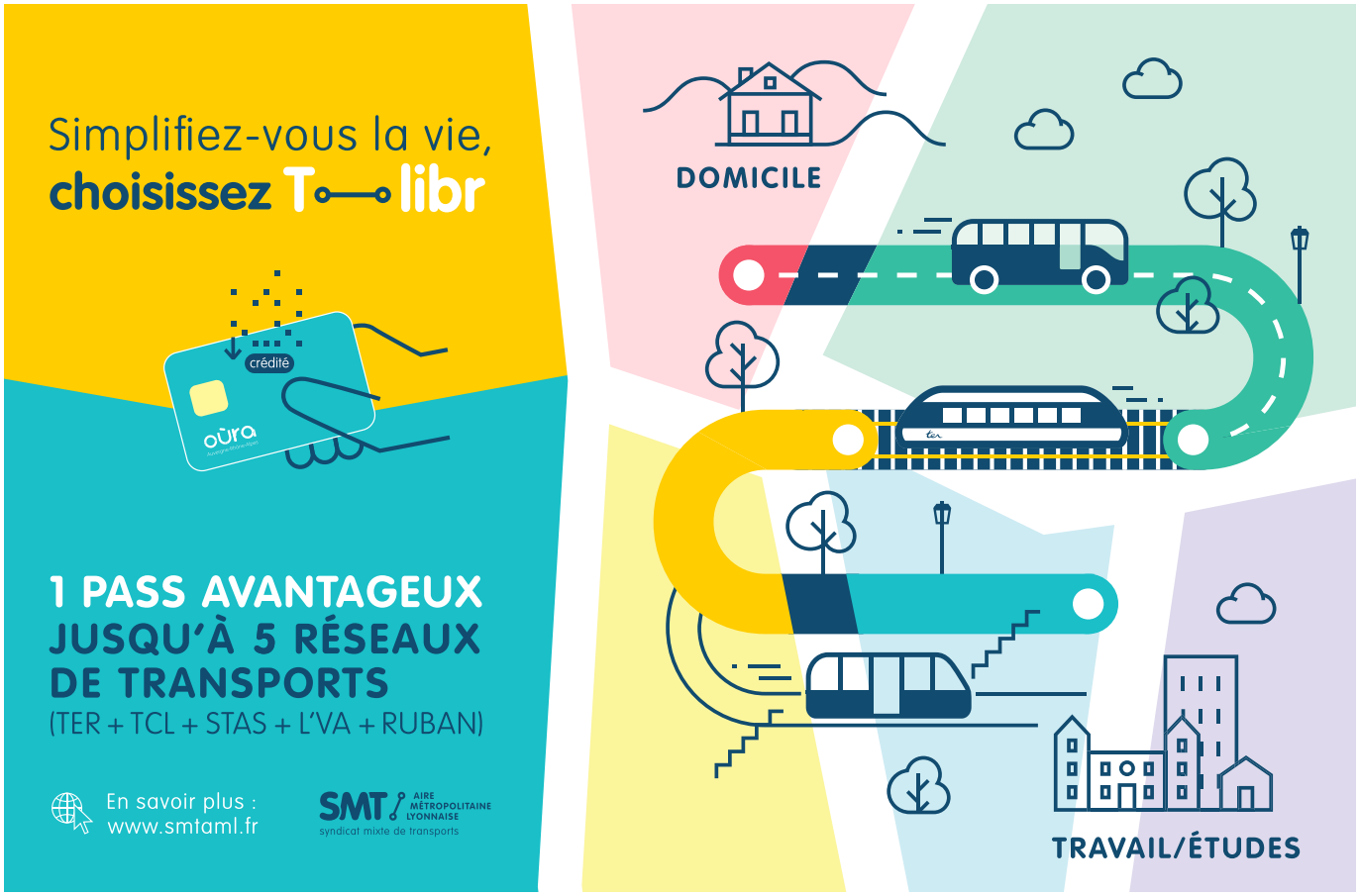

Conseil de Développement

Vienne Condrieu Agglomération

La parole aux citoyens

ET SI VOUS VENIEZ NOUS REJOINDRE !

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi.
Il a été mis en place dès 2004 pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération du Pays Viennois.
Il est composé de citoyens bénévoles du territoire, impliqués individuellement pour l'intérêt général. Un membre ne représente ni une commune, ni une profession, ni un groupe d'intérêt.
Lieu d'information, d'échanges et de réflexion, le Conseil de Développement a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets et les enjeux de l'agglomération.

En 2019, le Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération a travaillé sur les enjeux de déplacement de la nouvelle agglomération et sur la question de la qualité de l'air.

• Le 18 janvier 2019, l'Agglo a confié une saisine au Conseil sur **la mobilité durable**. Elle faisait le constat que la part modale de la voiture particulière restait importante sur le territoire. Les deux questions posées étaient les suivantes : quelles sont les conditions de réussite pour que les services alternatifs à l'autosolisme soient réellement utilisés ? Au-delà des bonnes intentions, comment faire concrètement changer les pratiques ?

Pour répondre à ces interrogations, un groupe de travail composé d'une quinzaine de membres s'est constitué.

Il a auditionné des acteurs clés, analysé les documents stratégiques du territoire et mis en perspective ces informations avec les initiatives lancées sur d'autres territoires.

Ce travail de fond, qui s'est traduit par plus de dix-sept réunions, a permis de dresser un panorama des déplacements sur le territoire. Il a également permis d'identifier les pistes possibles pour répondre au défi de nouvelles mobilités plus respectueuses de l'environnement.

L'avis sera remis au nouvel exécutif à la mi 2020

• Parallèlement, le Conseil de Développement a réfléchi à la question de **la qualité de l'air**, en lien avec le Plan Climat Air Énergie en cours d'élaboration.

Les membres du Conseil de Développement se sont réunis à plus de 20 reprises pour échanger sur cet enjeu et construire les bases de l'avis.

Ils se sont documentés. Ils ont rencontré les services et élus en charge du PCAET et ATMO Auvergne Rhône Alpes. Ils ont également pu échanger avec des agriculteurs du territoire pour mieux comprendre leur pratique.

Le groupe de travail a décidé de réaliser un questionnaire pour comprendre les aprioris des habitants sur la qualité de l'air. Ce document qui a été diffusé en mai et juin 2019 a permis d'obtenir le ressenti des citoyens sur la qualité de l'air.

L'analyse des questionnaires a été présentée à l'Assemblée plénière du 17 octobre 2019 ouverte au public.

La rencontre a permis de souligner l'importance de l'information, pour que les habitants connaissent mieux la situation de la qualité de l'air sur le territoire et soient au courant des démarches entreprises pour l'améliorer.

Suite à cet échange, le groupe doit rédiger un avis comprenant des propositions applicables sur tout ou partie du territoire. Ce document sera remis au nouvel exécutif courant 2020.

QUELLE QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE ? QUELLES INITIATIVES POUR L'AMÉLIORER ?

Chiffres clés

20 réunions du groupe de travail qualité de l'air

17 réunions du groupe de travail mobilité

6 réunions du bureau

4 assemblées plénières

34 membres au 31 décembre 2019

Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- **1 budget principal**
- **5 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, la base de loisirs de Condrieu.**

Le budget

© Adobe Stock

Consolidation financière et investissement en hausse

Après une première année qui a permis de valider la stratégie financière appliquée dans le cadre de la fusion et de poursuivre les dynamiques à l'œuvre dans les territoires fusionnés, l'exercice 2019 confirme la solidité de la structure financière de Vienne Condrieu Agglomération et témoigne d'une montée en puissance des projets. Ainsi, conformément aux objectifs affichés dans le cadre du budget primitif, l'Agglo s'est donnée en 2019 les moyens de mettre en œuvre ses compétences et les ambitions du projet de territoire, sans augmenter la fiscalité et en maîtrisant son niveau d'endettement.

Synthèse du compte administratif 2019

Budget principal

• **Une bonne tenue de la fiscalité** qui permet de compenser la baisse des dotations de l'État.

• **Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 1,66 %** alors que les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,28 %.

• **Un niveau d'épargne nette de 6,6 M€** qui génère un niveau d'autofinancement en rapport avec les compétences de l'Agglo.

• **Des dépenses d'activités maîtrisées** en baisse de 2 % par rapport à 2018.

• **Une hausse contenue des charges de personnel** qui évoluent de 2,2 % (remboursements des budgets annexes déduits).

• **Un coût de gestion des déchets équilibré** par les recettes propres (TEOM, redevances spéciales, recettes des éco-organismes).

• **Une sincérité des prévisions budgétaires** avec un taux d'exécution en fonctionnement de 100,7 % pour les recettes et de 95,4 % pour les dépenses.

Dette

Un montant emprunté inférieur au capital remboursé qui permet de diminuer la dette. Avec un encours de 56,7 M€ au 31/12/2019, celle-ci reste saine et raisonnable puisque sa durée de remboursement est limitée à 3 ans et 7 mois sur le budget principal.

Budgets annexes

• Une structure de financement saine pour l'ensemble des budgets annexes.

• **Le budget des transports et déplacements** connaît une augmentation sensible en dépenses comme en recettes de fonctionnement, compte tenu du développement de la compétence transports scolaires. Ce budget étant toutefois structurellement déficitaire, le maintien d'un niveau d'épargne nette nécessaire à la modernisation des équipement (1,77 M€) reste conditionné à la subvention d'équilibre du budget principal.

• Après un premier exercice marqué par d'importantes recettes et dépenses exceptionnelles liées à la reprise de plusieurs budgets dans le cadre de la fusion, le **budget assainissement** retrouve un compte administratif plus conforme à la normale, avec une épargne nette en amélioration (1,78 M€) qui assure un bon niveau d'autofinancement des investissements.

Zoom

L'Agglo investit résolument en faveur du territoire et de ses habitants

La mise en œuvre des ambitions du Projet d'Agglomération approuvé fin 2018 se concrétise dès 2019 par un niveau d'investissement conséquent.

L'Agglo a ainsi réalisé un peu plus de 25,7 M€ de dépenses d'équipement en 2019 contre 15,9 M€ en 2018, ce qui représente un taux d'exécution des prévisions budgétaires de 66 %.

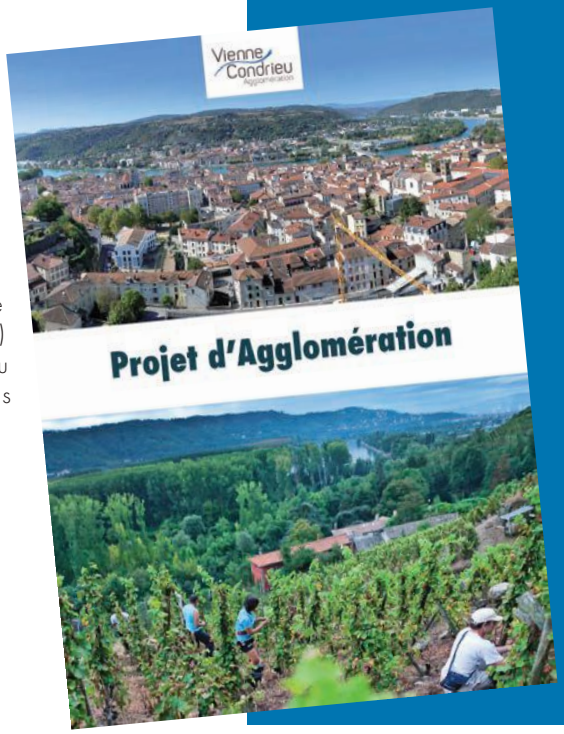

La section fonctionnement du budget principal

Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 66 296 801 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

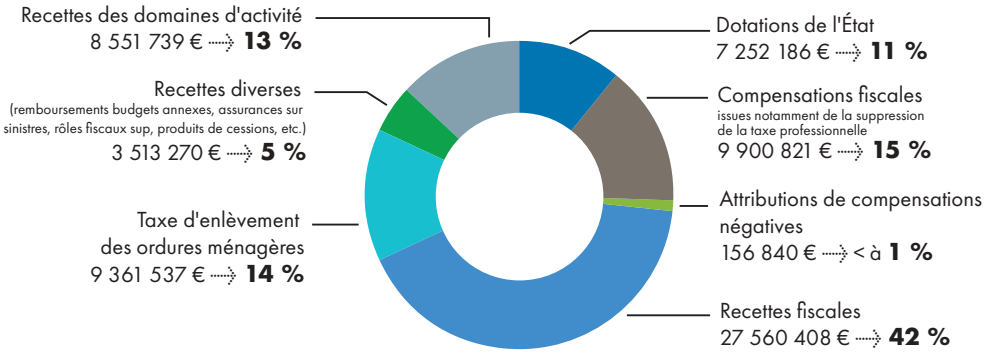

Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 56 332 414 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

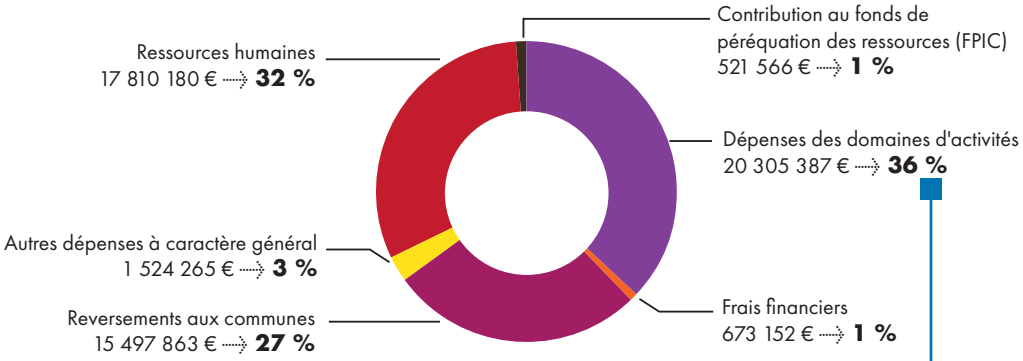

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, **atteint 9 964 388 € en 2019**. Il est à noter que cette épargne inclut le produit d'une cession d'actif à hauteur de 217 995 € .

Le résultat propre à l'exercice 2019, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, **s'établit à 7 625 712 €**.

Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

- Économie, tourisme, Jazz à Vienne ..... 1 974 964 €
- Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme..... 315 800 €
- Emploi, formation, insertion..... 569 297 €
- Aménagement du territoire..... 355 865 €
- Politique de l'habitat ..... 412 376 €
- Cohésion sociale et politique de la ville..... 466 750 €
- Jeunesse ..... 51 557 €
- Petite enfance..... 1 258 146 €
- Service téléalarme..... 145 599 €
- Politiques territoriales..... 143 946 €
- Voirie communautaire ..... 1 603 133 €
- Eaux pluviales et rivières..... 719 951 €
- Équipements sportifs ..... 415 856 €
- Piscines ..... 525 682 €
- Subvention d'équilibre budget des transports..... 1 120 000 €
- Environnement, nature, plan climat..... 222 344 €
- Gestion des déchets ..... 6 774 437 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques..... 371 772 €
- Soutien aux événements intercommunaux..... 59 223 €
- Fourrière animale..... 40 145 €
- Contribution au service incendie ..... 2 758 546 €

La section investissement du budget principal

Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 471 675 € (hors opérations patrimoniales).

Répartition des recettes réelles d'investissement

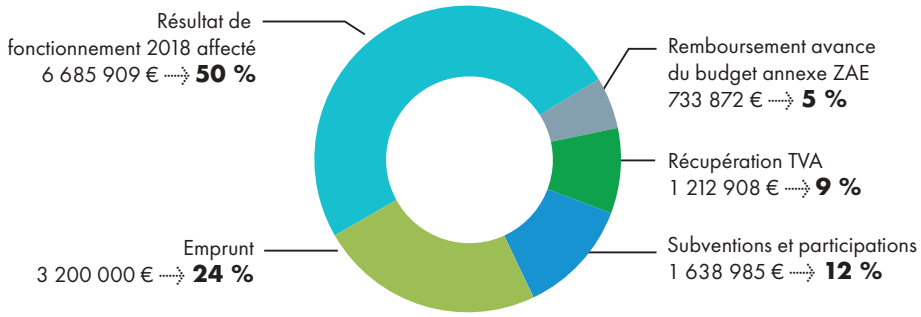

Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 24 897 269 € (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement

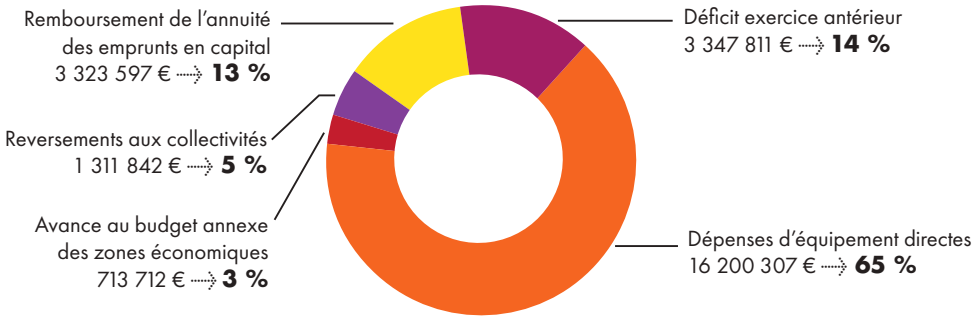

Les Elfes du Meunier à Moidieu-Détourbe

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 25 717 473 € en 2019.

Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

• par budget :

> Budget principal	17 512 149 € (y compris reversements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	3 840 530 €
> Budget immobilier d'entreprises	539 223 €
> Budget zones économiques	713 712 €
> Budget assainissement	2 988 203 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	123 657 €

Inauguration de la pépinière d'entreprises Ariane

• par domaine d'activité :

Transports et déplacements 3 840 530 €

- Achèvement de la Plateforme de Mobilité
- Renouvellement du matériel roulant, réseau et billettique
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus
- Acquisition foncière pour la création d'un local à vélos

Maintenance patrimoine et informatique 936 008 €

- Maintien à niveau des bâtiments
- Aménagement et rénovation thermique du bâtiment Antarès
- Acquisition de véhicules et équipements
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)

Aménagement et rénovation urbaine 633 878 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne

Petite enfance et téléalarme 693 074 €

- Création de la micro-crèche Les Elfes du Meunier à Moidieu-Détourbe
- Achèvement du pôle petite enfance Graine de Malice à Pont-Évêque
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

Politique de l'habitat 962 112 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

Économie et tourisme 2 001 377 €

- Aménagement de zones économiques
- Aménagement de la nouvelle pépinière Ariane
- Soutien au commerce
- Soutien aux hébergements touristiques
- Maison du festival de jazz
- Subvention investissement Jazz à Vienne
- Démarrage du projet water jump sur la base de loisirs de Condrieu

Voirie communautaire 9 395 640 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
- Participation au financement de l'échangeur sud sur l'autoroute A7
- Achèvement de la voie verte sur les quais à Vienne et autres pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités

Environnement et gestion des déchets 1 931 682 €

- Renouvellement du matériel de collecte (bennes GNV) et des bacs
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Déploiement et amélioration des abords des points d'apport volontaire
- Maintien à niveau des équipements
- Modernisation de l'éclairage public des communes (financement TEPCV)

Équipements sportifs et piscines 537 439 €

- Maintien à niveau des stades nautiques, des gymnases et des terrains de sport
- Sécurisation des gymnases (contrôle des accès, systèmes anti-intrusion, vidéosurveillance, etc.)
- Achèvement de la rénovation des toits des gymnases de Seyssuel et Pont-Évêque

Assainissement et eaux pluviales 4 785 732 €

- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Travaux sur les stations d'épuration

Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2019	Emprunts inscrits en 2019 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2019	Emprunts reportés en 2020
Budget principal	3 323 597 €	11 730 000 €	3 200 000 €	4 500 000 €
Transports et déplacements	131 312 €	895 515 €	800 000 €	- €
Immobilier d'entreprises	169 091 €	1 179 669 €	- €	814 000 €
Assainissement	1 338 229 €	509 400 €	- €	- €
Base de loisirs de Condrieu	55 959 €	443 979 €	- €	332 000 €
TOTAL	**5 018 188 €**	**14 758 563 €**	**4 000 000 €**	**5 646 000 €**

Pour financer 25,7 millions d'euros d'investissement réalisés en 2019, l'Agglo a mobilisé 4 millions d'euros d'emprunts. En remboursant parallèlement 5,02 millions d'euros de capital, Vienne Condrieu Agglomération a diminué l'encours de sa dette.

Les emprunts reportés (5 646 000 €) sont à mettre en rapport avec les crédits d'investissements reportés (9 289 296 €).

Projet de création de la Maison du festival de jazz

La dette

Avec un **encours global de 56 653 677 €** au 31 décembre 2019, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en baisse de plus de 1 M€ par rapport à l'année précédente. L'encours au titre du budget principal atteint 35 814 288 €, soit 123 600 € de moins qu'en 2018.

> L'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et son exposition au risque de taux est bien équilibrée entre les taux fixes (67 %) et les taux variables (33 %).

> Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,30 % et 4,06 % selon les budgets.

> Enfin, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'elle est de 3 ans et 7 mois pour le budget principal, soit une diminution de 6 mois par rapport à 2018. Elle oscille entre 1 an pour le budget transports et 8 ans et 9 mois pour le budget de la base de loisirs de Condrieu.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Chiffres clés

87,6 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

71,9 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

25,7 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADP : Avant Projet Définitif
ADS : Autorisation du Droit des Sols
AGEDEN : Association pour une GEstion Durable de l'Énergie
Ad'AP : Agenda d'Accessibilté Programmée
Agence de l'Eau RMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANATEEP : Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public
ANC : Assainissement non collectif
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
AOT : Autorisation d'occupation temporaire (du domaine public)
ASV : Atelier Santé Ville
BA : Budget annexe
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BOM : Bennes à Ordures Ménagères
BP : Budget Principal
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CAP : Commission Administrative Paritaire
CAPE : Centre d'Accueil Petite Enfance
CAPI : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CCRC : Communauté de Communes de la Région de Condrieu
CdD : Conseil de Développement
CDAC : Comité Départemental d'Aménagement Communal
CDSP : Commission de Délégation de Service Public
CERF-RA : Centre d'Échanges et de Ressources Foncières en Rhône-Alpes
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CET : Centre d'Enfouissement Technique
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHR : Cafés Hôtels Restaurants
CHS : Comité Hygiène et Sécurité
CHRSCT : Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail
CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLD : Conseil Local de Développement
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CLH : Comité Local de l'Habitat
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale
CNO : Comité Nationale pour l'ŒnotourismE
CONIB : Centre d'Observation de la Nature de l'Ile du Beurre
CNR : Compagnie Nationale du Rhône
CODIR : COmité DIRecteur
COHPHRA : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes
COPIL : COmité de PILotage
CONÎB : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
CPE : Contrat Petite Enfance
CRAIG : Centre Régional Auvergne- Rhône-Alpes de l'Information Géographique
CS : Collecte sélective
CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
CT : Comité Technique
CTP : Comité Technique Paritaire
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DOB : Débat d'Orientation Budgetaire
DPD : Délégué à la Protection des Données
DPU : Droit de Préemption Urbain
DPUR : Droit de Propriété Urbain Renforcé
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSP : Délégatin de Service Public
EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants
EM : Emballages Ménagers
ENS : Espace Naturel Sensible
EP : Eaux pluviales
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPORA : Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
ERP : Établissement Recevant du Public
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
EU : Eaux Usées
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FSE : Fonds Social Européeen
FPH : Fonds de Participation des Habitants
GART : Groupement des Autorités Responsables de transport
GDV : Gens du Voyage
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GES : Gaz à Effet de Serre
GFI : Groupe Foncier Installation
GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
GRPS : Service Général de Radiocommunication (General Packet Radio Service)
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HQE : Haute Qualité Environnementale
IAE : Insertion par l'Activité Économique
IC : Intérêt Communautaire
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JAV : Jazz à Vienne
JM : Journaux /Magazines
JRM : Journaux Revues Magazines
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
MAM : Maison d'Assistantes Maternelles
MARS : Mission d'Accompagnement Relais Soin
MITRA : Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MLIR : Mission Locale Isère Rhodanienne
MLRS : Mission Locale Rhône Sud
MOE : Maître d'œuvre
MRU : Maison du Renouvellement Urbain
MSP : Maison des Services Publics
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation
OFPI : Observatoire Foncier Départemental Partenarial de l'Isère
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ONF : Office National des Forêts
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREGES : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre
OT : Office de Tourisme
OùRA! : Où vous voulez en Rhône-Alpes
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes
PALHDI : Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en Isère
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations
PAV : Point d'Apport Volontaire
PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PDAHI : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
PDIE : Plan de Déplacements InterEntreprises
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PDM : Plan de Déplacements et de Mobilité
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PIJ : Point Information Jeunesse
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLS : Prêt Locatif Social
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme d'Intérêt communautaire
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PMR : Personnes à Mobilité Réduite
PNR : Parc Naturel Régional (du Pilat)
PNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PR : Parc Relais
PRE : Programme de Réussite Éducative
PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
PTI : Pacte Territorial d'Insertion
RAM : Relais Assistantes Maternelles
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Profesionnel
RIVHAJ : Relais d'Initiative dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes
ROJ : Relais Oxyjeunes
RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
RSA : Revenu de Solidarité Active
RTC : Réseau Téléphonique Commuté
SAP : Services à la Personne
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SDA-Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM : Saint-Étienne Métropole
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIAMVG : Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Moyenne Vallée du Gier
SIEMLY : Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du LYonnais
SIG : Système d'Information Géographique
SIRRA : Syndicat Isérois des rivières Rhône Aval
SMT AML : Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et De Développement du Territoire
SyGR : Syndicat mixte du Gier Rhodanien
SYSEG : SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors
SYTRAL : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoires à Énergie POSitive
TER : Transport Express Régional
TIPI : Titre Payable sur Internet
TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite
VAE : Vélo à Assistance Électrique
VPI : Vidéoprojecteur Interactif
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZAE : Zones d'Activités Économiques
ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne Condrieu Agglomération

© Benoit Gillardeau